

Nordea

Prospectus

Nordea 1, SICAV

(la « Société »)

**Organisme de Placement Collectif en
Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois**

Novembre 2018

Informations importantes

Il est conseillé de lire le présent prospectus (le « Prospectus ») ainsi que les Documents d'informations clés pour l'investisseur (« les KIID ») et individuellement « un KIID ») correspondants dans leur intégralité préalablement à toute demande de Souscription d'Actions. Si vous avez certains doutes quant à leur contenu, veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier ou de tout autre conseiller professionnel.

Les Souscriptions ne peuvent être effectuées qu'une fois les KIID publiés et sur la base du présent Prospectus, accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci a été publié ultérieurement. Ces documents font partie intégrante du présent Prospectus et des KIID. Nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux figurant dans les documents répertoriés au Chapitre 22 « Documents disponibles pour consultation » du présent Prospectus.

Les Administrateurs dont les noms figurent au Chapitre 23 « Siège social et Conseils d'administration » du présent Prospectus ont pris toutes les précautions nécessaires pour s'assurer que les informations contenues dans le présent Prospectus et dans les KIID constituent une représentation fidèle de la réalité et ne dissimulent aucun élément de nature à remettre en cause leur interprétation. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

La distribution du présent Prospectus, des KIID et de la documentation complémentaire ainsi que la commercialisation d'Actions de la Société peuvent faire l'objet de restrictions dans certains pays. Il appartient aux Investisseurs désireux de souscrire à des Actions de s'informer des conséquences juridiques et fiscales ainsi que des éventuelles restrictions applicables en matière de contrôle des changes en vigueur dans leur pays en ce qui concerne les opérations sur Actions.

Ce Prospectus et les KIID ne constituent en aucun cas une invitation ou une sollicitation par toute personne habitant un quelconque pays dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale ou interdite, ou à l'égard de toute personne ne pouvant légalement faire l'objet de cette offre ou sollicitation.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que toutes les protections prévues par leur propre législation peuvent ne pas être applicables et que, si tel était le cas, il se peut que ladite législation ne prévoit aucun droit à indemnisation.

La Société de gestion se gardera de divulguer toute information confidentielle concernant les Investisseurs sauf avec l'accord de l'Investisseur lui-même ou à moins d'y être contrainte par la loi ou une réglementation.

Aux fins du Règlement général sur la protection des données (« RGPD »), toutes Données personnelles figurant sur le formulaire de Souscription et/ou provenant de relations entretenues avec la Société et/ou la Société de gestion peuvent être conservées, consultées, utilisées, modifiées, transférées ou traitées d'une quelconque manière par la Société et/ou la Société de gestion, leurs agents, délégués ou sous-délégués, par toute société appartenant au Groupe Nordea et par des tiers domiciliés dans tout pays qui fournit des services au Groupe Nordea dans le cadre de ses fonctions et du développement de son activité auprès des Actionnaires et Investisseurs. A cet effet, les informations pourront être transmises aux conseillers financiers collaborant avec la Société de gestion ainsi qu'à toute autre société qui serait désignée pour faciliter les relations d'affaires. Le traitement peut inclure le transfert des Données personnelles à des entités situées dans des juridictions ne faisant pas partie de l'Espace économique européen qui peuvent ne pas appliquer une législation équivalente en ce qui concerne la protection des données. Le cas échéant, la Société et/ou la Société de gestion s'assureront que ce transfert de données soit conforme aux règles exposées dans le RGPD. Conformément au RGPD et à toute loi nationale de transposition, un Investisseur peut demander, sans frais, un récapitulatif de ses Données personnelles telles que conservées par la Société de gestion. La Politique sur la confidentialité des données, qui précise les droits des Actionnaires et Investisseurs, est disponible à l'adresse www.nordea.lu.

La version anglaise du Prospectus de la Société a été déposée auprès de et approuvée par l'Autorité de tutelle au Luxembourg (CSSF). La Société étant autorisée à distribuer ses Actions auprès du public dans un certain nombre de pays autres que le Luxembourg, une traduction du Prospectus et des KIID dans la langue officielle de ces pays peut être requise. En cas de divergence entre la version anglaise du Prospectus et des KIID et leur traduction dans une autre langue, la version anglaise fera foi. En outre, une version en langue étrangère du Prospectus est susceptible de contenir des informations spécifiques aux différents pays de commercialisation à l'attention des Investisseurs qui souscrivent aux Actions de la Société au sein de ces pays; ces informations n'apparaissent pas dans la version anglaise du Prospectus.

La Société de gestion peut recourir à des enregistrements pour conserver, notamment, les communications reçues par ses centres d'appel. En appelant ces centres, toute personne consent à l'enregistrement de ses conversations avec la Société de gestion et à l'utilisation des bandes d'enregistrement par la Société de gestion et/ou la Société dans le cadre de poursuites judiciaires ou à d'autres fins laissées à leur discrétion.

Prospectus

Nordea 1, SICAV

(Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples)
R.C.S. Luxembourg B 31442

La Société est constituée des Compartiments suivants :

Compartiments actions

Nordea 1 – Asian Focus Equity Fund
Nordea 1 – Chinese Equity Fund
Nordea 1 – Emerging Consumer Fund
Nordea 1 – Emerging Markets Focus Equity Fund
Nordea 1 – Emerging Markets Small Cap Fund
Nordea 1 – Emerging Stars Equity Fund
Nordea 1 – European Focus Equity Fund
Nordea 1 – European Small and Mid Cap Equity Fund
Nordea 1 – European Stars Equity Fund
Nordea 1 – European Value Fund
Nordea 1 – Global Climate and Environment Fund
Nordea 1 – Global Disruption Fund
Nordea 1 – Global Dividend Fund
Nordea 1 – Global Frontier Markets Fund
Nordea 1 – Global Gender Diversity Fund
Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund
Nordea 1 – Global Impact Themes Fund
Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund
Nordea 1 – Global Opportunity Fund
Nordea 1 – Global Portfolio Fund
Nordea 1 – Global Real Estate Fund
Nordea 1 – Global Small Cap Fund
Nordea 1 – Global Stable Equity Fund
Nordea 1 – Global Stable Equity Fund – Euro Hedged
Nordea 1 – Global Stars Equity Fund
Nordea 1 – Indian Equity Fund
Nordea 1 – Latin American Equity Fund
Nordea 1 – Nordic Equity Fund
Nordea 1 – Nordic Equity Small Cap Fund
Nordea 1 – Nordic Ideas Equity Fund
Nordea 1 – Nordic Stars Equity Fund
Nordea 1 – North American Small Cap Fund
Nordea 1 – North American Stars Equity Fund
Nordea 1 – North American Value Fund
Nordea 1 – Norwegian Equity Fund
Nordea 1 – Stable Emerging Markets Equity Fund

Compartiments obligataires

Nordea 1 – Danish Bond Fund
Nordea 1 – Danish Mortgage Bond Fund
Nordea 1 – Danish Short-Term Bond Fund
Nordea 1 – Emerging Market Bond Fund
Nordea 1 – Emerging Market Bond Opportunities Fund
Nordea 1 – Emerging Market Corporate Bond Fund
Nordea 1 – Emerging Market Hard Currency Bond Fund
Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund
Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund Plus
Nordea 1 – Emerging Markets Debt Total Return Fund
Nordea 1 – Emerging Stars Bond Fund
Nordea 1 – European Corporate Bond Fund
Nordea 1 – European Corporate Bond Fund Plus
Nordea 1 – European Corporate Stars Bond Fund
Nordea 1 – European Covered Bond Fund
Nordea 1 – European Covered Bond Opportunities Fund
Nordea 1 – European Cross Credit Fund
Nordea 1 – European Diversified Corporate Bond Fund
Nordea 1 – European Financial Debt Fund
Nordea 1 – European High Yield Bond Fund
Nordea 1 – European High Yield Bond Fund II
Nordea 1 – European High Yield Stars Bond Fund
Nordea 1 – European Inflation Linked Bond Fund
Nordea 1 – Flexible Fixed Income Fund
Nordea 1 – Global Bond Fund
Nordea 1 – Global High Yield Bond Fund
Nordea 1 – International High Yield Bond Fund – USD Hedged
Nordea 1 – Latin American Corporate Bond Fund
Nordea 1 – Low Duration European Covered Bond Fund
Nordea 1 – Low Duration European High Yield Bond Fund
Nordea 1 – Low Duration US High Yield Bond Fund
Nordea 1 – North American High Yield Bond Fund
Nordea 1 – Norwegian Bond Fund
Nordea 1 – Norwegian Short-Term Bond Fund
Nordea 1 – Renminbi Bond Fund
Nordea 1 – Swedish Bond Fund
Nordea 1 – Swedish Short-Term Bond Fund
Nordea 1 – Unconstrained Bond Fund – USD Hedged
Nordea 1 – US Bond Opportunities Fund
Nordea 1 – US Corporate Bond Fund
Nordea 1 – US Total Return Bond Fund
Nordea 1 – US High Yield Bond Fund

Compartiments mixtes

Nordea 1 – Balanced Income Fund
Nordea 1 – Stable Return Fund
Nordea 1 – GBP Diversified Return Fund

Compartiments à performance absolue

Nordea 1 – Alpha 7 MA Fund
Nordea 1 – Alpha 10 MA Fund
Nordea 1 – Alpha 15 MA Fund
Nordea 1 – European Long Short Equity Fund
Nordea 1 – Global Long Short Equity Fund – USD Hedged
Nordea 1 – Heracles Long/Short MI Fund
Nordea 1 – Stars Long Short Equity Fund

Ce Prospectus annule et remplace le Prospectus daté de mai 2018 et reprend toutes les modifications qui y ont été apportées.

La Société est inscrite sur la liste officielle des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, novembre 2018

1. Sommaire

1. Sommaire.....	5	Nordea 1 – Global Real Estate Fund.....	69
2. Glossaire.....	7	Nordea 1 – Global Small Cap Fund.....	70
3. Introduction.....	12	Nordea 1 – Global Stable Equity Fund.....	71
4. Les Compartiments de la Société.....	14	Nordea 1 – Global Stable Equity Fund – Euro Hedged.....	72
Nordea 1 – Alpha 7 MA Fund.....	15	Nordea 1 – Global Stars Equity Fund.....	73
Nordea 1 – Alpha 10 MA Fund.....	16	Nordea 1 – Heracles Long/Short MI Fund.....	74
Nordea 1 – Alpha 15 MA Fund.....	18	Nordea 1 – Indian Equity Fund.....	76
Nordea 1 – Asian Focus Equity Fund.....	19	Nordea 1 – International High Yield Bond Fund – USD Hedged.....	77
Nordea 1 – Balanced Income Fund.....	20	Nordea 1 – Latin American Corporate Bond Fund.....	78
Nordea 1 – Chinese Equity Fund.....	21	Nordea 1 – Latin American Equity Fund.....	79
Nordea 1 – Danish Bond Fund.....	22	Nordea 1 – Low Duration European Covered Bond Fund.....	80
Nordea 1 – Danish Mortgage Bond Fund.....	23	Nordea 1 – Low Duration European High Yield Bond Fund.....	81
Nordea 1 – Danish Short-Term Bond Fund.....	24	Nordea 1 – Low Duration US High Yield Bond Fund.....	82
Nordea 1 – Emerging Consumer Fund.....	25	Nordea 1 – Nordic Equity Fund.....	83
Nordea 1 – Emerging Market Bond Fund.....	26	Nordea 1 – Nordic Equity Small Cap Fund.....	84
Nordea 1 – Emerging Market Bond Opportunities Fund.....	27	Nordea 1 – Nordic Ideas Equity Fund.....	85
Nordea 1 – Emerging Market Corporate Bond Fund.....	28	Nordea 1 – Nordic Stars Equity Fund.....	86
Nordea 1 – Emerging Market Hard Currency Bond Fund.....	29	Nordea 1 – North American High Yield Bond Fund.....	87
Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund.....	30	Nordea 1 – North American Small Cap Fund.....	88
Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund Plus.....	31	Nordea 1 – North American Stars Equity Fund.....	89
Nordea 1 – Emerging Markets Debt Total Return Fund.....	32	Nordea 1 – North American Value Fund.....	90
Nordea 1 – Emerging Markets Focus Equity Fund.....	33	Nordea 1 – Norwegian Bond Fund.....	91
Nordea 1 – Emerging Markets Small Cap Fund.....	34	Nordea 1 – Norwegian Equity Fund.....	92
Nordea 1 – Emerging Stars Bond Fund.....	35	Nordea 1 – Norwegian Short-Term Bond Fund.....	93
Nordea 1 – Emerging Stars Equity Fund.....	36	Nordea 1 – Renminbi Bond Fund.....	94
Nordea 1 – European Corporate Bond Fund.....	37	Nordea 1 – Stable Emerging Markets Equity Fund.....	95
Nordea 1 – European Corporate Bond Fund Plus.....	38	Nordea 1 – Stable Return Fund.....	96
Nordea 1 – European Corporate Stars Bond Fund.....	39	Nordea 1 – Stars Long Short Equity Fund.....	97
Nordea 1 – European Covered Bond Fund.....	40	Nordea 1 – Swedish Bond Fund.....	98
Nordea 1 – European Covered Bond Opportunities Fund.....	41	Nordea 1 – Swedish Short-Term Bond Fund.....	99
Nordea 1 – European Cross Credit Fund.....	42	Nordea 1 – Unconstrained Bond Fund – USD Hedged.....	100
Nordea 1 – European Diversified Corporate Bond Fund.....	43	Nordea 1 – US Bond Opportunities Fund.....	101
Nordea 1 – European Financial Debt Fund.....	44	Nordea 1 – US Corporate Bond Fund.....	102
Nordea 1 – European Focus Equity Fund.....	45	Nordea 1 – US High Yield Bond Fund.....	103
Nordea 1 – European High Yield Bond Fund.....	46	Nordea 1 – US Total Return Bond Fund.....	104
Nordea 1 – European High Yield Bond Fund II.....	47	5. Capital social.....	105
Nordea 1 – European High Yield Stars Bond Fund.....	48	6. Transactions.....	107
Nordea 1 – European Inflation Linked Bond Fund.....	49	7. Valeur nette d’inventaire.....	109
Nordea 1 – European Long Short Equity Fund.....	50	8. Restrictions d’investissement.....	110
Nordea 1 – European Small and Mid Cap Equity Fund.....	51	9. Risques spécifiques.....	122
Nordea 1 – European Stars Equity Fund.....	52	10. Société de gestion.....	128
Nordea 1 – European Value Fund.....	53	11. Gestionnaires.....	129
Nordea 1 – Flexible Fixed Income Fund.....	54	12. Gestionnaires par délégation.....	130
Nordea 1 – GBP Diversified Return Fund.....	55	13. Conseillers et sous-conseillers en investissement.....	131
Nordea 1 – Global Bond Fund.....	56	14. Dépositaire.....	132
Nordea 1 – Global Climate and Environment Fund.....	57	15. Distributeurs et Nominee(s).....	133
Nordea 1 – Global Disruption Fund.....	58	16. Commissions et frais.....	133
Nordea 1 – Global Dividend Fund.....	59	17. Fiscalité de la Société et de ses Actionnaires.....	136
Nordea 1 – Global Frontier Markets Fund.....	60		
Nordea 1 – Global Gender Diversity Fund.....	61		
Nordea 1 – Global High Yield Bond Fund.....	62		
Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund.....	63		
Nordea 1 – Global Impact Themes Fund.....	64		
Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund.....	65		
Nordea 1 – Global Long Short Equity Fund – USD Hedged.....	66		
Nordea 1 – Global Opportunity Fund.....	67		
Nordea 1 – Global Portfolio Fund.....	68		

18. Dissolution et fusion.....	137	25. Représentants et Agents payeurs en dehors du Luxembourg.....	140
19. Affectation des résultats.....	137	26. Contreparties.....	141
20. Paiements aux Actionnaires.....	138	27. Réviseur d'entreprises.....	142
21. Information des Actionnaires.....	138	28. Autorisations de commercialisation.....	142
22. Documents disponibles pour consultation.....	138	29. Valeurs nettes d'inventaire journalières des Actions.....	142
23. Siège social et Conseils d'administration.....	138	Annexe I – Loi allemande sur la fiscalité des investissements .	142
24. Administration.....	139		

2. Glossaire

Actifs totaux	Les Actifs totaux (après déduction des liquidités) d'un Compartiment.
Action privée	Action de la Société accessible aux Investisseurs institutionnels et non institutionnels.
Action(s) institutionnelle(s)	Action(s) de la Société réservée(s) aux Investisseurs institutionnels.
Actionnaire	Personne physique ou morale ayant souscrit des Actions.
Actions	Actions de la Société et droits y attachés.
Actions A chinoises	Actions négociées sur les Bourses chinoises telles celles de Shanghai (« SSE ») et de Shenzhen (« SZSE »), libellées en CNY et destinées aux investisseurs chinois et étrangers. Lorsqu'elles sont acquises via Stock Connect, ces actions sont libellées en CNH.
Actions de capitalisation	Actions de la Société qui ne donnent droit à aucune distribution. Les détenteurs de ces Actions bénéficient de l'appréciation de capital résultant du réinvestissement des revenus qu'elles génèrent.
Actions de distribution	Actions de la Société qui donnent droit à une distribution, le cas échéant, ainsi qu'en conviendront les Actionnaires réunis en assemblée générale ou, dans le cas d'une distribution intermédiaire, le Conseil d'administration.
Actions H chinoises	Actions négociées sur la Bourse de Hong Kong, libellées en HKD et destinées à tous les investisseurs autorisés à négocier sur les Marchés réglementés; elles peuvent être négociées sans licence QFII.
Administrateur	Membre du Conseil d'administration de la Société.
Afrique	Aux fins d'investissement, ce terme désigne tous les territoires du continent africain jusqu'au Canal de Suez, ainsi que Madagascar et l'Ile Maurice.
Agence de notation	Sous réserve de l'agrément de la Securities and Exchange Commission (« Nationally Recognized Statistical Rating Organization ») ou de l'Autorité européenne des marchés financiers (« Agence de notation de crédit »), une Agence de notation fournit des notes de crédit utilisées par les gestionnaires des compartiments.
Agent administratif	Nordea Investment Funds S.A., 562 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Amérique du Nord	Aux fins d'investissement, ce terme englobe les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.
Amérique latine	Aux fins d'investissement, ce terme englobe l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la République Dominicaine, l'Equateur, le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, le Salvador, l'Uruguay et le Venezuela.
Asie	Aux fins d'investissement, ce terme désigne le Bangladesh, la Chine continentale, la Corée du Sud, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, Macao, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines, Singapour, le Sri Lanka, Taïwan, la Thaïlande et le Vietnam.
AUD	Dollar australien.
Autorité de tutelle	Autorité luxembourgeoise, ou toute autre autorité amenée à lui succéder, chargée de la surveillance des organismes de placement collectif au Grand-Duché de Luxembourg. Commission de Surveillance du Secteur Financier 283 route d'Arion L-1150 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg (www.cssf.lu).
Autre marché réglementé	Marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, à savoir un marché <ul style="list-style-type: none">• qui répond aux critères cumulatifs suivants: un niveau de liquidité élevé, la confrontation multilatérale des ordres (confrontation globale de l'offre et de la demande afin d'établir un prix unique), la transparence (diffusion d'un maximum d'informations offrant aux donneurs d'ordre la possibilité de suivre le déroulement du marché pour s'assurer que leurs ordres ont bien été exécutés aux conditions du moment);• sur lequel les titres sont négociés à intervalles réguliers;• reconnu soit par un Etat, soit par une autorité publique déléguée par cet Etat ou par une autre entité reconnue par cet Etat ou par cette autorité publique, telle une association de professionnels et• sur lequel les valeurs négociées sont accessibles au public.
CAD	Dollar canadien.
Catégorie d'Actions	Une ou plusieurs Catégories d'Actions au sein d'un Compartiment dont les actifs seront investis conjointement, conformément à la politique d'investissement de ce Compartiment, mais qui se distingueront par leurs Commissions de Souscription ou de Rachat, leur structure de frais, leur politique de distribution, leur Devise de référence, la catégorie d'Investisseurs à laquelle elles sont destinées, leur pays de commercialisation ou toute autre particularité qui leur est propre.
CHF	Franc suisse.
Chine continentale ou RPC	La République populaire de Chine, à l'exception des Régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao.
ChiNext	Le marché ChiNext de la SZSE.

CIBM	Le marché obligataire interbancaire chinois (China interbank bond market), un marché de gré à gré situé hors des bourses de Shanghai et de Shenzhen.
CNH	Les transactions offshore sur le Renminbi (hors de la Chine continentale, à Hong Kong essentiellement).
CNY	Les transactions onshore sur le Renminbi (en Chine continentale).
Commission administrative	Commission annuelle prélevée sur les actifs de la Société et payable à Nordea Investment Funds S.A. en contrepartie des services d'Agent administratif prestés pour le compte de la Société.
Commission de Conversion	Commission payable par l'Actionnaire lors de la Conversion de ses Actions.
Commission de dépôt	Commission prélevée sur les actifs de la Société et payable à J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. en contrepartie des services de dépositaire prestés pour le compte de la Société.
Commission de distribution	Commission annuelle prélevée sur les actifs des Actions E de la Société et payable à Nordea Investment Funds S.A. en sa qualité de Distributeur principal. Nordea Investment Funds S.A. prélèvera sur la Commission de distribution une rémunération au profit des distributeurs/ agents commerciaux désignés par Nordea Investment Funds S.A. en contrepartie de la commercialisation des Actions.
Commission de gestion	Commission annuelle prélevée sur les actifs de la Société et payable à Nordea Investment Funds S.A. en contrepartie des services de gestion d'investissements fournis à la Société.
Commission de Rachat	Commission payable par l'Actionnaire lors de la vente de ses Actions.
Commission de Souscription	Commission payable lors de l'achat d'Actions.
Commission de surperformance	Commission annuelle prélevée sur les actifs de la Société et payable à la Société de gestion. La Société de gestion prélèvera sur la Commission de surperformance une rémunération au profit de certains gestionnaires désignés par la Société de gestion, en sus de la commission de gestion qui leur est due, au titre des services de gestion prestés pour le compte de la Société de gestion. La Commission de surperformance, le cas échéant, sera soumise aux conditions définies dans le Prospectus.
Compartiment	Portefeuille individuel composé d'éléments d'actif et de passif au sein de la Société et dont les actifs sont investis conformément aux objectifs et à la politique d'investissement spécifiques du Compartiment.
Conseil d'administration	Organe de décision de la Société, élu par les Actionnaires.
Conversion	Echange d'Actions d'un Compartiment et/ou d'une Catégorie d'Actions contre des Actions d'un autre Compartiment et/ou d'une autre Catégorie d'Actions.
Coupon fixe	La rémunération (intérêt) des porteurs d'obligations calculée sur la base d'un taux unique (exprimé en pourcentage) pour toute la durée de vie du titre de créance.
Coupon fixe et conditionnel	La rémunération (intérêt) des porteurs d'obligations calculée sur la base d'un taux unique (exprimé en pourcentage) pour toute la durée de vie du titre de créance. Le montant des intérêts ne sera pas nécessairement payé en liquide, mais il pourra par exemple être transformé en autres titres de créance du même émetteur.
Coupon variable	La rémunération (intérêt) des porteurs d'obligations qui ne se base pas sur un taux unique (exprimé en pourcentage) fixé pour toute la durée de vie du titre de créance, mais sur un taux (exprimé en pourcentage) ajusté régulièrement, à savoir tous les 1, 3, 6 ou 12 mois.
DAC	La Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.
Dépositaire	J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
Devise de référence	Devise dans laquelle la Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment est exprimée.
Directive OPCVM	Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle qu'amendée en tant que de besoin.
Distributeur principal	Nordea Investment Funds S.A.
DKK	Couronne danoise.
Document d'informations clés pour l'investisseur (« KIID »)	Outre le présent Prospectus, l'ensemble des Documents d'informations clés pour l'investisseur tels que rédigés et publiés par la Société. Le Document d'informations clés pour l'investisseur sera mis à la disposition des investisseurs avant tout investissement dans les Actions.
Données personnelles	Toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable au sens du RGPD.
Emprunteurs privés	Désigne, entre autres, les sociétés privées, les municipalités et les organismes hypothécaires.
Etat membre	Etat membre de l'Union européenne.
Etat tiers	Tout Etat européen qui n'est pas un Etat membre, ainsi que tout Etat d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie.
EUR	Euro, la devise européenne commune à certains Etats membres de l'Union européenne.
Europe centrale et de l'Est, d'Europe centrale et de l'Est	Aux fins d'investissement, ce terme englobe tous les Etats membres et tous les pays candidats officiels de l'Union européenne ainsi que d'autres pays situés en Europe, à l'exception de la Biélorussie, de l'Ukraine, de la Russie et de la Moldavie.

Europe/européen	Aux fins d'investissement, ce terme englobe les 28 Etats membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Confédération helvétique.
FATCA	Les dispositions de la Foreign Account Tax Compliance Act adoptée dans le cadre de la loi américaine Hiring Incentives to Restore Employment Act signée en mars 2010.
FCP	Fonds Commun de Placement.
FIA	Un fonds d'investissement alternatif au sens de la Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.
Fonds indiciel coté (« ETF »)	Un fonds indiciel coté est un type de fonds d'investissement (un OPC) négocié sur une bourse de valeurs.
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes (« Financial Action Task Force on Money Laundering » en anglais).
GBP	Livre sterling.
Grande Chine	Chine continentale, Hong Kong, Macao et Taïwan.
Groupe de sociétés	Sociétés appartenant au même groupe d'entreprises et qui sont tenues d'établir des comptes consolidés dans le respect des normes comptables internationalement reconnues et de la Directive 83/349/CEE du Conseil, du 13 juin 1983, concernant les comptes consolidés, telle qu'amendée en tant que de besoin.
Heure limite d'acceptation des ordres	15h30 (CET) chaque Jour ouvrable.
HKD	Dollar de Hong Kong.
Instruments dérivés Instruments financiers dérivés	Instruments financiers tirant leur valeur du changement de valeur d'un investissement sous-jacent; cette valeur peut également varier en fonction des changements de prix de l'instrument financier, y compris, entre autres, des Valeurs mobilières (telles que définies ci-après), des prix des matières premières, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises, du risque de crédit, du risque de marché ou des indices financiers. On distingue les Instruments dérivés négociés en Bourse et ceux négociés de gré à gré (OTC).
Instruments du marché monétaire	Instruments normalement négociés sur le marché monétaire et titres porteurs d'intérêts dont l'échéance ou l'échéance résiduelle ne dépasse pas 397 jours lors de leur acquisition par le Fonds d'investissement. Si l'échéance est supérieure à 397 jours, leur taux d'intérêt doit être ajusté de manière régulière, c'est-à-dire au moins une fois par période de 397 jours, pour refléter les conditions actuelles du marché. Les instruments du marché monétaire comprennent les instruments dont le profil de risque correspond au profil de risque de ce type de titres.
Investisseur	Actionnaire potentiel de la Société.
Investisseur institutionnel	Les Investisseurs institutionnels, au sens de l'article 174 de la Loi du 17 décembre 2010, ou selon la définition pouvant être donnée à ce terme en tant que de besoin par les directives ou les recommandations de la CSSF, incluent notamment les organismes de crédit, les professionnels du secteur financier – y compris les investissements qu'ils effectuent en leur nom mais pour le compte de tiers en vertu de contrats de gestion discrétionnaire -, des sociétés d'assurance et de réassurance, des fonds de pension, des sociétés holding, des autorités locales et territoriales.
Jour d'évaluation	Chaque jour au cours duquel la Valeur nette d'inventaire par Action est calculée pour un Compartiment de la Société en particulier. Sauf définition contraire applicable à un Compartiment donné, un Jour d'évaluation correspond à un Jour ouvrable autre qu'un Jour ouvrable au cours duquel une bourse ou un marché sur laquelle ou lequel se négocie une proportion significative des investissements du Compartiment concerné est fermé(e), ou sur laquelle ou lequel les transactions sont soumises à des restrictions, suspendues, annulées ou altérées d'une autre manière. La « proportion significative » en question peut être ponctuellement précisée par le Conseil d'administration qui peut, en tant que tel, déterminer si un Jour ouvrable est un Jour d'évaluation ou non. Les demandes d'émission, de rachat, de transfert et de conversion d'Actions d'une quelconque Catégorie d'actions ne sont pas traitées en dehors des Jours d'évaluation. Si la demande est formulée un jour autre qu'un Jour d'évaluation, elle sera traitée le Jour d'évaluation suivant.
Jour ouvrable	Tous les jours où Nordea Investment Funds S.A. est ouverte dans le cadre normal de son activité. Aux fins de la présente définition, Nordea Investment Funds S.A. sera considérée comme fermée les jours fériés légaux et bancaires au Luxembourg, le 24 décembre et le Vendredi Saint. Nordea Investment Funds S.A. peut également être fermée certains autres jours à sa discrétion. Le cas échéant, les Actionnaires seront informés de la fermeture conformément à la loi.
JPY	Yen japonais.
Loi du 10 août 1915	La Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée en tant que de besoin.
Loi du 12 juillet 2013	La loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle qu'amendée en tant que de besoin.
Loi du 13 février 2007	La Loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle qu'amendée en tant que de besoin.
Loi du 17 décembre 2010	La Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif telle qu'amendée en tant que de besoin.
Marché réglementé	Un marché réglementé tel que défini à l'article 4 (1), 14 de la Directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative aux Marchés d'instruments financiers, telle qu'amendée en tant que de besoin.

Marché(s) émergent(s)	Aux fins d'investissement, ce terme vise, en comparaison avec l'Europe par exemple, des pays dont les économies accusent un retard de développement (mesuré par référence au produit national brut par habitant) mais renferment un potentiel de croissance considérable. Les marchés des pays émergents sont généralement inclus dans les indices de marchés émergents, tels que, notamment, les indices MSCI Emerging Markets ou JP Morgan GBI Emerging Market Global Diversified.
Marchés frontières	Aux fins d'investissement, ce terme vise, en comparaison avec les Marchés émergents par exemple, des pays dont les économies accusent un retard de développement (mesuré par référence au produit national brut par habitant) mais renferment un potentiel de croissance considérable. Les marchés des pays frontières sont généralement inclus dans les indices de marchés frontières, tels que, notamment, les indices MSCI Frontier Markets ou MSCI Frontier Emerging Markets.
MiFID II	La Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, telle qu'amendée en tant que de besoin.
Montant brut de Conversion	Valeur nette d'inventaire par Action multipliée par le nombre d'Actions à convertir.
Montant brut de Rachat	Valeur nette d'inventaire par Action multipliée par le nombre d'Actions présentées au Rachat.
Montant brut investi	Valeur nette d'inventaire par Action multipliée par le nombre d'Actions souscrites, majorée de la Commission de Souscription.
Montant net de Rachat	Valeur nette d'inventaire par Action multipliée par le nombre d'Actions présentées au Rachat minorée de la Commission de Rachat.
Montant net investi	Montant effectivement investi dans la Société qui correspond au Montant brut investi minoré de la Commission de Souscription.
NCD	La Norme commune de déclaration et de diligence raisonnable développée par l'OCDE en vue d'introduire une norme internationale en matière d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.
NOK	Couronne norvégienne.
Obligation à haut rendement	Titres de créance d'entreprises notés au maximum BB+/Ba1 par une Agence de notation.
Obligation de type « contingent convertible »	Les Titres de créance émis par des banques et autres établissements financiers, et qui, dans le cas d'événements préétablis, sont convertis en un certain nombre d'actions, ou font l'objet d'une dépréciation en tout ou partie. Les événements déclencheurs incluent une baisse, sous un niveau spécifique, des ratios de fonds propres prédéterminés de l'émetteur, ou le fait que l'émission/ l'émetteur fasse l'objet d'une décision ou d'une action réglementaire de la part du régulateur compétent sur le marché domestique de l'émetteur.
Obligations de catégorie « investment grade »	Titres de créance d'entreprises bénéficiant d'une note supérieure à BB+/Ba1 attribuée par une Agence de notation.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OPC	Organisme de placement collectif.
OPCVM	Organisme de placement collectif en Valeurs Mobilières régi par la Directive OPCVM.
P-Notes Participatory Notes	Warrants sur actions conformes à l'article 41 (1) de la Loi du 17 décembre 2010 et à l'article 2 du Règlement grand-ducal du 8 février 2008, tel qu'amendé en tant que de besoin, utilisés à des fins d'exposition à une action spécifique sur un marché donné.
Pays nordiques	Aux fins d'investissement, ce terme englobe le Danemark, la Suède, la Norvège, la Finlande et l'Islande.
PLN	Zloty polonais.
Pouvoirs publics	Désigne, entre autres, les gouvernements et les institutions supranationales.
Prospectus	Le Prospectus de Nordea 1, SICAV; à savoir le présent document.
Rachat	Vente d'Actions détenues par un Actionnaire.
Règlement général sur la protection des données (« RGPD »)	Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
Règlement S	Un Règlement du Securities Act, tel que défini ci-après, prévoyant une exemption des obligations d'enregistrement imposées par la Section 5 du Securities Act, au titre des émissions de titres réalisées en dehors des Etats-Unis tant par des émetteurs américains qu'étrangers. Une émission de titres, qu'elle soit privée ou publique, effectuée par un émetteur en dehors des Etats-Unis sur la base dudit Règlement ne doit pas être enregistrée en vertu du Securities Act.
Règlement sur les indices de référence	Règlement (UE) 2016/1011 du Conseil qui est entré en vigueur le 1er janvier 2018 exigeant une transparence accrue au niveau des indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.
RMB	Renminbi, la monnaie officielle de la République populaire de Chine.
Securities Act	Désigne le Loi américaine sur les Valeurs mobilières de 1933 (US Securities Act of 1933), telle qu'amendée en tant que de besoin.
Segment PME	Le segment des petites et moyennes entreprises de la SZSE.
SEK	Couronne suédoise.
SGD	Dollar de Singapour.

SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social	Adresse de la Société telle qu'inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, où seront conservés les registres de la Société et où sera adressée la correspondance officielle de la Société.
Société	Nordea 1, SICAV.
Société de gestion	Nordea Investment Funds S.A., 562 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Souscription	Achat d'Actions.
Statuts	Les Statuts de la Société.
Stock Connect	Shanghai-Hong Kong Stock Connect et/ou Shenzhen-Hong Kong Stock Connect sont des programmes intégrés d'échange de titres et de compensation élaborés par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited, la SSE, la SZSE et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« ChinaClear ») et visent à proposer un accès mutuel aux marchés boursiers entre la RPC et Hong Kong (« Stock Connect »). Les investisseurs étrangers, y compris certains Compartiments, peuvent ainsi négocier, via la Bourse de Hong Kong (« SEHK »), certains titres cotés sur la SSE (Canal nord).
Titres de créance	Obligations, warrants sur obligations, obligations à moyen terme, titres adossés à des actifs, entre autres titres adossés à des créances hypothécaires et titres de type « pass-through », certificats de dépôt, obligations non garanties et Obligations de type « contingent convertible ». Ces Titres de créance peuvent être à taux fixe, à taux variable, des titres porteurs d'intérêts, des obligations à coupon zéro, indexées sur l'inflation, perpétuelles et/ou à double devise. Les Titres de créance peuvent être émis par des pouvoirs publics, des institutions supranationales, des sociétés et/ou des établissements de crédit. Les investissements dans des Titres de créance doivent notamment être conformes à la section I E. (7) du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.
Titres rattachés à des actions	Titres comprenant, entre autres, les certificats coopératifs d'investissement, titres participatifs, actions, droits de souscription d'actions, bons de jouissance, warrants sur actions ou sur droits de souscription d'actions et Participatory Notes.
Titres régis par la Règle 144A	Les Titres régis par la Règle 144A désignent des titres américains pouvant être négociés via un régime de placement privé (c'est-à-dire sans enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission) et auxquels un « droit d'enregistrement » peut être attaché en vertu du Securities Act. Ce droit d'enregistrement prévoit l'échange de ces titres en Titres de créance équivalents ou en actions. La vente de tels titres est réservée aux Acheteurs institutionnels qualifiés (tels que définis dans le Securities Act, lui-même décrit ci-après).
Titres régis par le Règlement S	Titres qui sont offerts et vendus en dehors des Etats-Unis et ne sont pas soumis aux obligations d'enregistrement imposées par la section 5 du Securities Act, tel que défini ci-après.
UE	Union européenne.
USD	Dollar US.
Valeur nette d'inventaire	Valeur par Action de toute Catégorie d'Actions au sein d'un Compartiment, déterminée conformément aux dispositions afférentes du chapitre « Valeur nette d'inventaire » du présent Prospectus.
Valeur nette d'inventaire totale	Valeur totale de toutes les Actions émises au sein d'un Compartiment ou valeur totale des actifs dudit Compartiment minorée de la valeur de ses engagements.
Valeurs mobilières	Par Valeurs mobilières on entend : <ul style="list-style-type: none"> • les actions et titres assimilés, • les obligations et autres titres de créance, • tout autre titre négociable qui donne le droit d'acquérir une Valeur mobilière par voie de souscription ou d'échange, à l'exclusion des techniques et instruments.
Zone euro	Aux fins d'investissement, ce terme englobe tous les pays ayant adopté l'EUR comme devise nationale.

3. Introduction

La Société

Les principaux objectifs de la Société sont les suivants :

- proposer une gamme de Compartiments dont les actifs sont gérés de manière dynamique et professionnelle,
- répartir les risques d'investissement et
- répondre aux attentes des Investisseurs en matière de revenus et de garantie et accroissement du capital sur le long terme.

La Société a été constituée le 31 août 1989 au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de Fronrunner I, SICAV. Sa dénomination a été changée en Nordea 1, SICAV avec effet au 1er février 2001. La Société est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) à compartiments multiples au sens de la Loi du 10 août 1915 et de la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010. La Société est établie pour une durée indéterminée à compter de la date de sa constitution.

Son Siège social est établi au 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-31442.

Les Statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial ») pour la première fois en date du 16 octobre 1989 et ont depuis été modifiés à plusieurs reprises. Les derniers amendements des Statuts ont été adoptés lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires le 17 mai 2018. Le procès-verbal de cette assemblée extraordinaire a été publié au Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA). La dernière version des Statuts a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, où elle peut être librement consultée et auprès duquel des copies peuvent être obtenues.

L'exercice fiscal commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les assemblées des Actionnaires se tiendront chaque année dans un délai maximal de six (6) mois à partir de la fin de l'exercice, au Siège social de la Société au Luxembourg ou dans tout autre lieu du Luxembourg désigné le cas échéant dans l'avis de convocation, à la date et à l'heure précisées dans ledit avis. L'assemblée générale annuelle peut se tenir en dehors du Luxembourg si, de l'avis du Conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les Actionnaires nominatifs seront convoqués par courrier. Les convocations seront ensuite publiées selon la procédure décrite au Chapitre 21 « Information des Actionnaires » du présent Prospectus.

Les résolutions qui touchent aux intérêts des Actionnaires de la Société seront soumises à l'approbation d'une assemblée générale. De même, lorsque des questions spécifiques aux intérêts d'un Compartiment seront soulevées, les Actionnaires du Compartiment concerné seront convoqués en assemblée générale pour statuer sur ces questions.

La Société attire l'attention des Investisseurs sur le fait que tout Investisseur ne sera en mesure d'exercer pleinement ses droits d'Investisseur directement à l'encontre de la Société, notamment le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires, que si ledit Investisseur est lui-même enregistré, en son nom propre, dans le registre des actionnaires de la Société. Dans les cas où un Investisseur souscrit des Actions de la Société via un intermédiaire investissant dans lesdites Actions en son nom propre mais pour le compte de l'Investisseur, il se peut que ce dernier ne puisse exercer certains droits d'actionnaire directement à l'encontre de la Société. Il est recommandé aux investisseurs d'obtenir les conseils d'un professionnel concernant leurs droits.

Conformément aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration est habilité à restreindre ou interdire l'acquisition et la détention d'Actions de la Société.

Le Conseil d'administration pourra décider à tout moment de la création de nouveaux Compartiments. Si tel devait être le cas, le présent Prospectus serait mis à jour et un KIID correspondant serait publié.

Par ailleurs, en cas de création de Compartiments non encore ouverts aux Souscriptions, le Conseil d'administration sera habilité à déterminer à tout moment la période de Souscription initiale ainsi que le prix de Souscription initiale. A l'ouverture du Compartiment, le Prospectus sera mis à jour et un KIID sera publié afin de fournir aux Investisseurs toutes les informations nécessaires.

Les Actions des Compartiments de la Société peuvent être cotées à la Bourse de Luxembourg.

Restrictions d'investissement applicables aux Ressortissants américains

Les Actions de la Société ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Les Ressortissants américains ne peuvent souscrire des Actions de la Société.

Aux fins du présent Prospectus, le terme « Ressortissant américain » a la signification qui lui est attribuée par la Règle 902 du Règlement S et n'inclut pas les « Ressortissants non américains », tel que ce terme est utilisé dans la Règle 4.7 de la U.S. Commodity Exchange Act, telle que modifiée.

« Ressortissant américain », au sens de la Règle 902 du Règlement S, désigne notamment :

- i) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique;
- ii) toute entreprise ou société de personnes organisée ou constituée selon la législation des Etats-Unis d'Amérique;
- iii) toute succession dont le liquidateur ou l'administrateur est un Ressortissant américain;
- iv) tout trust dont l'un des trustees est un Ressortissant américain;
- v) toute agence ou succursale d'une entité non américaine située aux Etats-Unis d'Amérique;
- vi) tout compte géré de manière non discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un intermédiaire financier ou par tout autre représentant autorisé au profit ou pour le compte d'un Ressortissant américain;
- vii) tout compte géré de manière discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou un trust) détenu par un courtier ou par tout autre représentant autorisé organisé, constitué ou (s'il s'agit d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; et
- viii) toute entreprise ou société de personnes :
 - (1) organisée ou constituée selon le droit d'un pays ou territoire autre que les Etats-Unis d'Amérique et
 - (2) établie par un Ressortissant américain principalement en vue d'investir dans des titres non enregistrés en vertu de la Securities Act, sauf si l'entreprise ou la société de personnes en question est organisée ou constituée et détenue par des investisseurs accrédités (tel que ce terme est défini par la Règle 501a de la Securities Act) autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.

Afin d'écartier tout doute, les Contribuables américains peuvent souscrire des Actions de la Société tant qu'ils n'ont pas la qualité de Ressortissant américain. L'expression « Contribuable américain », telle qu'utilisée dans le présent Prospectus, fait référence à un « Ressortissant américain » tel que défini aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Ainsi, une personne physique ayant le statut de citoyen américain et résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique n'a pas la qualité de Ressortissant américain mais de Contribuable américain aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

Puisque la définition du terme « Ressortissant américain » mentionnée ci-dessus diffère de celle figurant dans le Règlement S et, bien qu'une personne physique ou morale tombe sous le champ d'application de l'un des critères ci-dessus, le Conseil

d'administration de la Société a autorisé la Société de gestion à examiner au cas par cas si la détention ou la sollicitation d'Actions de la Société par une personne physique ou morale est autorisée par la législation applicable aux Etats-Unis d'Amérique ou dans l'un de ses Etats ou juridictions.

Des informations complémentaires concernant les restrictions ou interdictions applicables à l'investissement en Actions de la Société peuvent être obtenues auprès de la Société ou de la Société de gestion.

FATCA

La FATCA étoffe le code des impôts américain (Internal Revenue Code) d'un nouveau chapitre intitulé « **Taxes to enforce reporting on certain foreign accounts** », qui impose aux établissements financiers étrangers (foreign financial institutions, « **FFI** ») tels que la Société de communiquer au fisc américain (Internal Revenue Service, « **IRS** ») des informations relatives aux comptes et entités détenus directement ou indirectement hors des Etats-Unis par des Ressortissants américains. Si les informations demandées ne sont pas fournies, une retenue à la source de 30% pourra être appliquée à certains revenus d'origine américaine (dividendes et intérêts notamment) et au produit brut découlant de la vente ou de toute autre forme de cession de biens susceptibles de générer des intérêts ou des dividendes d'origine américaine.

Le Luxembourg a signé le 28 mars 2014 un Accord intergouvernemental de modèle 1 avec les Etats-Unis visant à optimiser le respect des obligations fiscales internationales et à implémenter la FATCA (l'« **AIG de modèle 1** »). La Société a choisi le statut d'établissement financier étranger selon le modèle 1 (Reporting Model 1 Foreign Financial Institution, « **Reporting Model 1 FFI** ») au sens de la FATCA et s'est donc enregistrée sur la plateforme FATCA de l'IRS, recevant un numéro d'identification d'intermédiaire international (Global Intermediary Identification Number, « **GIIN** »).

La Société se conformera aux dispositions de la FATCA aux termes de l'AIG de modèle 1 et de la législation luxembourgeoise portant transposition de ce dernier.

La Société communiquera des informations fiscales au fisc luxembourgeois, qui les transmettra à son tour à l'IRS. La Société mettra par ailleurs en œuvre la due diligence et le contrôle requis au titre des investisseurs et établira chaque année des rapports portant notamment sur les comptes financiers détenus par des Ressortissants américains ou par des entités non américaines détenues par des Ressortissants américains.

NCD

La NCD fait partie de la norme internationale en matière d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers développée par l'OCDE. La NCD prévoit des règles de déclaration et de diligence raisonnable à respecter lorsque l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers est d'application. Les institutions financières se voient dans l'obligation de fournir aux pays de résidence des personnes physiques et morales les informations relatives à leurs comptes financiers, notamment en ce qui concerne les intérêts, dividendes et autres types de revenus similaires, ainsi que les plus-values et soldes. Tout manquement à cette obligation pourrait entraîner des pénalités, tel que spécifié dans le droit interne des institutions financières déclarantes.

L'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers est d'application selon la NCD dans les pays signataires de l'Accord multilatéral entre Autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (« **AMAC** »). Le 29 octobre 2014, le Luxembourg et 50 autres pays ont signé l'AMAC.

La Société procédera à la diligence raisonnable et au contrôle nécessaires des investisseurs et communiquera chaque année les renseignements relatifs aux comptes financiers au fisc luxembourgeois, qui les transmettra à son tour aux pays de résidence des individus et entités concernés. La première déclaration a eu lieu en 2017, au titre de l'exercice 2016.

DAC

La DAC, à l'instar de la NCD, introduit un échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, à l'échelle de l'Union européenne cette fois, et exige des institutions financières de transmettre aux autres Etats membres de l'Union des informations sur les comptes financiers détenus par des personnes physiques et morales résidant dans lesdits Etats membres, notamment en ce qui concerne les intérêts, dividendes et autres types de revenus similaires, ainsi que les plus-values et soldes. Tout manquement à cette obligation pourrait entraîner des pénalités, tel que décidé par l'Etat membre dans lequel les institutions financières déclarantes sont situées.

Le Luxembourg a transposé la DAC dans sa législation nationale par la loi du 18 décembre 2015.

La Société procédera à la diligence raisonnable et au contrôle nécessaires des investisseurs et communiquera chaque année les renseignements relatifs aux comptes financiers au fisc luxembourgeois, qui les transmettra à son tour aux pays de résidence des individus et entités concernés. La première déclaration a eu lieu en 2017, au titre de l'exercice 2016.

Règlement sur les indices de référence

Le Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil qui est entré en vigueur le 1er janvier 2018 exigeant une transparence accrue au niveau des indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement (le « **Règlement sur les indices de référence** »).

Les indices peuvent être utilisés par certains Compartiments comme référence, à des fins de comparaison de la performance. Les Compartiments sont gérés de façon active et le Gestionnaire jouit de la plus grande liberté au moment de sélectionner les titres dans lesquels il investit. Par conséquent, la performance peut être sensiblement différente de celle de l'indice de référence.

La Société ne possède aucun Compartiment indiciel (c.-à-d. des Compartiments qui répliquent la performance d'un indice ou d'une combinaison d'indices).

Les Compartiments peuvent avoir recours à des taux d'intérêt de référence aux fins du calcul de la commission de surperformance, tel que précisé au paragraphe consacré à la commission de surperformance à la section concernée pour chaque Compartiment.

Conformément aux dispositions du Règlement sur les indices de référence, les entités surveillées peuvent avoir recours à des indices de référence au sein de l'UE si ceux-ci sont fournis par un administrateur repris dans le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'AEMF en vertu du Règlement sur les indices de référence (le « **Registre** »).

Les administrateurs d'indices de référence établis dans l'UE dont les indices sont utilisés par la Société bénéficient de dispositions transitoires en vertu du Règlement sur les indices de référence et peuvent dès lors ne pas encore apparaître dans le Registre. Les administrateurs d'indices de référence établis dans l'UE doivent demander l'autorisation ou l'enregistrement en tant qu'administrateur conformément au Règlement sur les indices de référence et être inscrits au Registre pour le 1er janvier 2020 au plus tard.

Les informations mises à jour sur l'inclusion ou non d'un indice dans le Registre seront communiquées dès leur mise à disposition. La Société de gestion gère un plan écrit qui définit les actions à entreprendre dans le cas où l'indice subit des modifications significatives ou n'est plus fourni. Ce plan est disponible gratuitement sur simple demande auprès du siège social de la Société de gestion.

4. Les Compartiments de la Société

Chaque Compartiment est soumis aux réglementations d'ordre général du présent Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » et des chapitres suivants du Prospectus.

Chaque Compartiment peut investir dans les actifs définis au Chapitre 8.I.A du présent Prospectus et devra se conformer aux règles et restrictions générales énoncées au Chapitre 8. Chaque Compartiment devra investir conformément à son Objectif d'investissement et respecter la politique d'investissement et les dispositions en matière d'actifs éligibles spécifiques énoncées dans ce Chapitre pour chacun des Compartiments. Les passifs de chaque Compartiment doivent être séparés Compartiment par Compartiment, les créanciers tiers recourant uniquement aux actifs du Compartiment concerné.

Facteurs d'incertitude

La valeur des investissements réalisés dans les Compartiments de la Société peut être soumise à d'importantes fluctuations. Différents facteurs peuvent être à l'origine de ces fluctuations ou avoir une influence sur leur ampleur. Ils peuvent être liés aux marchés financiers ou aux activités de gestion d'investissement. Ces facteurs comprennent, entre autres :

- l'évolution des taux d'intérêt;
- les fluctuations de change;
- l'évolution du profil de liquidité du portefeuille;
- l'évolution du niveau de levier du portefeuille;
- l'évolution des préférences des investisseurs en termes de classes d'actifs (p. ex. Titres rattachés à des actions, Titres de créance ou Liquidités);
- l'évolution des préférences des investisseurs en termes de marchés, de pays, d'industries ou de secteurs.

Ils peuvent également être liés à la situation macroéconomique et géopolitique des marchés/pays dans lesquels les Compartiments investissent. Ces facteurs comprennent, entre autres :

- l'évolution de l'emploi, des dépenses et de la dette publiques, ainsi que de l'inflation;
- la modification de l'environnement légal;
- la modification du contexte politique;
- les changements réglementaires pouvant influencer une entreprise ou son secteur d'activité;
- les changements concurrentiels au sein d'un secteur touchant une entreprise en particulier, ses fournisseurs ou ses clients.

Le gestionnaire s'efforcera de réduire en partie l'impact négatif de tels risques sur la valeur du portefeuille en diversifiant les investissements au sein du Compartiment. Bien que le Conseil d'administration s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs d'investissement de la Société et de ses Compartiments, aucune garantie ne peut être offerte en ce sens.

Nordea 1 – Alpha 7 MA Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de maximiser son rendement total, en tenant compte de son niveau de volatilité cible.

La stratégie d'investissement du Compartiment se définit comme une approche multi-stratégies ou diversifiée en termes de primes de risque. L'exposition du Compartiment aux différentes primes de risque, stratégies et sous-stratégies est fonction des résultats d'une évaluation permanente de type bottom-up mettant l'accent sur les tendances de marché à court terme parmi les classes d'actifs et facteurs de risque.

La volatilité escomptée du Compartiment est habituellement comprise entre 5% et 7%, 7% correspondant au niveau de volatilité associé aux événements extrêmes (tail volatility) dans des conditions de marché défavorables et généralement utilisé dans la budgétisation du risque. Les risques inhérents aux différentes stratégies retenues à des fins d'investissement seront gérés grâce à un processus dynamique de budgétisation des risques, ce qui permet au Compartiment de suivre différentes stratégies plus ou moins volatiles. Les stratégies d'investissement visent dans l'ensemble à présenter de faibles corrélations.

En règle générale, le portefeuille n'aura pas de biais permanent en faveur d'une stratégie ou d'un facteur de risque spécifique. Durant des périodes plus courtes toutefois, le portefeuille peut être exposé à des effets plus concentrés de stratégies directionnelles et axées sur des primes de risque précises. A moyen terme, une diversification judicieuse entre les différentes stratégies assure une protection contre le risque de baisse.

Actifs éligibles

Si le Compartiment peut faire appel à d'autres investissements éligibles, les instruments les plus couramment utilisés pour mettre en œuvre les stratégies susmentionnées seront les suivants :

- des Valeurs mobilières (essentiellement des Titres rattachés à des actions et des Titres de créance),
- des Instruments du marché monétaire, en ce compris des billets de trésorerie et des certificats de dépôt,
- des Instruments dérivés, tels que des contrats for differences, des credit default swaps, des contrats futures sur indices et actions individuelles et des contrats à terme (y compris des non-deliverable forwards) sur devises,
- des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans une combinaison de titres adossés à des actifs ou à des créances hypothécaires.

Le Compartiment peut prendre des positions longues et courtes. Le Compartiment ne pourra emprunter des titres ou des liquidités en vue de créer un effet de levier. Toute exposition courte sera uniquement réalisée par le biais d'Instruments dérivés.

En fonction des instruments employés pour mettre en œuvre les stratégies d'investissement, le Compartiment peut disposer d'un niveau de liquidités variable. Lorsque les positions longues sont en grande majorité réalisées via l'utilisation d'Instruments dérivés, le niveau de liquidités peut augmenter pour atteindre 100% des actifs nets du Compartiment. Le gestionnaire répartira ces liquidités entre différentes devises du monde entier en fonction de ses convictions.

Ces liquidités peuvent également être nécessaires pour couvrir les appels de marge et les garanties exigées.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux CDS, options, futures, swaps et CFD.

Conformément au CESR 10-788, le Compartiment aura recours à la méthode de la Valeur à Risque absolue pour mesurer son exposition globale aux Instruments dérivés, tel qu'expliqué plus en détail à la Section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Conformément au CESR 10-788, le niveau de levier attendu indiqué dans le tableau ci-dessous (calculé comme étant la somme des notionnels des Instruments dérivés utilisés, ainsi qu'à l'aide de l'Approche par les engagements) doit constituer une indication correcte du niveau de levier réel dans des conditions de marché normales.

Le niveau de levier réel peut différer (c'est-à-dire augmenter ou baisser légèrement) par rapport au niveau attendu en fonction des stratégies utilisées par le gestionnaire, car celles-ci peuvent affecter directement l'utilisation des Instruments dérivés.

Le niveau de levier réel du Compartiment peut néanmoins présenter un écart significatif par rapport au niveau de levier attendu indiqué (c'est-à-dire augmenter ou baisser fortement) de manière à atteindre les profils de risque et de rendement visés par le Compartiment en fonction de la volatilité : en période de faible volatilité, l'exposition brute peut être plus élevée qu'en période de forte volatilité afin que les objectifs de risque et de rendement fixés soient respectés.

Méthode appliquée pour mesurer l'Exposition globale	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) en tant que somme des notionnels	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) suivant l'approche par les engagements
VaR absolue	500%	500%

Le niveau de levier attendu est déterminé par la politique d'investissement du Compartiment et ne peut donc pas être attribué à une stratégie d'investissement en particulier.

Les investisseurs doivent être conscients du fait que ce Fonds peut comporter un risque d'investissement plus élevé que d'autres fonds d'investissement en raison de l'utilisation d'Instruments dérivés et du niveau élevé du levier y afférent.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à des investissements en instruments financiers dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Alpha 10 MA Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de maximiser son rendement total, en tenant compte de son niveau de volatilité cible.

La stratégie d'investissement du Compartiment se définit comme une approche multi-stratégies ou diversifiée en termes de primes de risque. L'exposition du Compartiment aux différentes primes de risque, stratégies et sous-stratégies est fonction des résultats d'une évaluation permanente de type bottom-up mettant l'accent sur les tendances de marché à court terme parmi les classes d'actifs et facteurs de risque.

La volatilité escomptée du Compartiment est habituellement comprise entre 7% et 10%, 10% correspondant au niveau de volatilité associé aux événements extrêmes (tail volatility) dans des conditions de marché défavorables et généralement utilisé dans la budgétisation du risque. Les risques inhérents aux différentes stratégies retenues à des fins d'investissement seront gérés grâce à un processus dynamique de budgétisation des risques, ce qui permet au Compartiment de suivre différentes stratégies plus ou moins volatiles. Les stratégies d'investissement visent dans l'ensemble à présenter de faibles corrélations.

En règle générale, le portefeuille n'aura pas de biais permanent en faveur d'une stratégie ou d'un facteur de risque spécifique. Durant des périodes plus courtes toutefois, le portefeuille peut être exposé à des effets plus concentrés de stratégies directionnelles et axées sur des primes de risque précises. A moyen terme, une diversification judicieuse entre les différentes stratégies assure une protection contre le risque de baisse.

Actifs éligibles

Si le Compartiment peut faire appel à d'autres investissements éligibles, les instruments les plus couramment utilisés pour mettre en œuvre les stratégies susmentionnées seront les suivants :

- des Valeurs mobilières (essentiellement des Titres rattachés à des actions et des Titres de créance),
- des Instruments du marché monétaire, en ce compris des billets de trésorerie et des certificats de dépôt,
- des Instruments dérivés, tels que des contracts for differences, des credit default swaps, des contrats futures sur indices et actions individuelles et des contrats à terme (y compris des non-deliverable forwards) sur devises,
- des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans une combinaison de titres adossés à des actifs ou à des créances hypothécaires.

Le Compartiment peut prendre des positions longues et courtes. Le Compartiment ne pourra emprunter des titres ou des liquidités en vue de créer un effet de levier. Toute exposition courte sera uniquement réalisée par le biais d'Instruments dérivés.

En fonction des instruments employés pour mettre en œuvre les stratégies d'investissement, le Compartiment peut disposer d'un niveau de liquidités variable. Lorsque les positions longues sont en grande majorité réalisées via l'utilisation d'Instruments dérivés, le niveau de liquidités peut augmenter pour atteindre 100% des actifs nets du Compartiment. Le gestionnaire répartira ces liquidités entre différentes devises du monde entier en fonction de ses convictions.

Ces liquidités peuvent également être nécessaires pour couvrir l'appel de marge et les garanties exigées.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins

de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux CDS, options, futures, swaps et CFD.

Conformément au CESR 10-788, le Compartiment aura recours à la méthode de la Valeur à Risque absolue pour mesurer son Exposition globale aux Instruments dérivés, tel qu'expliqué plus en détail à la Section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement ».

Afin d'atteindre les profils de risque et de rendement visés par le Compartiment, l'exposition brute obtenue via l'ensemble des titres et Instruments dérivés en portefeuille peut être supérieure à la Valeur nette d'inventaire du Compartiment. Le niveau de cette exposition brute peut varier considérablement en fonction de la volatilité : en période de forte volatilité, l'exposition brute peut être moins élevée qu'en période de faible volatilité afin que les objectifs de risque et de rendement fixés soient respectés.

Conformément au CESR 10-788, le niveau de levier attendu indiqué dans le tableau ci-dessous (calculé comme étant la somme des notionnels des Instruments dérivés utilisés, ainsi qu'à l'aide de l'Approche par les engagements) doit constituer une indication correcte du niveau de levier réel dans des conditions de marché normales.

Le niveau de levier réel peut différer (c'est-à-dire augmenter ou baisser légèrement) par rapport au niveau attendu en fonction des stratégies utilisées par le gestionnaire, car celles-ci peuvent affecter directement l'utilisation des Instruments dérivés.

Le niveau de levier réel du Compartiment peut néanmoins présenter un écart significatif par rapport au niveau de levier attendu indiqué (c'est-à-dire augmenter ou baisser fortement) de manière à atteindre les profils de risque et de rendement visés par le Compartiment en fonction de la volatilité : en période de faible volatilité, l'exposition brute peut être plus élevée qu'en période de forte volatilité afin que les objectifs de risque et de rendement fixés soient respectés.

Méthode appliquée pour mesurer l'Exposition globale	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) en tant que somme des notionnels	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) suivant l'approche par les engagements
VaR absolue	650%	650%

Le niveau de levier attendu est déterminé par la politique d'investissement du Compartiment et ne peut donc pas être attribué à une stratégie d'investissement en particulier.

Les investisseurs doivent être conscients du fait que ce Fonds peut comporter un risque d'investissement plus élevé que d'autres fonds d'investissement en raison de l'utilisation d'Instruments dérivés et du niveau élevé du levier y afférent.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à des investissements en instruments financiers dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Alpha 15 MA Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de maximiser son rendement total, en tenant compte de son niveau de volatilité cible.

La stratégie d'investissement du Compartiment se définit comme une approche multi-stratégies ou diversifiée en termes de primes de risque. L'exposition du Compartiment aux différentes primes de risque, stratégies et sous-stratégies est fonction des résultats d'une évaluation permanente de type bottom-up mettant l'accent sur les tendances de marché à court terme parmi les classes d'actifs et facteurs de risque.

La volatilité escomptée du Compartiment est habituellement comprise entre 10 % et 15 %, 15 % correspondant au niveau de volatilité associé aux événements extrêmes (tail volatility) dans des conditions de marché défavorables et généralement utilisé dans la budgétisation du risque. Les risques inhérents aux différentes stratégies retenues à des fins d'investissement seront gérés grâce à un processus dynamique de budgétisation des risques, ce qui permet au Compartiment de suivre différentes stratégies plus ou moins volatiles. Les stratégies d'investissement visent dans l'ensemble à présenter de faibles corrélations.

En règle générale, le portefeuille n'aura pas de biais permanent en faveur d'une stratégie ou d'un facteur de risque spécifique. Durant des périodes plus courtes toutefois, le portefeuille peut être exposé à des effets plus concentrés de stratégies directionnelles et axées sur des primes de risque précises. A moyen terme, une diversification judicieuse entre les différentes stratégies assure une protection contre le risque de baisse.

Actifs éligibles

Si le Compartiment peut faire appel à d'autres investissements éligibles, les instruments les plus couramment utilisés pour mettre en œuvre les stratégies susmentionnées seront les suivants :

- des Valeurs mobilières (essentiellement des Titres rattachés à des actions et des Titres de créance),
- des Instruments du marché monétaire, en ce compris des billets de trésorerie et des certificats de dépôt,
- des Instruments dérivés, tels que des contrats for differences, des credit default swaps, des contrats futures sur indices et actions individuelles et des contrats à terme (y compris des non-deliverable forwards) sur devises,
- des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans une combinaison de titres adossés à des actifs ou à des créances hypothécaires.

Le Compartiment peut prendre des positions longues et courtes. Le Compartiment ne pourra emprunter des titres ou des liquidités en vue de créer un effet de levier.

Toute exposition courte sera uniquement réalisée par le biais d'Instruments dérivés.

En fonction des instruments employés pour mettre en œuvre les stratégies d'investissement, le Compartiment peut disposer d'un niveau de liquidités variable. Lorsque les positions longues sont en grande majorité réalisées via l'utilisation d'Instruments dérivés, le niveau de liquidités peut augmenter pour atteindre 100 % des actifs nets du Compartiment. Le gestionnaire répartira ces liquidités entre différentes devises du monde entier en fonction de ses convictions.

Ces liquidités peuvent également être nécessaires pour couvrir les appels de marge et les garanties exigées.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux CDS, options, futures, swaps et CFD.

Conformément au CESR 10-788, le Compartiment aura recours à la méthode de la Valeur à Risque absolue pour mesurer son exposition globale aux Instruments dérivés, tel qu'expliqué plus en détail à la Section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Conformément au CESR 10-788, le niveau de levier attendu indiqué dans le tableau ci-dessous (calculé comme étant la somme des notionnels des Instruments dérivés utilisés, ainsi qu'à l'aide de l'Approche par les engagements) doit constituer une indication correcte du niveau de levier réel dans des conditions de marché normales.

Le niveau de levier réel peut différer (c'est-à-dire augmenter ou baisser légèrement) par rapport au niveau attendu en fonction des stratégies utilisées par le gestionnaire, car celles-ci peuvent affecter directement l'utilisation des Instruments dérivés.

Le niveau de levier réel du Compartiment peut néanmoins présenter un écart significatif par rapport au niveau de levier attendu indiqué (c'est-à-dire augmenter ou baisser fortement) de manière à atteindre les profils de risque et de rendement visés par le Compartiment en fonction de la volatilité : en période de faible volatilité, l'exposition brute peut être plus élevée qu'en période de forte volatilité afin que les objectifs de risque et de rendement fixés soient respectés.

Méthode appliquée pour mesurer l'Exposition globale	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) en tant que somme des notionnels	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) suivant l'approche par les engagements
VaR absolue	900%	900%

Le niveau de levier attendu est déterminé par la politique d'investissement du Compartiment et ne peut donc pas être attribué à une stratégie d'investissement en particulier.

Les investisseurs doivent être conscients du fait que ce Fonds peut comporter un risque d'investissement plus élevé que d'autres fonds d'investissement en raison de l'utilisation d'Instruments dérivés et du niveau élevé du levier y afférent.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à des investissements en instruments financiers dans le but de maximiser le rendement. Le Compartiment poursuit une politique d'investissement visant un rendement relativement élevé associé à une volatilité accrue. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Asian Focus Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investira dans des sociétés sous-évaluées par rapport à leur capacité à générer des flux de trésorerie sur le long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des actions, entre autres des Actions H chinoises, et dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Asie.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Pour ce Compartiment, le recours à des Instruments dérivés est limité à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en Asie, et notamment en Chine.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI All Country Asia Ex. Japan – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Balanced Income Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de préserver et faire fructifier de manière constante le capital de l'Actionnaire sur un cycle d'investissement complet.

Le processus d'investissement s'appuie sur une allocation d'actifs dynamique, tant tactique que stratégique, une solide diversification essentiellement à travers les classes d'actifs obligataires avec un recours à l'effet de levier, et une gestion active des devises. Le gestionnaire cherche à identifier les moteurs de performance par le biais de positions longues et courtes sur un vaste éventail d'instruments obligataires. Il consacrera par ailleurs une part plus restreinte du Compartiment à des investissements en actions.

Actifs éligibles

Le Compartiment mettra en œuvre sa stratégie d'investissement en prenant des positions sur un vaste éventail de classes ou de sous-classes d'actifs (obligations et actions) et de devises à l'échelle mondiale, en investissant en direct ou au moyen d'Instruments dérivés et, dans une moindre mesure, dans des fonds. Les classes ou sous-classes d'actifs correspondent à un groupe d'actifs déterminé selon des critères communs en termes de secteur, de zone géographique, de notation ou de type de titres, ou selon d'autres critères dont il est tenu compte lors de la construction de chaque stratégie d'investissement.

Les instruments les plus largement utilisés pourront inclure, sans s'y limiter :

- des emprunts d'Etat,
- des obligations indexées sur l'inflation,
- des obligations privées (de notation investment grade et inférieure à investment grade, pouvant inclure des obligations en défaut à hauteur de 5% maximum de ses actifs nets),
- des obligations émergentes libellées en devise forte et/ou locale,
- un maximum de 20% des actifs nets de ce Compartiment peut être investi dans une combinaison de titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou à des actifs (ABS),
- des obligations garanties,
- des obligations convertibles,
- des contrats futures et à terme,
- credit default swaps,
- des actions,
- des Instruments du marché monétaire, en ce compris des billets de trésorerie et des certificats de dépôt,
- des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus. Afin d'atteindre les objectifs d'investissement et les profils de risque et de rendement visés par le Compartiment, l'exposition brute obtenue via l'ensemble des titres et Instruments dérivés en portefeuille peut être supérieure à la Valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, aux credit default swaps, contrats de change à terme et futures sur obligations.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent avant tout préserver le capital. Il offre une alternative à des profils d'investissement plus traditionnels.

Nordea 1 – Chinese Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en République Populaire de Chine, à Hong Kong et à Taïwan.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 50% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements en Chine ainsi que sur les marchés émergents et moins développés.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Golden Dragon – Net Total Return en USD.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Danish Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché obligataire danois.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique au Danemark.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est la couronne danoise.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice Nordea Constant Maturity 5 Year Government Bond.

Profil de l'Investisseur typeLe Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Danish Mortgage Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement consistant principalement en des revenus d'intérêts et une appréciation du capital sur le long terme.

Le gestionnaire ciblera en premier lieu le marché danois des obligations garanties.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations hypothécaires émises par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique au Danemark.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques spécifiques associés à l'investissement dans des obligations garanties danoises.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est la couronne danoise.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Danish Short-Term Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance libellés en DKK et émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés.

Le Compartiment peut investir dans des Titres de créance ayant une échéance résiduelle supérieure à 2 ans.

La durée de vie moyenne pondérée de ce Compartiment sera normalement supérieure à 1 an. Le taux d'intérêt des Titres de créance à taux flottant doit être revu au moins une fois par an en fonction des conditions de marché et conformément au prospectus d'émission de ces titres.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est la couronne danoise.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs qui sont prêts à accepter les risques de duration caractéristiques des portefeuilles obligataires ainsi que les risques de crédit connexes.

Nordea 1 – Emerging Consumer Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Dans les limites d'investissement énumérées plus bas, le Compartiment investit ses actifs dans des sociétés susceptibles de tirer profit, directement ou indirectement, de l'urbanisation actuelle et du changement des habitudes de consommation dans les pays émergents. Il cible plus particulièrement des entreprises susceptibles de réaliser une proportion significative de leurs revenus sur le marché de la consommation émergente en devenant des marques de premier plan. Tout en respectant les limites d'investissement énumérées plus bas, le Compartiment privilégiera par ailleurs des sociétés des marchés développés qui vendent des produits et services ciblant les dépenses marginales des consommateurs des marchés émergents et qui profitent ainsi de l'augmentation attendue du niveau de revenus disponibles.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à des investissements sur les marchés actions spécifiques dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Emerging Market Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché des obligations émergentes.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents. Ces titres sont libellés en devises fortes (le dollar américain et l'euro, notamment).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement sur des marchés émergents, Chine comprise, en titres de créance d'entreprises, credit default swaps, titres de créance à haut rendement, ainsi qu'aux transactions sur warrants, options, contrats futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Global Diversified.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Emerging Market Bond Opportunities Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché des obligations émergentes.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents. Ces titres sont libellés en devises locales et en devises fortes (le dollar américain et l'euro, notamment).

Le Compartiment peut investir directement dans des Titres de créance chinois via le CIBM ou Bond Connect.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement sur les marchés émergents et moins développés, Chine comprise, en titres de créance d'entreprises, credit default swap et titres de créance à haut rendement ainsi qu'aux transactions sur warrants, options, futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle d'un indice de référence composé à 50% du JP EMBI GD (dans la Devise de référence (USD)) et à 50% du JP GBI-EM GD (dans la Devise de référence (USD)).

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Emerging Market Corporate Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché des obligations d'entreprises émergentes.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance libellés en USD et émis par des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement sur des marchés émergents, Chine comprise, en titres de créance d'entreprises, credit default swaps, titres de créance à haut rendement, ainsi qu'aux transactions sur warrants, options, contrats futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice JPM Corporate Emerging Markets Bond Broad Diversified (CEMBI Broad Diversified) en USD.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Emerging Market Hard Currency Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché des obligations émergentes.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance et des credit default swaps émis par des Pouvoirs publics, des entités quasi souveraines ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents. Ces titres sont libellés en devises fortes (le dollar américain et l'euro, notamment).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, Chine comprise, et dans les titres de créance assortis d'une faible note de crédit, ainsi qu'à ceux associés aux credit default swaps et aux transactions sur futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Global Diversified.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché des obligations émergentes.

Les plus-values proviennent des revenus et de l'appréciation des titres ainsi que de l'appréciation des devises.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics, des entités quasi souveraines ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents. Ces titres sont libellés en devises locales.

Le Compartiment peut investir directement dans des Titres de créance chinois via le CIBM ou Bond Connect.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, Chine comprise, ainsi que dans les titres de créance assortis d'une faible note de crédit.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice JP Morgan GBI Emerging Market Global Diversified.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund Plus

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché des obligations émergentes.

Les plus-values proviennent des revenus et de l'appréciation des titres ainsi que de l'appréciation des devises.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics, des entités quasi souveraines ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents. Ces titres sont libellés en devises locales.

Le Compartiment peut investir directement dans des Titres de créance chinois via le CIBM ou Bond Connect.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, Chine comprise, et dans les titres de créance assortis d'une faible note de crédit, ainsi qu'à ceux associés aux credit default swaps et aux transactions sur futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice JP Morgan GBI Emerging Market Global Diversified.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Emerging Markets Debt Total Return Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de maximiser son rendement total.

Il cherche généralement à identifier des opportunités d'investissement au sein de tous les sous-secteurs de l'univers de la dette émergente. Les plus-values proviennent des revenus et de l'appréciation des titres ainsi que de l'appréciation des devises.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics, des entités quasi souveraines ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents. Ces titres peuvent être libellés en devises locales et en devises fortes (le dollar américain et l'euro, notamment).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut investir directement dans des Titres de créance chinois via le CIBM ou Bond Connect.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, Chine comprise, ainsi que dans les titres de créance assortis d'une faible note de crédit, dans les warrants, options, futures, swaps, CFD (contracts for difference) et CDS (credit default swaps).

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Emerging Markets Focus Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investira dans des sociétés sous-évaluées par rapport à leur capacité à générer des flux de trésorerie sur le long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Emerging Markets Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Emerging Markets Small Cap Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement basé sur une approche bottom-up et une analyse fondamentale.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions de sociétés:

- (i) ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans des Marchés émergents, et
- (ii) dotées d'une capitalisation boursière (au moment de l'achat) comprise entre 100 millions USD et 5 milliards USD.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements dans les sociétés de petite taille ainsi que sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Emerging Markets Small Cap Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Emerging Stars Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché des obligations émergentes.

Le Compartiment investira ses actifs dans pays et des sociétés choisis au regard de leur capacité à se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise en vigueur à l'échelle internationale.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics, des entités quasi souveraines ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents. Ces titres peuvent être libellés en devises locales et en devises fortes (le dollar américain et l'euro, notamment).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut investir directement dans des Titres de créance chinois via le CIBM ou Bond Connect.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, Chine comprise, ainsi que dans les titres de créance assortis d'une faible note de crédit, dans les warrants, options, futures, swaps, CFD (contracts for difference) et CDS (credit default swaps).

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Global Diversified.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Emerging Stars Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Dans les limites d'investissement énumérées plus bas, le Compartiment investit ses actifs dans des sociétés choisies au regard de leur capacité à se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise en vigueur à l'échelle internationale, et plus particulièrement dans celles susceptibles de développer leurs activités en dehors des Marchés émergents en se distinguant sur la scène internationale.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Emerging Markets Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à des investissements sur les marchés actions spécifiques dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – European Corporate Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché européen des obligations d'entreprises.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations d'entreprises libellées en euros et des credit default swaps quand le risque de crédit sous-jacent est lié à des obligations d'entreprises libellées en euros.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Notation

Au moins deux tiers des Actifs totaux devront être assortis d'une notation à long terme comprise entre AAA et BBB-, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Les critères de notation susmentionnés s'appliquent également en ce qui concerne les titres sous-jacents aux Instruments dérivés.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance d'entreprises, CDS, titres de créance à haut rendement, warrants, options, futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML EMU Corporate.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European Corporate Bond Fund Plus

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché européen des obligations d'entreprises.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations garanties et d'entreprises libellées en euros et des credit default swaps quand le risque de crédit sous-jacent est lié à des obligations d'entreprises libellées en euros.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Notation

Au moins deux tiers des Actifs totaux devront être assortis d'une notation à long terme comprise entre AAA et BBB-, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Les critères de notation susmentionnés s'appliquent également en ce qui concerne les titres sous-jacents aux Instruments dérivés.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance d'entreprises, CDS, warrants, options, futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML EMU Corporate.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European Corporate Stars Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché européen des obligations d'entreprises.

Le Compartiment investira ses actifs dans des sociétés choisies au regard de leur capacité à se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise en vigueur à l'échelle internationale.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations d'entreprises libellées en euros et des credit default swaps quand le risque de crédit sous-jacent est lié à des obligations d'entreprises libellées en euros.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Notation

Au moins deux tiers des Actifs totaux devront être assortis d'une notation à long terme comprise entre AAA et BBB-, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Les critères de notation susmentionnés s'appliquent également en ce qui concerne les titres sous-jacents aux Instruments dérivés.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance d'entreprises, CDS, titres de créance à haut rendement, warrants, options, futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofA Merrill Lynch EMU Corporate Bonds.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European Covered Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché européen des obligations garanties.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations garanties émises par des sociétés ou des institutions financières ayant leur siège social ou le centre de leurs activités économiques en Europe.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Notation

A tout moment, au moins deux tiers des Actifs totaux seront investis dans des titres assortis d'une note minimum de A-/A3, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation. Jusqu'à 10 % des Actifs totaux pourront être investis dans des obligations assorties d'une note inférieure à BBB-/Baa3, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation, et/ou dans des obligations non notées.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice iBoxx EUR Covered Bond.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European Covered Bond Opportunities Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de maximiser son rendement total. Il cherche généralement à identifier des opportunités d'investissement au sein de divers secteurs des marchés obligataires européens, en privilégiant les marchés des obligations garanties et souveraines. Le Compartiment cherche à atteindre ses objectifs en investissant sur les marchés obligataires, directement ou au moyen d'Instruments dérivés.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations garanties émises par des sociétés ou des institutions financières ayant leur siège social ou le centre de leurs activités économiques en Europe ainsi que dans des emprunts d'Etat émis par un pays européen.

Le compartiment peut avoir recours à l'effet de levier par le biais d'instruments dérivés ou de transactions de vente-rachat, ce qui peut se traduire par une exposition plus importante aux emprunts d'Etat.

La durée modifiée de ce Compartiment doit être comprise entre -0,5 et +2,5.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Notation

A tout moment, au moins un tiers des Actifs totaux seront investis dans des titres assortis d'une note minimum de A-/A3, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation. Jusqu'à 25% des Actifs totaux pourront être investis dans des obligations assorties d'une note inférieure à BBB-/Baa3, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation, et/ou dans des obligations non notées.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en obligations garanties danoises, en opérations de pension, en transactions d'achat-revente et en credit default swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European Cross Credit Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement consistant principalement en des revenus d'intérêts et une appréciation du capital sur le long terme.

Le gestionnaire ciblera en premier lieu le marché européen des obligations d'entreprises et des Obligations à haut rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations privées libellées en euros n'étant pas émises par des institutions financières. Toutefois, le Compartiment peut investir dans des titres émis par les sociétés holding de tout groupe dont peuvent faire partie des établissements financiers.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Notation

La notation des titres de ce Compartiment est constituée par la deuxième meilleure notation de long terme d'une Agence de notation. Si, pour un titre donné, une seule notation de long terme est disponible auprès de l'une des trois agences de notation, cette notation sera définie comme celle du titre.

Au moins deux tiers des Actifs totaux devront être assortis d'une notation à long terme comprise entre BBB+/Baa1 et B-/B3, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation.

Le Compartiment n'est pas autorisé à acheter des titres non notés ni des titres assortis au moment de leur acquisition d'une notation à long terme inférieure à B-/B3, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation. Si la notation des titres est abaissée en dessous de B-/B3, ou d'un niveau équivalent, par une Agence de notation, ou si les titres ne sont plus notés, le Compartiment est autorisé à les conserver pendant une période maximale de six mois.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance d'entreprises, CDS, warrants, options, futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment ne compare sa performance à aucun indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European Diversified Corporate Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché européen des obligations d'entreprises.

Le Compartiment cherche à obtenir une exposition limitée à un émetteur ou un secteur donné par rapport à son indice de référence.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations privées libellées en euros.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Notation

Au moins deux tiers des Actifs totaux devront être assortis d'une notation à long terme comprise entre AAA et BBB-, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Les critères de notation susmentionnés s'appliquent également en ce qui concerne les titres sous-jacents aux Instruments dérivés.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance d'entreprises, CDS, warrants, options, futures et swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML EMU Corporate.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European Financial Debt Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement consistant principalement en des revenus d'intérêts et une appréciation du capital sur le long terme.

Le gestionnaire ciblera en premier lieu le secteur financier du marché obligataire européen.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance et des credit default swaps émis par des institutions financières européennes (cette exigence géographique s'applique à l'entité concernée ou à sa société mère).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux en titres adossés à des actifs et jusqu'à 20% de ses Actifs totaux en Obligations de type « contingent convertible ».

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement dans des titres de créance à haut rendement, dans des Obligations de type « contingent convertible » et dans des instruments dérivés.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs en quête d'un portefeuille diversifié composé de titres de créance du secteur financier.

Nordea 1 – European Focus Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme. Le Compartiment investira dans des sociétés sous-évaluées par rapport à leur capacité à générer des flux de trésorerie sur le long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Europe.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Europe – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – European High Yield Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché européen des Obligations à haut rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Obligations à haut rendement, credit default swaps et autres Titres de créance, y compris des Obligations de type « contingent convertible », émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Europe.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS, y compris des CLO et CDO.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance à haut rendement, Obligations de type « contingent convertible », CDO et CLO.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance en EUR du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML Euro High Yield Constrained – Total Return intégralement couvert en EUR.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European High Yield Bond Fund II

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché européen des Obligations à haut rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Obligations à haut rendement, des Obligations de type « contingent convertible » et des credit default swaps, libellés en EUR ou en GBP ou émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Europe (cette exigence géographique s'applique à l'entité concernée ou à sa société mère).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance à haut rendement et en Obligations de type « contingent convertible ».

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance en EUR du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML Euro High Yield Constrained – Total Return intégralement couvert en EUR.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European High Yield Stars Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement consistant principalement en des revenus d'intérêts et une appréciation du capital sur le long terme.

Le Compartiment investira ses actifs dans des sociétés choisies au regard de leur capacité à se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise en vigueur à l'échelle internationale.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Obligations à haut rendement, des Obligations de type « contingent convertible » et des credit default swaps, libellés en EUR ou en GBP ou émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Europe (cette exigence géographique s'applique à l'entité concernée ou à sa société mère).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance à haut rendement et en Obligations de type « contingent convertible ».

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML Euro High Yield Constrained – Total Return intégralement couvert en EUR.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European Inflation Linked Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et d'offrir un véhicule d'investissement à faible risque qui génère des rendements réels.

Actifs éligibles

Ce Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations indexées sur l'inflation émises par des pouvoirs publics et/ou des emprunteurs privés au sein de la zone euro. En outre, le Compartiment peut investir dans d'autres Titres de créance.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Toutefois, un minimum de 90% des expositions totales en devises concerneront la Devise de référence ou seront couverts dans la Devise de référence.

Notation

Au moins deux tiers des Actifs totaux devront être assortis d'une notation à long terme comprise entre AAA et BBB-, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment ne compare sa performance à aucun indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – European Long Short Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'offrir aux actionnaires une performance absolue attrayante et régulière qui présente généralement une corrélation relativement faible avec les rendements des marchés actions.

Le Compartiment détient des positions longues et courtes sur les actions, principalement en Europe. Le Compartiment prend des positions longues sur les actions pour lesquelles il anticipe une hausse du cours et des positions courtes dans le cas contraire. La philosophie d'investissement du compartiment repose sur une approche fondamentale et a habituellement trait à différentes stratégies de trading.

Les positions longues et courtes du Compartiment sont obtenues via des investissements directs dans des actions ou via l'utilisation d'Instruments dérivés ou, dans une certaine mesure, par le biais d'investissements dans des Fonds indiciels cotés (ETF).

Le compartiment peut avoir recours à un fort effet de levier, ce qui signifie que l'exposition aux marchés et/ou titres sous-jacents générée par les instruments inclus dans le portefeuille du compartiment peut être largement supérieure à 100%. Les techniques à effet de levier peuvent amplifier les effets liés à l'évolution défavorable du marché ou réduire l'impact d'évolutions favorables.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit, directement ou par le biais d'Instruments dérivés, la majorité de ses actifs dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Europe.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux transactions portant sur des warrants, des options, des contrats futures, des swaps et des contracts for differences (« CFD »).

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions et à l'utilisation des techniques à effet de levier dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Commission de surperformance

Conformément au tableau ci-dessous, la Société de gestion pourra percevoir une Commission de surperformance, calculée et provisionnée quotidiennement et payable annuellement à terme échu, au titre de chaque année civile. La Commission de surperformance sera entièrement reversée au Gestionnaire par délégation du Compartiment, à savoir Madrague Capital Partners AB.

La Commission de surperformance sera calculée comme suit : au terme de chaque année civile au titre de laquelle une Commission de surperformance doit être calculée, ladite Commission de surperformance de chaque Catégorie d'Actions correspondra à 15% maximum de l'appréciation de la Valeur nette d'inventaire par Action (nette de Commission de surperformance) telle que calculée à la fin de ladite année civile, après déduction du taux de refinancement de la BCE (le « Hurdle Rate »). La Commission de surperformance sera calculée uniquement sur la performance supérieure à la Valeur nette d'inventaire par Action la plus élevée observée au cours de l'exercice (« High Watermark »).

Catégories d'Actions	Taux de la commission de surperformance
Catégories d'Actions privées	15%
Catégorie d'Actions institutionnelles I	15%
Autres Catégories d'Actions institutionnelles (sauf Catégories d'Actions I)	Voir Chapitre 16 du Prospectus

En cas de Rachats nets lors d'un Jour d'évaluation, la part de la performance cumulée depuis le début de l'année attribuable aux Actions faisant l'objet des Rachats nets sera réputée due quelle que soit la performance du Compartiment après lesdits Rachats nets.

Le premier High Watermark correspond au prix de Souscription initiale. Si, à la fin de la première période financière (fixée séparément pour chaque Catégorie d'Actions), la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'Actions dépasse son High Watermark (c'est-à-dire son prix de Souscription initiale) et son Hurdle Rate, une Commission de surperformance sera due. Dans le cas contraire, aucune Commission de surperformance ne sera due au titre de la première période financière.

Pour les périodes financières ultérieures, le versement d'une Commission de surperformance est soumis aux deux conditions suivantes :

- 1) la Valeur nette d'inventaire par Action a dépassé le Hurdle Rate au cours de l'année civile considérée ou, dans le cas de Rachats nets lors d'un Jour d'évaluation, la Valeur nette d'inventaire par Action a dépassé le Hurdle Rate lors de la période commençant au début de l'année civile et finissant le Jour d'évaluation où le prix de Rachat est fixé ; et
- 2) la Valeur nette d'inventaire par Action dépasse la valeur la plus élevée entre (i) le premier High Watermark, et (ii) la VNI par Action la plus élevée observée en fin d'année civile.

Le Hurdle Rate appliqué pour les Catégories d'Actions non couvertes est le taux de refinancement de la BCE, exprimé dans la devise de référence. Pour les Catégories d'Actions couvertes, un taux d'intérêt équivalent exprimé dans la devise concernée sera appliqué pour ladite devise. Un taux plancher de 0% sera appliqué au Hurdle Rate. En d'autres termes, si le taux d'intérêt utilisé comme Hurdle Rate d'une Catégorie d'Actions est négatif, le Hurdle Rate sera considéré comme étant égal à 0%.

Nordea 1 – European Small and Mid Cap Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions de sociétés :

- (i) ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Europe;
- (ii) dont la capitalisation boursière ne dépasse pas 10 milliards EUR (au moment de l'acquisition).

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice Dow Jones STOXX Mid 200 (Return).

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – European Stars Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investira ses actifs dans des sociétés choisies au regard de leur capacité à se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise en vigueur à l'échelle internationale.

Le Compartiment investira dans des sociétés sous-évaluées par rapport à leur capacité à générer des flux de trésorerie sur le long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Europe.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Europe – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – European Value Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le gestionnaire investira dans des titres de sociétés fortement sous-évaluées par rapport à leur capacité bénéficiaire estimée.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Europe.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Pour ce Compartiment, le recours à des Instruments dérivés est limité à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Europe – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Les Investisseurs doivent également être conscients que la stratégie d'investissement du Compartiment peut donner lieu à des différences importantes entre l'évolution du Compartiment et celle du marché (tel que défini par l'indice de référence) et que de telles différences peuvent parfois être observées pendant une période de temps assez longue.

Nordea 1 – Flexible Fixed Income Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de générer des rendements positifs supérieurs à ceux du marché monétaire sur un cycle d'investissement.

Le Compartiment a pour objectif d'offrir une solide diversification entre classes d'actifs obligataires et régions. L'objectif est de proposer un produit obligataire sans contrainte, conçu pour faire face à un environnement en constante évolution au sein de l'univers obligataire (notamment les mouvements haussiers et baissiers des taux d'intérêt ainsi que les fluctuations des spreads de crédit). Le Compartiment aura recours à une stratégie de gestion active des devises pour limiter le risque sans réduire l'espérance de rentabilité.

Actifs éligibles

Le Compartiment mettra en œuvre sa stratégie d'investissement en prenant des positions sur un vaste éventail de classes ou de Sous-classes d'actifs obligataires et de devises à l'échelle mondiale, en investissant en direct ou au moyen d'Instruments dérivés et, dans une moindre mesure, dans des fonds. Les classes ou sous-classes d'actifs correspondent à un groupe d'actifs déterminé selon des critères communs en termes de secteur, de zone géographique, de notation ou de type de titres, ou selon d'autres critères dont il est tenu compte lors de la construction de chaque stratégie d'investissement. Les instruments les plus largement utilisés pourront inclure, sans s'y limiter :

- des emprunts d'Etat;
- des obligations indexées sur l'inflation;
- des obligations privées (de notation investment grade et inférieure à investment grade, pouvant inclure des obligations en défaut à hauteur de 5% maximum de ses actifs nets);
- des obligations émergentes libellées en devise forte et/ou locale;
- des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) ou à des actifs (ABS) à hauteur de 20% maximum de ses actifs nets;
- des obligations garanties;
- des obligations convertibles (pouvant inclure, dans une certaine mesure, des obligations ayant été converties en actions);
- des credit default swaps;
- des actions, à hauteur de 2,5% maximum de ses actifs nets (en raison des investissements dans des obligations en défaut);
- des Instruments du marché monétaire, en ce compris des billets de trésorerie et des certificats de dépôt;
- des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, aux credit default swaps, contrats de change à terme et futures sur obligations.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – GBP Diversified Return Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de préserver le capital de l'Actionnaire et de lui procurer une croissance stable sur un cycle d'investissement complet. Le Compartiment a pour objectif d'obtenir un rendement positif sur des périodes glissantes de trois (3) ans.

Actifs éligibles

Dans le respect des restrictions d'investissement générales énoncées dans le Prospectus, le Compartiment investit, directement ou par le biais d'Instruments dérivés, dans toutes les classes d'actifs autorisées (p. ex. Titres rattachés à des actions, Titres de créance et Instruments du marché monétaire).

L'allocation d'actifs évoluera dans le temps en fonction des anticipations de mouvements du marché. Elle se compose de manière générale de Titres rattachés à des actions et de Titres de créance.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en CDS, options, futures, swaps et CFD.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est la livre sterling.

Indice de référence

Ce Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent avant tout préserver le capital. Il offre une alternative à des profils d'investissement plus traditionnels.

Nordea 1 – Global Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché obligataire mondial.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice JP Morgan GBI Global – Total Return (en EUR).

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Global Climate and Environment Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investit ses actifs en se concentrant notamment sur les sociétés axées sur les énergies renouvelables, la bonne utilisation des ressources et la protection de l'environnement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en CDS, options, futures, swaps et CFD, ainsi que sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à des investissements sur les marchés actions spécifiques dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Disruption Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investit ses actifs dans des actions de sociétés qui mettent en place ou bénéficient de technologies ou modèles d'entreprise disruptifs.

Il vise à identifier et à investir dans des entreprises susceptibles de changer la donne, à savoir des sociétés disruptives et hautement innovantes de premier plan qui mettent sur pied de nouvelles solutions et de nouveaux produits ou services capables de contester et de remplacer, à terme, des modèles d'entreprise existants.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à des investissements sur les marchés actions spécifiques dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Dividend Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investira dans des titres de sociétés disposant d'un bilan sain et d'une bonne capacité à verser des dividendes.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Frontier Markets Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le gestionnaire investira dans des sociétés sous-évaluées par rapport à leur capacité à générer des flux de trésorerie sur le long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans des Marchés frontières et/ou des Marchés émergents.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés frontières et émergents.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle d'un indice de référence composé à 50% de l'indice MSCI Frontier Markets NTR et à 50% de l'indice MSCI Frontier Emerging Markets NTR.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions et à l'utilisation des techniques à effet de levier dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Gender Diversity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investit ses actifs en se concentrant notamment sur les sociétés dotées d'une gestion durable présentant une diversité et une égalité des sexes importantes.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à des investissements sur les marchés actions spécifiques dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global High Yield Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché mondial des Obligations à haut rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Obligations subordonnées et à haut rendement émises par des Emprunteurs privés.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance à haut rendement et credit default swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML Developed Markets High Yield Constrained.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le gestionnaire détermine la juste valeur d'une société sur la base de sa production de liquidités durable sur le long terme. Les opportunités d'investissement attractives, qui apparaissent lorsque le prix des titres s'écarte de leur juste valeur, sont exploitées en investissant avec un horizon à long terme dans des sociétés présentant une décote par rapport à la juste valeur. Le processus d'investissement discipliné se caractérise également par une recherche indépendante minutieuse, une part active élevée et un faible taux de rotation du portefeuille.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI All Country World – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Impact Themes Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investit ses actifs en se concentrant notamment sur les sociétés générant un impact social et environnemental positif grâce à leur offre de produits ou services.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à des investissements sur les marchés actions spécifiques dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund

Objectif et politique d'investissement

Ce Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une plus-value sur le long terme.

Le Compartiment est géré conformément à un processus d'investissement à plusieurs étapes qui combine allocation régionale et sectorielle top-down et sélection de titres individuels bottom-up.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions émises par des sociétés actives dans les infrastructures cotées ou négociées sur un Marché réglementé ou un Autre marché réglementé. Une société active dans les infrastructures se définit comme une entreprise qui tire la majorité de son chiffre d'affaires ou de ses bénéfices de, ou consacre la plupart de ses actifs à, la propriété, la gestion, le développement ou l'exploitation d'actifs d'infrastructure (transports, services aux collectivités, énergie et communication).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Long Short Equity Fund – USD Hedged

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'offrir aux Actionnaires une performance absolue régulière qui ait une corrélation relativement faible avec les rendements des marchés actions. Pour ce faire, il exploite les inefficiences dans la manière dont les marchés réagissent aux cycles.

Le Compartiment cherche à se positionner à l'achat sur des sociétés qui surprennent le marché de par leur participation à un cycle de croissance bénéficiaire et dont la valorisation semble attrayante au moment de l'investissement. Ces positions acheteuses (longues) sont obtenues via un investissement direct dans les actions susmentionnées ou via l'utilisation d'Instruments dérivés ou, dans une certaine mesure, par le biais d'investissements dans des Fonds indiciaires cotés (ETF).

En outre, le Compartiment cherche à se positionner à la vente sur des paniers d'actions ou des actions individuelles présentant des caractéristiques risque/rendement peu attractives au moment de l'investissement, selon l'appréciation du gestionnaire. Ces positions vendeuses (courtes) pourront être obtenues via l'utilisation d'Instruments dérivés et sont réputées améliorer la performance du Compartiment.

Le Compartiment aura recours à l'effet de levier, ce qui signifie que la valeur de marché des titres sous-jacents, devises et autres instruments du portefeuille d'actifs et d'Instruments dérivés du Compartiment peut être supérieure à sa valeur nette d'inventaire. Les techniques à effet de levier peuvent amplifier les risques liés à l'évolution défavorable du marché ou à l'échec des stratégies d'investissement.

Via l'utilisation de l'effet de levier, le Compartiment cherche à maximiser son rendement à long terme sans dépasser son objectif de volatilité. Cet objectif de volatilité peut changer au fil du temps.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit, directement ou par le biais d'Instruments dérivés, la majorité de ses actifs dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés du monde entier.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux transactions portant sur des warrants, des options, des contrats futures, des swaps et des contracts for differences (« CFD »).

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions et à l'utilisation des techniques à effet de levier dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Commission de surperformance

Conformément au tableau ci-dessous, la Société de gestion pourra percevoir une Commission de surperformance, calculée et provisionnée quotidiennement et payable annuellement à terme échu, au titre de chaque année civile. La Commission de surperformance sera entièrement reversée au Gestionnaire par délégation du Compartiment, à savoir Clarivest Asset Management LLC.

La Commission de surperformance sera calculée comme suit: au terme de chaque année civile au titre de laquelle une Commission de surperformance doit être calculée, ladite Commission de surperformance de chaque Catégorie d'Actions correspondra à 10% maximum de l'appréciation de la Valeur nette d'inventaire par Action (nette de Commission de surperformance) telle que calculée à la fin de ladite année civile, après déduction du LIBOR USD à 3 mois (le « **Hurdle Rate** »). La Commission de surperformance sera calculée uniquement sur la performance supérieure à la Valeur nette d'inventaire par Action la plus élevée observée au cours de l'exercice (« **High Watermark** »).

Catégories d'Actions	Taux de la commission de surperformance
Catégories d'Actions privées	10%
Catégorie d'Actions institutionnelles I	10%
Autres Catégories d'Actions institutionnelles (sauf Catégories d'Actions I)	Voir Chapitre 16 du Prospectus

En cas de Rachats nets lors d'un Jour d'évaluation, la part de la performance cumulée depuis le début de l'année attribuable aux Actions faisant l'objet des Rachats nets sera réputée due quelle que soit la performance du Compartiment après lesdits Rachats nets.

Le premier High Watermark correspond au prix de Souscription initiale. Si, à la fin de la première période financière (fixée séparément pour chaque Catégorie d'Actions), la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'Actions dépasse son High Watermark (c'est-à-dire son prix de Souscription initiale) et son Hurdle Rate, une Commission de surperformance sera due. Dans le cas contraire, aucune Commission de surperformance ne sera due au titre de la première période financière.

Pour les périodes financières ultérieures, le versement d'une Commission de surperformance est soumis aux deux conditions suivantes:

- 1) la Valeur nette d'inventaire par Action a dépassé le Hurdle Rate au cours de l'année civile considérée ou, dans le cas de Rachats nets lors d'un Jour d'évaluation, la Valeur nette d'inventaire par Action a dépassé le Hurdle Rate lors de la période commençant au début de l'année civile et finissant le Jour d'évaluation où le prix de Rachat est fixé; et
- 2) la Valeur nette d'inventaire par Action dépasse la valeur la plus élevée entre (i) le premier High Watermark, et (ii) la VNI par Action la plus élevée observée en fin d'année civile.

Le Hurdle Rate appliqué pour les Catégories d'Actions non couvertes est un taux d'intérêt variable à court terme en dollars américains. Pour les Catégories d'Actions couvertes, un taux d'intérêt variable à court terme équivalent exprimé dans la devise concernée sera appliqué pour ladite devise. Un taux plancher de 0% sera appliqué au Hurdle Rate. En d'autres termes, si le taux d'intérêt utilisé comme Hurdle Rate d'une Catégorie d'Actions est négatif, le Hurdle Rate sera considéré comme étant égal à 0%.

Nordea 1 – Global Opportunity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement conçu pour identifier les opportunités grâce à la recherche fondamentale et la compréhension des moteurs de valeur des entreprises appartenant à l'univers d'investissement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI All Country World – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Portfolio Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins deux tiers de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI World – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Real Estate Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins deux tiers de ses Actifs totaux en Actions immobilières. Parmi ces titres, on retrouve généralement :

- les actions de sociétés actives dans le développement et/ou la propriété de biens immobiliers générateurs de revenus, ainsi que
- les parts (ou actions) de véhicules de placement collectif exposés au secteur immobilier, tels que les fonds d'investissement immobiliers cotés en bourse et les REIT (Real Estate Investment Trusts).

Si les sociétés ou véhicules dans lesquels le Compartiment investit seront pour la plupart domiciliés dans des pays développés, celui-ci pourra investir jusqu'à 25% de ses Actifs totaux dans des Actions immobilières de sociétés domiciliées au sein des Marchés émergents.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice FTSE/EPRA NAREIT Developed (USD).

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Small Cap Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement conçu pour identifier, en s'appuyant sur une analyse fondamentale de type bottom-up, les sociétés sous-évaluées susceptibles de réduire l'écart entre leur prix de marché et leur valeur intrinsèque.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions de sociétés dont la capitalisation boursière (au moment de l'achat) est comprise entre 200 millions et 10 milliards USD ou qui sont incluses dans l'indice de référence du Compartiment.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements dans les sociétés de petite taille ainsi que sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI World Small Cap Index Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Stable Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le gestionnaire se concentrera, dans les limites d'investissement énumérées plus bas, sur des actions susceptibles de procurer un rendement régulier sur plusieurs années. Il se concentrera sur les actions d'émetteurs affichant des données financières historiques stables dont le cours est sous-évalué ou, à tout le moins, correctement valorisé.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Stable Equity Fund – Euro Hedged

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le gestionnaire se concentrera, dans les limites d'investissement énumérées plus bas, sur des actions susceptibles de procurer un rendement régulier sur plusieurs années. Il se concentrera sur les actions d'émetteurs affichant des données financières historiques stables dont le cours est sous-évalué ou, à tout le moins, correctement valorisé.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Un minimum de 90% des risques de change du portefeuille seront couverts par rapport à la Devise de référence du Compartiment.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Global Stars Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investira ses actifs dans des sociétés choisies au regard de leur capacité à se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise en vigueur à l'échelle internationale.

Le gestionnaire détermine la juste valeur d'une société sur la base de sa production de liquidités durable sur le long terme. Les opportunités d'investissement attractives, qui apparaissent lorsque le prix des titres s'écarte de leur juste valeur, sont exploitées en investissant avec un horizon à long terme dans des sociétés présentant une décote par rapport à la juste valeur.

Le processus d'investissement discipliné se caractérise également par une recherche indépendante minutieuse, une part active élevée et un faible taux de rotation du portefeuille.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux en Titres rattachés à des actions.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI All Country World – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Heracles Long/Short MI Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de générer un rendement attrayant en termes absolus en tirant profit de la fluctuation des cours des actifs par le biais d'une stratégie long/short.

Le Compartiment prend, directement ou par le biais d'Instruments dérivés, des positions longues ou courtes sur un vaste éventail de classes d'actifs dans le monde entier.

La stratégie d'investissement du Compartiment fait partie de la catégorie globale « Managed Futures ». Les décisions d'investissement reposent sur un modèle quantitatif qui tient compte des objectifs de risque et de rendement, reflétés pour chaque Catégorie d'actions par l'Indicateur synthétique de risque/rendement. Le modèle basé sur des règles, non contraint par des prévisions évalue au quotidien la composition du portefeuille et initie les transactions requises. Le Compartiment investit dans un portefeuille composé essentiellement de stratégies directionnelles largement diversifiées en termes de classes d'actifs (actions, instruments à revenu fixe (tels que les emprunts d'Etat) et devises), et de régions géographiques en mettant l'accent sur les marchés internationaux liquides. Chaque stratégie cherche à exploiter la hausse des marchés sous-jacents grâce à des positions longues et leur baisse via des positions courtes, exécutées respectivement par le biais de contrats futures et à terme. A long terme, le Compartiment vise à obtenir de chaque classe d'actifs une contribution similaire au risque et au rendement.

Actifs éligibles

Si le Compartiment peut faire appel à d'autres investissements éligibles, les instruments les plus couramment utilisés pour mettre en œuvre les stratégies susmentionnées seront les suivants:

- des Valeurs mobilières (essentiellement des Titres rattachés à des actions et des Titres de créance),
- des Instruments du marché monétaire, en ce compris des billets de trésorerie et des certificats de dépôt,
- des Instruments dérivés, tels que des contrats for differences, des credit default swaps, des contrats futures sur indices et actions individuelles et des contrats à terme (y compris des non-deliverable forwards) sur devises,
- des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Les Instruments dérivés utilisés prendront la forme de contrats futures négociés en bourse le cas échéant (contrat future sur indices actions, par exemple) ou de gré à gré (tel que des contrats de change à terme). L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Conformément au CESR 10-788, le Compartiment aura recours à la méthode de la Valeur à Risque absolue pour mesurer son exposition globale aux Instruments dérivés, tel qu'expliqué plus en détail à la Section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement ».

Conformément au CESR 10-788, le niveau de levier attendu indiqué dans le tableau ci-dessous (calculé comme étant la somme des notionnels des Instruments dérivés utilisés, ainsi qu'à l'aide de l'Approche par les engagements) doit constituer une indication correcte du niveau de levier réel dans des conditions de marché normales.

Le niveau de levier réel peut différer (c'est-à-dire augmenter ou baisser légèrement) par rapport au niveau attendu en fonction des stratégies utilisées par le gestionnaire, car celles-ci peuvent affecter directement l'utilisation des Instruments dérivés.

Le niveau de levier réel du Compartiment peut néanmoins présenter un écart significatif par rapport au niveau de levier attendu indiqué (c'est-à-dire augmenter ou baisser fortement). Une baisse significative du levier est possible notamment en cas de volatilité accrue sur les marchés sans changement notable des prix sur une période prolongée et pour une classe d'actifs donnée; à l'inverse, une hausse significative du levier est possible quand, dans le cadre d'une allocation d'actifs dynamique, des stratégies appliquées d'Instruments dérivés sont réorientées vers des Instruments du marché monétaire en tant que classe d'actifs sous-jacente. Cette dernière nécessiterait une exposition nominale plus élevée de manière à maintenir des niveaux de risques et d'opportunités adéquats, notamment vis-à-vis des actions. En outre, le levier moyen pourrait être dépassé si les marchés sous-jacents connaissent des périodes fastes tandis que la volatilité reste faible.

Méthode appliquée pour mesurer l'Exposition globale	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) en tant que somme des notionnels	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) suivant l'approche par les engagements
VaR absolue	1.100%	1.000%

Le niveau de levier attendu est déterminé par la politique d'investissement du Compartiment et ne peut donc pas être attribué à une stratégie d'investissement en particulier.

Les investisseurs doivent être conscients du fait que ce Fonds peut comporter un risque d'investissement plus élevé que d'autres fonds d'investissement en raison de l'utilisation d'Instruments dérivés et du niveau élevé du levier y afférent.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Ce Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre des risques très élevés liés à l'investissement dans des stratégies ayant recours aux Instruments dérivés. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Commission de surperformance

Conformément au tableau ci-dessous, la Société de gestion pourra percevoir une Commission de surperformance, calculée et provisionnée quotidiennement et payable annuellement à terme échu, au titre de chaque année civile. Cette Commission de surperformance sera reversée à Metzler Asset Management GmbH (« Metzler ») en sa qualité de gestionnaire du Compartiment.

Toutefois, Metzler peut choisir de renoncer à cette Commission de surperformance au titre d'une année civile donnée, auquel cas cette décision devra être communiquée à la Société de gestion avant le 1^{er} janvier de l'année civile pour laquelle la Commission de surperformance aurait été calculée. Une fois cette décision prise, Metzler ne pourra prétendre à aucune Commission de surperformance au titre de l'année civile en question. Dans ce cas, la Société de gestion ne sera pas autorisée à facturer une Commission de surperformance au Compartiment.

Si Metzler n'a pas fait part de sa décision de renoncer à la Commission de surperformance, celle-ci sera calculée comme suit: au terme de chaque année civile au titre de laquelle une Commission de surperformance doit être calculée, ladite Commission de surperformance de chaque Catégorie d'Actions correspondra à 20% maximum de l'appréciation de la Valeur nette d'inventaire par Action (nette de Commission de surperformance) telle que calculée à la fin de ladite année civile, après déduction de l'EURIBOR à 1 mois (le « **Hurdle Rate** »). La Commission de surperformance sera calculée uniquement sur la performance supérieure à la Valeur nette d'inventaire par Action la plus élevée observée au cours de l'exercice (« **High Watermark** »).

Catégories d'Actions	Taux de la commission de surperformance
Catégories d'Actions privées	20%
Catégorie d'Actions institutionnelles I	15%
Autres Catégories d'Actions institutionnelles (sauf Catégories d'Actions I)	Voir Chapitre 16 du Prospectus

En cas de Rachats nets lors d'un Jour d'évaluation, la part de la performance cumulée depuis le début de l'année attribuable aux Actions faisant l'objet des Rachats nets sera réputée due quelle que soit la performance du Compartiment après lesdits Rachats nets.

Le premier High Watermark correspond au prix de Souscription initiale.

Si, à la fin de la première période financière (fixée séparément pour chaque Catégorie d'Actions), la Valeur nette d'inventaire par Action de la Catégorie d'Actions dépasse son High Watermark (c'est-à-dire son prix de Souscription initiale) et son Hurdle Rate, une Commission de surperformance sera due. Dans le cas contraire, aucune Commission de surperformance ne sera due au titre de la première période financière.

Pour les périodes financières ultérieures, le versement d'une Commission de surperformance est soumis aux deux conditions suivantes:

- 1) la Valeur nette d'inventaire par Action a dépassé le Hurdle Rate au cours de l'année civile considérée ou, dans le cas de Rachats nets lors d'un Jour d'évaluation, la Valeur nette d'inventaire par Action a dépassé le Hurdle Rate lors de la période commençant au début de l'année civile et finissant le Jour d'évaluation où le prix de Rachat est fixé; et
- 2) la Valeur nette d'inventaire par Action dépasse la valeur la plus élevée entre (i) le premier High Watermark, et (ii) la VNI par Action la plus élevée observée en fin d'année civile.

Le Hurdle Rate appliqué pour les Catégories d'Actions non couvertes est un taux d'intérêt variable à court terme en euros (Code Bloomberg EUR001M Index). Pour les Catégories d'Actions couvertes, un taux d'intérêt variable à court terme équivalent exprimé dans la devise concernée sera appliqué pour ladite devise. Un taux plancher de 0% sera appliqué au Hurdle Rate. En d'autres termes, si le taux d'intérêt utilisé comme Hurdle Rate d'une Catégorie d'Actions est négatif, le Hurdle Rate sera considéré comme étant égal à 0%.

Nordea 1 – Indian Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Inde.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI India 10/40 – Net Total Return en USD.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – International High Yield Bond Fund – USD Hedged

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché international des Obligations à haut rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins deux tiers de ses Actifs totaux, en ce compris ses liquidités, dans des Obligations à haut rendement émises par des Emprunteurs privés.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux, en ce compris ses liquidités, dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance à haut rendement et credit default swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML Global High Yield Constrained (couvert en USD).

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Latin American Corporate Bond Fund

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché latino-américain des obligations d'entreprises.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance libellés en USD et émis par des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Amérique latine.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés ainsi que dans les titres de créance à haut rendement.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice JP Morgan Cembri Broad Diversified Latam IG.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Latin American Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

La gestion des investissements du Compartiment combine l'allocation des actifs, sectorielle et par pays en se basant sur des analyses fondamentales.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Amérique latine.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI EM Latin America 10/40 – Net Return converti en EUR.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Low Duration European Covered Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement consistant principalement en des revenus d'intérêts et une appréciation du capital sur le long terme.

Le gestionnaire ciblera en premier lieu le marché européen des obligations garanties.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations garanties émises par des sociétés ou des institutions financières ayant leur siège social ou le centre de leurs activités économiques en Europe.

La duration modifiée de ce Compartiment doit être comprise entre 0 et 2.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Notation

A tout moment, au moins deux tiers des Actifs totaux seront investis dans des titres assortis d'une note minimum de A-/A3, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation. Jusqu'à 10 % des Actifs totaux pourront être investis dans des obligations assorties d'une note inférieure à BBB-/Baa3, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation, et/ou dans des obligations non notées.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligatoire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Low Duration European High Yield Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement consistant principalement en des revenus d'intérêts et une appréciation du capital sur le long terme.

Le gestionnaire ciblera en premier lieu le marché européen des Obligations à haut rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Obligations à haut rendement, credit default swaps et autres Titres de créance, y compris des Obligations de type « contingent convertible », émises par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Europe.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses Actifs totaux dans des ABS, y compris des CLO et CDO.

La duration modifiée de ce Compartiment doit être comprise entre 0 et 2.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance à haut rendement, Obligations de type « contingent convertible », CDO et CLO.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Low Duration US High Yield Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement consistant principalement en des revenus d'intérêts et une appréciation du capital sur le long terme.

Le gestionnaire ciblera en premier lieu le marché américain des Obligations à haut rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Obligations à haut rendement émises par des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux Etats-Unis d'Amérique, ou libellées en dollars américains.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

La durée modifiée de ce Compartiment doit être comprise entre 0 et 2. L'échéance effective moyenne des investissements de ce Compartiment doit être comprise entre 0 et 7 ans. Cette échéance effective moyenne des investissements du Compartiment est calculée en pondérant l'échéance de chaque obligation en fonction de sa valeur de marché au sein du portefeuille et de la probabilité qu'une obligation soit remboursée avant l'échéance. Au sein d'un pool d'hypothèques, la probabilité de remboursement anticipé des hypothèques est également prise en compte.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance à haut rendement et credit default swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Nordic Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme. Le gestionnaire détermine la juste valeur d'une société sur la base de sa production de liquidités durable sur le long terme. Les opportunités d'investissement attractives, qui apparaissent lorsque le prix des titres s'écarte de leur juste valeur, sont exploitées en investissant avec un horizon à long terme dans des sociétés présentant une décote par rapport à la juste valeur.

Le processus d'investissement discipliné se caractérise également par une recherche indépendante minutieuse, une part active élevée et un faible taux de rotation du portefeuille.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Pays nordiques.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Nordic 10/40 (Dividendes nets réinvestis).

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Nordic Equity Small Cap Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le gestionnaire détermine la juste valeur d'une société sur la base de sa production de liquidités durable sur le long terme. Les opportunités d'investissement attractives, qui apparaissent lorsque le prix des titres s'écarte de leur juste valeur, sont exploitées en investissant avec un horizon à long terme dans des sociétés présentant une décote par rapport à la juste valeur.

Le processus d'investissement discipliné se caractérise également par une recherche indépendante minutieuse, une part active élevée et un faible taux de rotation du portefeuille.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés de petite taille :

- (i) ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Pays nordiques,
- (ii) dont la capitalisation boursière (au moment de l'acquisition) ne dépasse pas 0,50 % de la capitalisation totale des Bourses nordiques (Stockholm, Helsinki, Copenhague, Oslo et Reykjavik).

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement dans des sociétés de petite taille.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice Carnegie Small CSX Return Nordic.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs conscients des risques relativement élevés associés à ce type d'investissement. Il est souhaitable que les Investisseurs possèdent une certaine expérience des produits volatils et soient prêts à accepter d'éventuelles pertes, parfois significatives, à court terme.

Nordea 1 – Nordic Ideas Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le gestionnaire détermine la juste valeur d'une société sur la base de sa production de liquidités durable sur le long terme. Les opportunités d'investissement attractives, qui apparaissent lorsque le prix des titres s'écarte de leur juste valeur, sont exploitées en investissant avec un horizon à long terme dans des sociétés présentant une décote par rapport à la juste valeur.

Le processus d'investissement discipliné se caractérise également par une recherche indépendante minutieuse, une part active élevée et un faible taux de rotation du portefeuille.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Pays nordiques.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Nordic Stars Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Dans les limites d'investissement énumérées plus bas, le Compartiment investira ses actifs dans des sociétés choisies au regard de leur capacité à se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise en vigueur à l'échelle internationale.

Le gestionnaire détermine la juste valeur d'une société sur la base de sa production de liquidités durable sur le long terme. Les opportunités d'investissement attractives, qui apparaissent lorsque le prix des titres s'écarte de leur juste valeur, sont exploitées en investissant avec un horizon à long terme dans des sociétés présentant une décote par rapport à la juste valeur.

Le processus d'investissement discipliné se caractérise également par une recherche indépendante minutieuse, une part active élevée et un faible taux de rotation du portefeuille.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Pays nordiques.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – North American High Yield Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché américain des Obligations à haut rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux, en ce compris ses liquidités, dans des Obligations à haut rendement émises par des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux, en ce compris ses liquidités, dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance à haut rendement et credit default swaps.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML US High Yield Master II.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – North American Small Cap Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement basé sur une approche bottom-up et une analyse fondamentale. Les facteurs analysés incluent la solidité de la direction, les tendances sectorielles et la santé financière.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions de sociétés:

- (i) ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Amérique du Nord et
- (ii) dotées d'une capitalisation boursière (au moment de l'achat) comprise entre 200 millions USD et 5 milliards USD.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement dans des sociétés de petite taille.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice Russell 2000 – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – North American Stars Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le Compartiment investira ses actifs dans des sociétés choisies au regard de leur capacité à se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise en vigueur à l'échelle internationale.

Le Compartiment investira dans des sociétés sous-évaluées par rapport à leur capacité à générer des flux de trésorerie sur le long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Amérique du Nord.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice Russell 3000 – Net Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – North American Value Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Le gestionnaire investira dans des titres de sociétés fortement sous-évaluées par rapport à leur capacité bénéficiaire estimée.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Amérique du Nord.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Pour ce Compartiment, le recours à des Instruments dérivés est limité à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice S&P 500 Composite – Total Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Les Investisseurs doivent également être conscients que la stratégie d'investissement du Compartiment peut donner lieu à des différences importantes entre l'évolution du Compartiment et celle du marché (tel que défini par l'indice de référence) et que de telles différences peuvent parfois être observées pendant une période de temps assez longue.

Nordea 1 – Norwegian Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché obligataire norvégien.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Norvège.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est la couronne norvégienne.

Indice de référence

Le Compartiment compare sa performance à celle de l'indice OB (Oslo Stock Exchange) Government Bonds All.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Norwegian Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Norvège, ou qui y sont cotées en Bourse.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est la couronne norvégienne.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice Oslo Exchange Mutual Fund – Total Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Norwegian Short-Term Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance libellés en NOK et émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés.

Le Compartiment peut investir dans des Titres de créance ayant une échéance résiduelle supérieure à 2 ans.

La durée de vie moyenne pondérée de ce Compartiment sera normalement supérieure à 1 an. Le taux d'intérêt des Titres de créance à taux flottant doit être revu au moins une fois par an en fonction des conditions de marché et conformément au prospectus d'émission de ces titres.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est la couronne norvégienne.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs qui sont prêts à accepter les risques de duration caractéristiques des portefeuilles obligataires ainsi que les risques de crédit connexes.

Nordea 1 – Renminbi Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement consistant principalement en des revenus d'intérêts et une appréciation du capital sur le long terme.

Le gestionnaire ciblera en premier lieu le marché obligataire chinois.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance investment grade et/ou à haut rendement, qui sont émis par des Emprunteurs privés et des Pouvoirs publics

- domiciliés dans la Grande Chine et en Asie, ou
- exerçant l'essentiel de leur activité économique dans la Grande Chine et en Asie, et basés dans la Grande Chine ou dans un autre pays étranger.

Les Titres de créance dans lesquels le Compartiment investit peuvent être libellés en CNH et en CNY, ainsi que dans d'autres devises.

Le Compartiment peut investir directement dans des Titres de créance chinois via le CIBM ou Bond Connect.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements en Chine, sur les marchés émergents et moins développés, ainsi que dans les titres de créance assortis d'une faible note de crédit.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le CNH.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Stable Emerging Markets Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de procurer aux Actionnaires une appréciation du capital à long terme. Le Compartiment est géré conformément à une approche d'investissement quantitative visant à identifier les titres enregistrant des performances et une évolution de leur cours stables tout en proposant une valorisation raisonnable. Ce processus cible les sociétés affichant notamment une évolution stable des bénéfices, dividendes et flux de trésorerie.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans les Marchés émergents.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment s'exposera à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, en Chine notamment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Stable Return Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de préserver le capital de l'Actionnaire et de lui procurer une croissance stable sur un cycle d'investissement complet.

Actifs éligibles

Dans le respect des restrictions d'investissement générales énoncées dans le Prospectus, le Compartiment investira, directement ou par le biais d'Instruments dérivés, dans toutes les classes d'actifs autorisées (p. ex. Titres rattachés à des actions, Titres de créance et Instruments du marché monétaire).

L'allocation d'actifs évoluera dans le temps en fonction des anticipations de mouvements du marché. Elle se compose de manière générale de Titres rattachés à des actions et de Titres de créance.

Le Compartiment investit au moins un quart de ses Actifs totaux dans des actions cotées sur une bourse de valeurs ou négociées sur un Marché réglementé.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Le Compartiment recourra activement à cette exposition en devises dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux transactions portant sur des credit default swaps (CDS), des options, des futures, des swaps et des contracts for differences (CFD).

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Ce Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent avant tout préserver le capital. Il offre une alternative à des profils d'investissement plus traditionnels.

Nordea 1 – Stars Long Short Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'offrir aux actionnaires une performance absolue attrayante et régulière qui présente généralement une corrélation relativement faible avec les rendements des marchés actions.

Le Compartiment investit à l'échelle mondiale et détient des positions longues et courtes en actions parmi un univers étendu de sociétés. Le Compartiment prend des positions longues sur les actions pour lesquelles il anticipe une hausse du cours et des positions courtes dans le cas contraire. La philosophie d'investissement du Compartiment repose sur une analyse fondamentale des sociétés envisagées.

Le Compartiment investira ses actifs dans des sociétés choisies au regard de leur capacité à se conformer aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise en vigueur à l'échelle internationale.

Les positions longues et courtes du Compartiment sont obtenues via des investissements directs dans des actions ou via l'utilisation d'Instruments dérivés ou, dans une certaine mesure, par le biais d'investissements dans des Fonds indiciels cotés (ETF).

Le Compartiment peut avoir recours à un fort effet de levier, ce qui signifie que l'exposition aux marchés et/ou titres sous-jacents générée par les instruments inclus dans le portefeuille du Compartiment peut être largement supérieure à 100%. Les techniques à effet de levier peuvent amplifier les effets liés à l'évolution défavorable du marché ou réduire l'impact d'évolutions favorables.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit, directement ou par le biais d'Instruments dérivés, la majorité de ses actifs dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés du monde entier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux transactions portant sur des warrants, des options, des contrats futures, des swaps et des contrats for differences (« CFD ») ainsi que sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, Chine comprise.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés actions et à l'utilisation des techniques à effet de levier dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les Investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accoutument de pertes provisoires assez significatives.

Nordea 1 – Swedish Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché obligataire à moyen terme suédois.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Suède.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est la couronne suédoise.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice JPM Sweden Govt. Bond (en SEK) – Total Return.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – Swedish Short-Term Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance libellés en SEK et émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés.

Le Compartiment peut investir dans des Titres de créance ayant une échéance résiduelle supérieure à 2 ans.

La durée de vie moyenne pondérée de ce Compartiment sera normalement supérieure à 1 an. Le taux d'intérêt des Titres de créance à taux flottant doit être revu au moins une fois par an en fonction des conditions de marché et conformément au prospectus d'émission de ces titres.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est la couronne suédoise.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment convient aux Investisseurs qui sont prêts à accepter les risques de duration caractéristiques des portefeuilles obligataires ainsi que les risques de crédit connexes.

Nordea 1 – Unconstrained Bond Fund – USD Hedged

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de maximiser son rendement total en investissant dans un portefeuille diversifié composé majoritairement d'obligations et en exploitant les opportunités de marché au sein des sous-secteurs obligataires.

Le processus d'investissement du Compartiment combine analyse macroéconomique top-down et évaluation bottom-up des titres pour obtenir une allocation d'actifs optimale.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit dans le monde entier et au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance émis par des Pouvoirs publics et des Emprunteurs privés.

Il investira au moins 50% de ses Actifs totaux dans des titres (i) émis aux Etats-Unis d'Amérique, ou (ii) émis par des sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique aux Etats-Unis d'Amérique, ou encore (iii) libellés en dollars américains.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 50% de ses Actifs totaux dans des ABS, lesquels doivent :

(i) être émis, garantis ou couverts par un nantissement garanti, par un Gouvernement ou l'un ou l'une de ses agences, organismes ou sociétés parrainées. Ils peuvent notamment inclure des hypothèques résidentielles conformes, des hypothèques commerciales, des prêts automobiles et des créances de cartes de crédit,

ou

(ii) être des MBS d'émetteurs privés (c.-à-d. non garantis par une agence gouvernementale) notés au moins B-/B3, ou une note équivalente, par une Agence de notation ou tout autre organisme d'évaluation statistique internationalement reconnu ou qui sont considérés d'une qualité de crédit comparable par le Gestionnaire. Ces titres seront garantis par des hypothèques résidentielles non conformes.

L'exposition à des titres adossés à des actifs, et notamment à des créances hypothécaires, sera élaborée en investissant dans des opérations de titrisation cash/de cession parfaite.

Le Compartiment peut investir dans des titres de toute qualité de crédit, y compris des Titres de créance non notés et/ou dotés d'une qualité de crédit inférieure, par exemple des Titres de créance notés BB+ ou moins par une Agence de notation ou tout autre organisme d'évaluation statistique de renommée nationale aux Etats-Unis (« NRSRO »).

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

La notation des titres de ce Compartiment est constituée par la deuxième meilleure notation de long terme d'une Agence de notation. Si, pour un titre donné, une seule notation de long terme est disponible auprès de l'une des trois agences de notation, cette notation sera définie comme celle du titre.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements sur les marchés émergents et moins développés, les risques spécifiques associés aux titres adossés à des actifs ou des créances hypothécaires, aux titres de créance à haut rendement, aux titres de créance assortis d'une faible note de crédit et sur les risques inhérents à l'utilisation d'Instruments dérivés et au niveau élevé de levier y afférent.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – US Bond Opportunities Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de maximiser son rendement total et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché obligataire américain. Il cherche généralement à identifier des opportunités d'investissement au sein de tous les sous-secteurs du marché obligataire américain.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance, sans restrictions en termes de type, d'émetteur, de rang et d'échéance.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS, y compris des CLO (Collateralised Loan Obligations).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 70% de ses Actifs totaux dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles, y compris, entre autres, des titres émis ou non par des agences et des titres de type « pass-through ». Au moins 20% des Actifs totaux seront toutefois :

- (i) émis, garantis ou couverts par un nantissement garanti, par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ou l'un ou l'une de ses agences, organismes ou sociétés parrainées; ou
- (ii) composés de MBS d'émetteurs privés notés au moins AA-/Aa3 (ou une note équivalente) par une Agence de notation ou tout autre organisme d'évaluation statistique de renommée nationale aux Etats-Unis d'Amérique (« NRSRO ») ou qui sont considérés d'une qualité de crédit comparable par le Gestionnaire.

Le Compartiment peut investir dans des Titres de créance non notés et/ou de qualité inférieure, par exemple des Titres de créance notés BB+ ou moins par une Agence de notation agréée ou tout autre NRSRO.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements dans les titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs, dans les titres de créance à haut rendement, dans les marchés émergents et moins développés, ainsi que dans les titres de créance assortis d'une faible note de crédit.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice Bloomberg Barclays US Aggregate.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – US Corporate Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché américain des obligations d'entreprises.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des obligations émises par des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.

Notation

Au moins deux tiers des titres du Compartiment devront être assortis d'une notation à long terme comprise entre AAA et BBB-, ou équivalente, attribuée par une Agence de notation.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice Bloomberg Barclays US Credit.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – US High Yield Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif d'investir prudemment le capital de l'Actionnaire et de procurer un rendement supérieur au rendement moyen du marché américain des Obligations à haut rendement.

Actifs éligibles

Le Compartiment investit au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Obligations à haut rendement émises par des Emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des ABS.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. Au sein du Compartiment, la majorité des expositions en devises sont couvertes dans la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés à l'investissement en titres de créance à haut rendement.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

La performance du Compartiment est comparée à celle de l'indice ICE BofAML US High Yield Master II.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

Nordea 1 – US Total Return Bond Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de maximiser son rendement total. Il cherche généralement à identifier des opportunités d'investissement au sein des sous-secteurs du marché hypothécaire américain.

Actifs éligibles

Le Compartiment investira régulièrement au moins deux tiers de ses Actifs totaux dans des Titres de créance :

- de tout type (y compris notamment des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs (dont des CLO), des titres de type « pass-through »);
- de tout rang (y compris des Titres de créance senior ainsi que des instruments de dette subordonnés); et
- de toute échéance (y compris des Titres de créance à court terme)

émis par des Pouvoirs publics ou des Emprunteurs privés, domiciliés ou exerçant la majeure partie de leur activité aux Etats-Unis d'Amérique ou dans ses territoires.

Au moins 30 % des Actifs totaux seront toutefois :

- (i) émis, garantis ou couverts par un nantissement garanti, par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ou l'un ou l'une de ses agences, organismes ou sociétés parrainées; ou
- (ii) composés de MBS d'émetteurs privés notés au moins AA-/Aa3 (ou une note équivalente) par une Agence de notation ou tout autre organisme d'évaluation statistique de renommée nationale aux Etats-Unis (« NRSRO ») ou qui sont considérés d'une qualité de crédit comparable par le Gestionnaire.

Le Compartiment peut investir dans des Titres de créance non notés et/ou de qualité inférieure, par exemple des Titres de créance notés BB+ ou moins par une Agence de notation agréée ou tout autre NRSRO.

Le Compartiment peut s'exposer à des devises autres que la Devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités. La principale exposition en devises du Compartiment concerne la Devise de référence.

Instruments dérivés

Le Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation d'Instruments dérivés est plus amplement décrite à la section II « Recours aux instruments financiers dérivés » du Chapitre 8 « Restrictions d'investissement » du présent Prospectus.

Profil de risque

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des « Facteurs d'incertitude » énoncés dans les premiers paragraphes du Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus ainsi que des risques spécifiques décrits au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus avant de procéder à un quelconque investissement au sein du Compartiment. Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les risques associés aux investissements dans des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres de créance à haut rendement, ainsi que dans les titres de créance assortis d'une faible note de crédit.

Devise de référence

La Devise de référence du Compartiment est le dollar US.

Indice de référence

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence.

Profil de l'Investisseur type

Le Compartiment s'adresse aux Investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille.

5. Capital social

Le capital social de la Société devra à tout moment être égal à la valeur de ses actifs nets. Le capital social minimum est fixé à 1.250.000,00 EUR.

Toutes les Actions de la Société sont entièrement libérées et sont émises sans mention de valeur nominale.

Chaque Action est assortie d'un droit de vote, quel(le) que soit sa Valeur nette d'inventaire et le Compartiment et/ou la Catégorie d'Actions dont elle relève.

Les Actions seront exclusivement émises sous la forme d'Actions nominatives et ne feront pas l'objet de l'émission d'un certificat. L'émission d'Actions sera confirmée dans un avis d'opéré. Les Actions peuvent également être détenues et cédées via des comptes auprès d'une chambre de compensation.

Les fractions d'Actions nominatives sont émises au millième d'Action (la dernière décimale sera arrondie vers le haut ou vers le bas). Les fractions d'Actions ne sont assorties d'aucun droit de vote, mais participeront à la distribution des dividendes, le cas échéant, et au produit de liquidation.

Si le capital social de la Société tombe en dessous des deux tiers du capital minimum autorisé, le Conseil d'administration devra soumettre la question de la dissolution à l'assemblée générale des Actionnaires.

Ladite assemblée pourra statuer sans conditions de quorum et les décisions seront prises à la majorité simple. Si le capital social de la Société est inférieur à un quart du minimum légal, la dissolution pourra être prononcée par les Actionnaires présents ou représentés détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée. La convocation doit se faire dans des délais permettant à l'assemblée générale de se tenir au plus tard quarante jours à compter de la date à laquelle il a été constaté que les actifs nets sont tombés en dessous du seuil respectif des deux tiers ou du quart du capital minimum.

Le Conseil d'administration peut décider d'émettre au sein de chaque Compartiment différentes Catégories d'Actions dont les actifs seront investis conjointement, conformément à la politique d'investissement du Compartiment concerné, mais qui se distingueront par leurs Commissions de Souscription et de Rachat, leur structure de frais, leur politique de distribution, leur devise de référence, la catégorie d'Investisseurs à laquelle elles sont destinées, leur pays de commercialisation ou toute autre particularité telle que décrite ci-après. Une Valeur nette d'inventaire distincte sera calculée pour chaque Catégorie d'actions et pourra varier d'une Catégorie d'actions à l'autre en fonction d'une ou de plusieurs variables. Les caractéristiques d'une Catégorie d'Actions sont illustrées par un ensemble de lettres figurant dans le nom de la Catégorie d'Actions. La signification de ces lettres est expliquée ci-dessous. Par exemple, la Catégorie HBI rassemble des actions couvertes contre le risque de change (H), de capitalisation (B) et strictement réservées aux Investisseurs institutionnels (I).

Visitez le site www.nordea.lu pour une liste mise à jour des Catégories d'Actions disponibles.

5.1. Actions privées et institutionnelles

Les Actions sont émises soit sous la forme d'Actions privées soit sous la forme d'Actions institutionnelles (telles que définies au Chapitre 2 « Glossaire »). Sauf décision contraire de la Société de gestion, des Actions privées et institutionnelles peuvent être émises au sein de chaque Compartiment sous une ou plusieurs des formes suivantes :

5.1.1. Actions privées

Les Actions privées peuvent être émises en tant qu'Actions P, C, Q ou E.

Actions P

Les Actions P sont destinées tant aux Investisseurs privés qu'institutionnels.

Actions C

Les Actions C sont destinées tant aux Investisseurs privés qu'institutionnels. Ces Actions seront offertes aux Investisseurs privés exclusivement via des partenaires de distribution proposant des services indépendants de gestion de portefeuille et/ou de conseil en investissements. Elles sont également éligibles et accessibles via des partenaires de distribution de pays dans lesquels la réception et la rétention d'avantages font l'objet d'une interdiction réglementaire ainsi que via des partenaires de distribution qui proposent des services de conseil en investissements de manière non indépendante et qui, conformément à des accords de commission négociés individuellement avec leurs clients, ne sont pas autorisés à recevoir des commissions et à les conserver (pour les partenaires de distribution de l'Union européenne, ces services sont définis par la directive MiFID II). En outre, la Société de gestion ne pratique aucun versement de commission sur ces Actions, même si aucune interdiction légale ne s'oppose à ce que les intermédiaires financiers ou partenaires de distribution perçoivent de tels paiements.

La Société de gestion peut décider à tout moment d'accepter les demandes de souscription, de conversion et de rachat émanant des intermédiaires financiers ou partenaires de distribution, ou assimilés, qui, en vertu de la loi ou de la réglementation, ne sont pas éligibles à, ou ne souhaitent pas percevoir des paiements de commission ou versements assimilés.

Actions Q

Les Actions Q sont destinées tant aux clients privés qu'institutionnels de Nordea Bank Abp ou ses filiales et succursales et qui investissent par le biais d'un compte ouvert auprès de ces établissements.

Actions E

Les Actions E sont destinées tant aux Investisseurs privés qu'institutionnels. Ces Actions sont soumises à une Commission de distribution annuelle au taux de 0,75 %, calculée chaque Jour d'évaluation sur la base de la Valeur nette d'inventaire des Actions concernées. Cette Commission de distribution sera prélevée en faveur du Distributeur principal ou de tout autre distributeur ou agent commercial.

Montants minimums d'investissement

Principaux types d'Actions	Montant minimum d'investissement
Actions P	Non applicable.
Actions C	Non applicable.
Actions Q	Non applicable.
Actions E	Non applicable.

5.1.2. Actions institutionnelles

Les Actions institutionnelles peuvent être émises en tant qu'Actions D, I, Z, X ou Y.

Actions D

Les Actions D sont destinées aux Investisseurs institutionnels à la discrétion de la Société de gestion et un accord écrit doit être conclu avec la Société de gestion avant que l'Actionnaire ne puisse procéder à une souscription initiale au sein de cette Catégorie d'Actions. En outre, la Société de gestion ne pratique aucun versement de commission sur ces Actions, même si aucune interdiction légale ne s'oppose à ce que les intermédiaires financiers ou partenaires de distribution perçoivent de tels paiements.

Actions I

Les Actions I sont destinées aux Investisseurs institutionnels.

Actions Z

Les Actions Z sont destinées aux Investisseurs institutionnels à la discrétion de la Société de gestion et sont en principe réservées à ceux qui acceptent de fournir un capital d'amorçage pour les Compartiments nouvellement créés. Les montants minimums d'investissement et de détention ainsi que le volume de l'actif cible seront déterminés par la Société de gestion.

Actions X

Les Actions X sont destinées à la discrétion de la Société de gestion aux Investisseurs institutionnels :

- (i) qui répondent aux critères d'éligibilité et de solde en compte minimum, tels qu'établis en tant que de besoin ;
- (ii) dont les Actions X sont détenues sur un compte-titres pour le compte des Actionnaires auprès de l'Agent administratif aux fins exclusives de cet investissement en Actions X, ledit compte étant soumis à un commissionnement distinct en vertu duquel tout ou partie des commissions normalement prélevées au titre de la Catégorie d'Actions concernée et reflétées dans la Valeur nette d'inventaire par Action, sont prélevées, d'un point de vue administratif, par la Société de gestion, directement auprès de l'Actionnaire ; et
- (iii) qui, conformément au point (ii) ci-avant, concluent, avant de procéder à une souscription initiale au sein de ces Catégories d'Actions, un accord écrit avec la Société de gestion stipulant les frais correspondants et la procédure de facturation. La Société et/ou l'Agent administratif se réservent le droit de refuser toute demande de souscription émanant d'un Actionnaire qui, au moment de la réception de la demande, n'a pas conclu d'accord écrit valable avec la Société de gestion.

Actions Y

Les Actions Y sont destinées à la discrétion de la Société de gestion aux Investisseurs institutionnels qui sont :

- des Fonds d'investissement spécialisés (régis par la Loi du 13 février 2007) ou OPC ayant désigné Nordea Investment Funds S.A. en tant que Société de gestion ou Gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs ; ou
- des OPC ayant désigné une entité de Nordea en tant que Société de gestion ; ou
- d'autres entités appartenant au Groupe Nordea, à des fins stratégiques.

Montants minimums d'investissement

Principaux types d'Actions	Montant minimum d'investissement
Actions D	Les montants minimums de souscription initiale et ultérieure sont applicables et font l'objet d'un accord distinct avec le client.
Actions I	75.000 EUR ou l'équivalent dans la devise dans laquelle la souscription est traitée.
Actions Z	Les montants minimums de souscription initiale et ultérieure sont applicables et font l'objet d'un accord distinct avec le client.
Actions X	25.000.000 EUR ou l'équivalent dans la devise dans laquelle la souscription est traitée, sauf indication contraire dans la fiche signalétique du Compartiment concerné.
Actions Y	Non applicable.

Pour tout Investisseur, le Montant minimum d'investissement présenté dans le tableau ci-dessus s'applique à la souscription initiale ou à la conversion initiale d'Actions ou à tout montant de détention dans chaque Catégorie d'Actions d'un Compartiment. Sauf mention contraire, aucun Montant minimum d'investissement ne s'applique à toute souscription d'Actions ultérieure à la souscription initiale dans une même Catégorie d'Actions.

La Société de gestion peut décider à tout moment de réduire davantage le Montant minimum d'investissement de toute Catégorie d'Actions d'un Compartiment ou, sur demande, d'exempter de ce montant les intermédiaires financiers ou partenaires de distribution, ou assimilés, qui, en vertu de la loi ou de la réglementation, ne sont pas éligibles à, ou ne souhaitent pas percevoir des paiements de commission ou versements assimilés.

5.2. Actions de capitalisation et de distribution

Les Actions privées et institutionnelles peuvent être émises sous la forme d'Actions de distribution ou d'Actions de capitalisation, telles que définies ci-après.

5.2.1. Actions de capitalisation

Les Actions de capitalisation ne donnent droit à aucune distribution. Les détenteurs de ces Actions ne bénéficient de l'appréciation de capital résultant du réinvestissement des revenus qu'elles génèrent.

- **Catégories d'Actions avec le préfixe « B »**

Ces Actions sont des Actions de capitalisation qui ne donnent donc droit à aucune distribution.

- **Actions E, Z, X et Y**

Ces Actions sont des Actions de capitalisation, sauf si elles portent le préfixe « A », « J » ou « M ».

5.2.2. Actions de distribution

Les Actions de distribution donnent droit à une distribution, le cas échéant, ainsi qu'en conviendront les Actionnaires réunis en assemblée générale ou le Conseil d'administration, selon le cas. Il peut exister différentes catégories d'Actions de distribution. Les distributions peuvent être versées à partir du capital et diminuer davantage la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie d'Actions concernée. Les dividendes versés à partir du capital pourraient être imposés en tant que revenus dans certaines juridictions.

- **Catégories d'Actions avec le préfixe « A »**

Ces Actions seront éligibles au versement de distributions annuelles, tel que décidé lors de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires.

- **Catégories d'Actions avec le préfixe « J »**

Ces Actions seront éligibles au versement de distributions annuelles, tel que décidé lors de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires. Ces Actions seront disponibles à la discrétion de la Société de gestion et sont en principe réservées aux Investisseurs institutionnels résidant au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède.

- **Catégories d'Actions avec le préfixe « M »**

Ces Actions seront éligibles au versement de distributions mensuelles, tel que décidé par le Conseil d'administration, lesquelles feront l'objet d'un paiement en numéraire et seront en principe versées aux Actionnaires dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée. Le Conseil d'administration peut en tant que de besoin revoir le montant distribué (le cas échéant). Ces Actions seront disponibles à la discrétion de la Société de gestion et sont en principe réservées aux résidents de Hong Kong et Singapour.

5.3. Couverture

Les Actions privées et institutionnelles peuvent être émises sous la forme d'Actions couvertes.

- **Catégories d'Actions avec le préfixe « H » – Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change**

Chaque Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change est associée à une devise de dénomination spécifique. Pour chacune des Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, la Société cherche à couvrir la Valeur nette d'inventaire (VNI), exprimée dans la Devise de référence du Compartiment, par rapport à la devise dans laquelle est libellée la Catégorie concernée. La Société peut recourir, entre autres, à des contrats de change à terme ou à des contrats de change à terme non livrables à des fins de couverture du risque de change.

Ex. : Au sein d'un Compartiment comprenant une Catégorie d'Actions HBI-EUR (Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change), la Société cherche à couvrir la VNI de ladite Catégorie, exprimée dans la Devise de référence du Compartiment, par rapport à l'euro. Les investissements sous-jacents sont les mêmes pour toutes les catégories d'actions.

Lorsque la Couverture du risque de change s'applique aux actions P, la lettre « P » est omise. Ex. :

- Les Actions BP couvertes contre le risque de change sont nommées « Actions HB ».
- Les Actions AP couvertes contre le risque de change sont nommées « Actions HA ».
- Les Actions MP couvertes contre le risque de change sont nommées « Actions HM ».

- **Catégories d'Actions avec le préfixe « T » – Catégories d'Actions couvertes en duration**

Ces Actions sont couvertes contre le risque de taux d'intérêt (« Couverture en duration »). Ces Actions chercheront essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt du portefeuille d'un Compartiment. Le Conseil d'administration peut déterminer les Compartiments et Catégories d'Actions éligibles à une Couverture en duration. Les Catégories d'Actions dotées du préfixe « T » sont fermées aux investissements de nouveaux investisseurs à

compter du 30 juillet 2017 et aux investissements supplémentaires d'investisseurs existants à compter du 30 juillet 2018.

Lorsque la Couverture en durée s'applique aux actions P, la lettre « P » est omise. Ex.:

- Les Actions BP couvertes en durée sont nommées « Actions TB ».
- Les Actions AP couvertes en durée sont nommées « Actions TA ».
- Les Actions MP couvertes en durée sont nommées « Actions TM ».

5.4. Devises disponibles pour la souscription

Les Catégories d'Actions privées et institutionnelles seront libellées et mises à disposition pour souscription dans les devises suivantes:

Abréviations	Devises
AUD	Dollar australien
CAD	Dollar canadien
CNH	Renminbi offshore
CHF	Franc suisse
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
HKD	Dollar de Hong Kong
JPY	Yen japonais
NOK	Couronne norvégienne
PLN	Zloty polonais
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
USD	Dollar US

Le Conseil d'administration est libre d'y ajouter d'autres devises.

6. Transactions

Le Conseil d'administration de la Société souligne que:

- tous les Investisseurs/Actionnaires sont tenus de soumettre leur(s) ordre(s) de Souscription/Rachat ou Conversion avant l'Heure limite d'acceptation des ordres;
- les ordres doivent donc être soumis pour exécution à des prix encore inconnus;
- les opérations répétées de Souscription/Rachat d'Actions destinées à exploiter les anomalies de valorisation des Compartiments, cette technique étant connue sous le nom de « market timing », peuvent perturber les stratégies d'investissement des portefeuilles, augmenter les charges des Compartiments et nuire, à long terme, aux intérêts des Actionnaires du Compartiment. Les pratiques de « market timing » et d'« excessive trading » ne sont pas autorisées. En outre, les Compartiments ne sont pas prévus pour des investissements à court terme;
- afin d'éviter de telles pratiques, la Société et ses mandataires autorisés se réservent le droit, s'ils soupçonnent raisonnablement un investissement d'être lié à des pratiques de market timing, de suspendre, rejeter ou annuler toute Souscription ou Conversion initiées par des Actionnaires pour lesquels il a été établi qu'ils placent des ordres trop fréquents au titre d'un Compartiment.

Les instructions de Souscription, Rachat et Conversion que la Société juge ambiguës ou incomplètes peuvent entraîner des retards dans leur traitement.

6.1. Souscription d'Actions

Le Conseil d'administration est autorisé à émettre, sans limitation et à tout moment, des Actions supplémentaires au sein de chacun des Compartiments, sans accorder aux Actionnaires existants de droit préférentiel de Souscription sur ces Actions.

Sauf mention contraire ci-dessous, tous les ordres doivent être passés dans la devise de référence de la Catégorie d'Actions visée par l'Investisseur.

La Société se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute Souscription, en tout ou en partie, et ce pour quelque raison que ce soit.

6.1.1. Demande de Souscription

- **Formulaire de demande de Souscription**

La Souscription initiale d'Actions s'effectue au moyen d'un formulaire de demande dûment complété et adressé au distributeur local, à l'agent commercial ou à l'agent payeur (pour tous les types d'Investisseurs), ou au Siège social ou à l'Agent administratif (pour les Investisseurs institutionnels uniquement). Le formulaire de demande peut être obtenu auprès du distributeur local, de l'agent commercial ou de l'agent payeur. Pour les Investisseurs

institutionnels, le formulaire de demande peut également être obtenu auprès de la Société de gestion ou sur le site www.nordea.lu.

Les Souscriptions ultérieures pourront être effectuées soit

- à l'aide du formulaire de demande, soit
- par ordre au format électronique de type Swift ou tout autre format propriétaire prédéfini, ou
- par courrier ou fax adressé au distributeur local, à l'agent commercial ou à l'agent payeur (pour tous les types d'Investisseurs), ou au Siège social ou à l'Agent administratif (pour les Investisseurs institutionnels uniquement).

De telles Souscriptions sont considérées comme définitives par la Société et sont exécutées au risque de l'Investisseur.

- **Délai de dépôt de la demande de Souscription**

Les demandes de Souscription peuvent être reçues chaque Jour ouvrable.

Lorsqu'une demande de Souscription est reçue par l'Agent administratif avant 15h30 (CET) un Jour ouvrable, elle sera exécutée sur la base de la Valeur nette d'inventaire par Action calculée le jour même après 15h30 (CET).

Si une demande de Souscription est reçue par l'Agent administratif à ou après 15h30 (CET) un Jour ouvrable, ou à un quelconque moment un jour qui n'est pas un Jour ouvrable, elle sera exécutée le premier Jour ouvrable qui suit.

En ce qui concerne certains Compartiments, le Conseil d'administration pourra décider de limiter la Souscription d'Actions à la période de Souscription initiale. Au terme de cette période de Souscription initiale, aucune Action supplémentaire ne pourra plus être émise.

En cas de suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire, la Souscription d'Actions de tout Compartiment sera suspendue.

- **Commission de Souscription**

Une Commission de Souscription peut être demandée aux Investisseurs au titre des Souscriptions d'Actions, tel qu'établi plus en détail au Chapitre 16 du présent Prospectus.

6.1.2. Paiement de la Souscription

La Société n'accepte pas de paiements émanant de tiers.

Les paiements doivent être effectués par virement bancaire dans la devise de référence de la Catégorie d'Actions concernée, sauf lorsque ladite devise de référence est une devise non livrable. Le cas échéant, les paiements seront effectués dans la Devise de référence du Compartiment.

Les paiements par chèque ne seront pas acceptés.

Le Conseil d'Administration pourra ponctuellement accepter, en contrepartie de la Souscription d'Actions, des apports en nature de titres négociables ou autres actifs éligibles au titre d'investissements par le Compartiment concerné dans le cadre de sa politique et de ses restrictions d'investissement. Cet apport en nature sera comptabilisé à la Valeur nette d'inventaire des actifs apportés calculée conformément aux règles formulées au Chapitre 7 « Valeur nette d'inventaire » du présent Prospectus et fera en outre l'objet d'un rapport d'évaluation par un réviseur conformément aux modalités prévues en la matière par la législation luxembourgeoise. En l'absence de bonne fin des transactions d'apport à la Société, cette dernière se réserve le droit d'intenter une action à l'encontre de l'Investisseur ayant failli ou de son intermédiaire financier ou de déduire tous frais et charges supportés par la Société ou le gestionnaire, de toute participation existante dudit Investisseur dans la Société.

6.1.3. Règlement de la Souscription

Une fois la Souscription acceptée, toutes les Actions seront attribuées dès la réception de fonds disponibles en règlement de la Souscription au plus tard le Jour d'évaluation concerné.

Dans le cas de Souscriptions effectuées par des Investisseurs institutionnels, l'attribution des Actions sera soumise au paiement de la Souscription, en principe, au plus tard 3 (trois) Jours ouvrables à compter du Jour d'évaluation au cours duquel la Souscription a été acceptée. En cas de jours fériés pour les devises, le délai convenu pour le paiement des Souscriptions pourra à titre exceptionnel dépasser 3 (trois) Jours ouvrables à compter de la date susmentionnée.

Si aucun paiement n'a été reçu passé ce délai, la Souscription pourra être retardée ou annulée aux frais de l'Investisseur ou de son intermédiaire financier.

Tout défaut de paiement à la date convenue autorise la Société à intenter une action à l'encontre de l'Investisseur défaillant ou de son intermédiaire financier ou à déduire des avoirs de l'Investisseur auprès de la Société les frais ou les pertes encourus par la Société ou par l'Agent administratif.

Dans tous les cas, les avis d'opéré seront conservés pour le compte de l'Agent administratif dans l'attente du règlement ainsi que tout montant remboursable à l'Investisseur sans que ce dernier soit en droit de réclamer des intérêts de retard.

6.2. Rachat d'Actions

Tout Actionnaire, peut, à tout moment, demander le Rachat de tout ou partie de ses Actions à la Société, sans garantie de capital, à leur Valeur nette d'inventaire.

Toute demande de Rachat ne pourra être exécutée qu'à partir du moment où l'identité de l'Actionnaire et/ou du bénéficiaire économique aura été établie à l'entière satisfaction de la Société.

Le paiement ne pourra être effectué qu'en faveur de l'Actionnaire concerné.

6.2.1. Demande de Rachat

- **Formulaire de demande de Rachat**

Les Actionnaires souhaitant présenter tout ou partie de leurs Actions au Rachat devront envoyer par courrier, fax ou ordre au format électronique de type Swift ou tout autre format propriétaire prédéfini adressé au distributeur local, à l'agent commercial ou à l'agent payeur (pour tous les types d'Investisseurs) ou au Siège social ou à l'Agent administratif (pour les Investisseurs institutionnels uniquement), une demande de Rachat écrite et dûment signée qui sera irrévocable et qui précisera le nom, l'adresse et le numéro d'identification de l'Actionnaire ou des Actionnaires, le nom du Compartiment ainsi que le nombre d'Actions à racheter et les coordonnées bancaires pour le paiement du produit de Rachat (nom de la banque, code d'identification de la banque, numéro de compte et nom du/des titulaire(s) du compte).

- **Délai de dépôt de la demande de Rachat**

Les demandes de Rachat peuvent être reçues chaque Jour ouvrable.

Lorsqu'une demande de Rachat est reçue par l'Agent administratif avant 15h30 (CET) un Jour ouvrable, elle sera

exécutée sur la base de la Valeur nette d'inventaire par Action calculée le jour même après 15h30 (CET).

Si une demande de Rachat est reçue par l'Agent administratif à ou après 15h30 (CET) un Jour ouvrable, ou à un quelconque moment un jour qui n'est pas un Jour ouvrable, elle sera exécutée le premier Jour ouvrable qui suit.

En cas de suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire, le Rachat d'Actions de tout Compartiment sera suspendu.

6.2.2. Règlement du Rachat

Toutes les demandes de Rachat seront traitées selon leur strict ordre d'arrivée et chacune d'entre elles sera exécutée sur la base de la Valeur nette d'inventaire des Actions concernées.

La date de règlement des rachats est en principe le troisième Jour ouvrable à compter du Jour d'évaluation auquel l'ordre y afférent a été accepté (sans toutefois dépasser 8 (huit) Jours ouvrables). Le Conseil d'administration ou son représentant peuvent toutefois décider de reporter la date de règlement au prochain Jour ouvrable, dans une mesure raisonnable, dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si les liquidités d'un Compartiment sont insuffisantes pour permettre d'effectuer le paiement.

La Société et la Société de gestion déclinent toute responsabilité en cas de retard ou de frais dus à la banque bénéficiaire ou au système de compensation.

Les produits du rachat seront versés uniquement dans la devise de référence de la Catégorie d'Actions concernée, sauf lorsque ladite devise de référence est une devise non livrable. Le cas échéant, les produits du rachat seront payés dans la Devise de référence du Compartiment.

Les Actionnaires voudront bien noter que le prix de Rachat des Actions par la Société peut être inférieur ou supérieur au montant initial de l'investissement.

6.3. Conversion d'Actions

Tout Actionnaire, peut, à tout moment, demander la Conversion de tout ou partie de ses Actions à la Société, sans garantie de capital, à leur Valeur nette d'inventaire par Action, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

6.3.1. Demande de Conversion

- **Formulaire de demande de Conversion**

Les Actionnaires souhaitant convertir tout ou partie de leurs Actions en faveur d'une autre Catégorie d'Actions devront envoyer par courrier, fax ou au format électronique de type Swift ou tout autre format propriétaire prédéfini adressé au distributeur local, à l'agent commercial ou à l'agent payeur (pour tous les types d'Investisseurs) ou au Siège social ou à l'Agent administratif (pour les Investisseurs institutionnels uniquement), une demande de Conversion écrite et dûment signée qui sera irrévocable et qui précisera le nom, l'adresse et le numéro d'identification de l'Actionnaire ou des Actionnaires, le nom de la Catégorie d'Actions ainsi que le nombre d'Actions à convertir et le nom de la Catégorie d'Actions dans laquelle les Actions sont converties. Les conversions ne sont autorisées qu'entre Catégories d'Actions qui partagent la même devise de référence.

- **Délai de dépôt de la demande de Conversion**

Les demandes de Conversion peuvent être reçues chaque Jour ouvrable.

Si la demande de Conversion parvient à l'Agent administratif avant 15h30 (CET) un Jour ouvrable, la Conversion sera exécutée sur la base de la Valeur nette d'inventaire par Action des Compartiments concernés calculée ce Jour d'évaluation après 15h30 (CET).

Si une demande de Conversion est reçue par l'Agent administratif à ou après 15h30 (CET) un Jour d'évaluation, ou à un quelconque moment un jour qui n'est pas un Jour d'évaluation, elle sera exécutée le premier Jour d'évaluation qui suit.

En cas de suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire, la Conversion d'Actions de tout Compartiment sera suspendue.

6.3.2. Règlement de la Conversion

La Conversion aura lieu le premier Jour d'évaluation commun aux Actions rachetées et aux Actions souscrites.

La date de règlement des conversions est en principe le troisième Jour ouvrable suivant la date d'acceptation de la Conversion (sans toutefois excéder 8 (huit) Jours ouvrables). Le Conseil d'administration ou son représentant peut toutefois décider de reporter la date de règlement au prochain Jour d'évaluation, dans une mesure raisonnable, par exemple en raison de jours fériés pour les devises ou si celle-ci tombe tout Jour ouvrable au cours duquel la Valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné n'est pas calculée conformément à la définition du terme « Jour d'évaluation ».

Toutes les demandes de Conversion seront traitées en fonction de leur strict ordre d'arrivée et chacune sera exécutée sur la base de la Valeur nette d'inventaire des Actions concernées.

6.4. Détails supplémentaires sur les Transactions et le Report des Transactions

La Société se réserve le droit de limiter le nombre d'Actions disponibles à la souscription un quelconque Jour d'évaluation à 10% maximum de la Valeur nette d'inventaire totale du Compartiment. Dans ces circonstances, et à condition que la Valeur nette d'inventaire soit calculée chaque Jour ouvrable, le Conseil d'administration ou son mandataire pourra décider que tout ou partie des demandes de Souscription seront traitées durant une période n'excédant pas 8 (huit) Jours d'évaluation et seront évaluées à la Valeur nette d'inventaire déterminée le Jour d'évaluation auquel les Actions sont souscrites. Chaque Jour d'évaluation, ces Actions seront traitées prioritairement à toute demande de Souscription reçue ultérieurement.

La Société se réserve le droit de limiter le nombre d'Actions pouvant être converties et/ou rachetées un quelconque Jour d'évaluation à 10% maximum de la Valeur nette d'inventaire totale du Compartiment. Dans ces circonstances, et à condition que la Valeur nette d'inventaire soit calculée chaque Jour ouvrable, le Conseil d'administration ou son mandataire pourra décider que tout ou partie des Actions présentées au Rachat et/ou à la Conversion seront rachetées et/ou converties durant une période n'excédant pas 8 (huit) Jours d'évaluation et seront rachetées et/ou converties à la Valeur nette d'inventaire déterminée le Jour d'évaluation auquel les Actions sont rachetées et/ou converties. A chaque Jour d'évaluation, ces Actions seront traitées prioritairement à toute demande de Rachat et/ou de Conversion reçue ultérieurement.

Restrictions applicables aux Souscriptions et Conversions

Dans le but notamment de protéger les Actionnaires existants, le Conseil d'administration (ou tout représentant dûment nommé par le Conseil d'administration) peut décider à tout moment de fermer un Compartiment ou une Catégorie d'Actions et de ne plus accepter, pour ce Compartiment ou cette Catégorie d'Actions, les demandes de Souscription et de Conversion d'Actions i) de nouveaux Investisseurs n'ayant pas encore investi dans

ledit Compartiment ou ladite Catégorie d'Actions (« Fermeture partielle ») ou ii) de tous les Investisseurs (« Fermeture complète »).

La décision de fermeture prise par le Conseil d'administration ou ses mandataires peut avoir un effet immédiat ou différé et porter sur une période indéfinie. Un Compartiment ou une Catégorie d'Actions peut être fermé(e) aux souscriptions et aux conversions sans avis préalable aux Actionnaires.

Une notification y afférente sera publiée sur le site Internet www.nordea.lu et, le cas échéant, sur d'autres sites Internet de Nordea. Elle sera mise à jour en fonction du statut desdites Actions ou dudit Compartiment. Le Compartiment ou la Catégorie d'Actions fermé(e) pourra en effet être rouvert(e) dès lors que le Conseil d'administration ou ses mandataires estimeront que les circonstances qui ont appelé sa fermeture ne sont plus d'actualité.

La fermeture peut notamment être motivée par le fait que le Compartiment concerné a atteint une taille telle que le marché dans lequel il est investi a également atteint les limites de ses capacités, et que le Compartiment ne peut donc plus être géré dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement.

Rachat forcé d'Actions

Lorsqu'il vient à la connaissance du Conseil d'administration qu'un Actionnaire de la Société

- est un Ressortissant américain ou détient des Actions pour le compte d'un tel ressortissant; ou
- détient des Actions en infraction d'une loi ou d'un règlement ou dans des circonstances qui mettent en péril la situation réglementaire ou fiscale de la Société ou de ses Actionnaires.

Le Conseil d'administration peut:

- requérir de cet Actionnaire qu'il cède les Actions concernées à une personne autorisée à être le propriétaire ou le bénéficiaire de ces Actions; ou
- racheter les Actions concernées à leur Valeur nette d'inventaire au Jour d'évaluation qui suit immédiatement la date de communication du Rachat forcé à l'Actionnaire concerné.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et conformément aux réglementations luxembourgeoises et internationales en vigueur, tout Investisseur sera tenu de s'identifier auprès de la Société ou de l'intermédiaire qui réceptionne sa demande de Souscription, à condition que ledit intermédiaire soit situé dans un pays qui applique les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) – « Financial Action Task Force (FATF) » en anglais. Une telle identification devra être établie au moment de la Souscription. Toute demande de Rachat ou de cession ne pourra être exécutée qu'à partir du moment où l'identité de l'Investisseur et/ou du bénéficiaire économique aura pu être établie à l'entière satisfaction de la Société.

7. Valeur nette d'inventaire

La Valeur nette d'inventaire des Actions de chaque Catégorie d'Actions, quel que soit le Compartiment dont elles relèvent, est calculée dans la Devise de référence du Compartiment concerné.

La Valeur nette d'inventaire de chaque Catégorie d'Actions de chaque Compartiment sera déterminée par l'Agent administratif en divisant les actifs nets de chaque Catégorie d'Actions du Compartiment concerné par le nombre d'Actions émises au titre de la Catégorie d'Actions concernée.

En ce qui concerne les différentes Catégories d'Actions libellées, le cas échéant, dans une devise autre que la Devise de référence du Compartiment, la Valeur nette d'inventaire sera exprimée dans la devise respective de la Catégorie d'Actions en convertissant la Valeur nette d'inventaire exprimée dans la Devise de référence dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée. Cette Conversion sera effectuée sur la base du taux de change au comptant en vigueur au Jour d'évaluation concerné et tel que fourni par l'Agent administratif.

L'Agent administratif calcule la Valeur nette d'inventaire par Action de chaque Compartiment chaque Jour ouvrable pour autant qu'il s'agisse d'un Jour d'évaluation pour le Compartiment concerné.

La valeur des actifs de chaque Catégorie d'Actions de chaque Compartiment sera déterminée comme suit:

- les titres et Instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre Marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public en Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie, Australie, Nouvelle-Zélande ou Afrique seront évalués sur la base du dernier prix disponible au moment où l'évaluation est effectuée. Si un titre ou un Instrument du marché monétaire sont cotés sur différents marchés, la cotation du marché considéré comme leur marché principal sera utilisée. En l'absence de cotation pertinente ou représentative de sa valeur réelle, l'évaluation sera faite de

bonne foi par le Conseil d'administration ou ses mandataires afin d'établir sa valeur probable de réalisation;

- les titres et Instruments du marché monétaire non cotés seront évalués sur la base de leur valeur probable de réalisation déterminée en toute bonne foi par le Conseil d'administration ou ses mandataires;
- les avoirs liquides sont évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus;
- les parts et actions d'OPCVM régis par la Directive OPCVM, et/ou d'autres OPC assimilés, seront évaluées à leur dernière Valeur nette d'inventaire disponible;
- les Instruments dérivés sont évalués à leur valeur de marché.

La principale méthode utilisée pour les CDO (« Collateralised Debt Obligations ») et CLO (« Collateralised Loans Obligations »), entre autres, consiste à faire appel à un fournisseur tiers, tel que IDC, Markit ou Pricing Direct, spécialisé dans la valorisation de ces instruments. Les prix des teneurs de marché peuvent également être utilisés.

En outre, des provisions appropriées seront constituées pour tenir compte des charges et frais afférents aux différents Compartiments.

Dans la mesure où il est impossible de procéder à une évaluation correcte conformément aux règles exposées ci-dessus, en raison de circonstances particulières, le Conseil d'administration ou ses mandataires sont autorisés à faire usage d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues qui pourront être examinées par un réviseur, afin d'obtenir une évaluation adéquate des Actifs totaux de chaque Compartiment. Ceci comprend explicitement l'application d'ajustements dans le calcul de la VNI sur les marchés en difficulté afin de refléter la forte volatilité, l'évolution rapide des cours des titres et le manque de liquidité sur les marchés concernés.

Le Conseil d'administration peut décider d'appliquer la méthode du *swinging single pricing* pour calculer la Valeur nette d'inventaire journalière d'un Compartiment, et ce afin de compenser les coûts engendrés par l'achat ou la vente de titres détenus dans le portefeuille dudit Compartiment faisant suite à des Souscriptions ou Rachats d'Actions de ce dernier. Ces coûts reflètent à la fois les charges fiscales estimées et les frais de transaction qui pourraient être encourus par le Compartiment, mais aussi l'écart estimé entre les cours acheteur et vendeur des titres détenus dans le portefeuille dudit Compartiment.

La méthode du *swinging single pricing* sera appliquée au Compartiment concerné en majorant ou minorant sa Valeur nette d'inventaire d'un montant défini comme un pourcentage de ladite Valeur nette d'inventaire et reflétant les frais de transaction normalement supportés par le Compartiment (le « swing factor »). Le swing factor sera déterminé par le Conseil

d'administration (ou tout mandataire dûment désigné par celui-ci) et ne pourra en aucun cas excéder 1,75% de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment dans des conditions normales de marché. L'ajustement consistera en une majoration dans le cas d'une augmentation nette du nombre d'Actions au sein du Compartiment concerné et en une réduction dans le cas d'une diminution. Toutefois, il peut être décidé de procéder uniquement à un ajustement à la hausse ou à la baisse si cela est jugé approprié. Etant entendu que certaines bourses ou juridictions pratiquent des structures de commissions différentes pour la souscription et le rachat d'actions, le swing factor pourra varier selon qu'il s'applique aux flux entrants ou sortants. La méthode du *swinging single pricing* définie ci-dessus devra être appliquée lorsque, un quelconque Jour d'évaluation, le total des transactions d'un Compartiment génère un Montant net investi, exprimé en pourcentage de la Valeur nette d'inventaire dudit Compartiment au Jour d'évaluation concerné, supérieur au seuil fixé par le Conseil d'administration.

Sans préjudice des causes légales, le Conseil d'administration ou son mandataire peut suspendre le calcul de la Valeur nette d'inventaire des Actions d'une ou de plusieurs Catégories d'Actions d'un Compartiment ainsi que la Souscription, le Rachat et la Conversion des Actions dans les cas suivants :

- tout Jour ouvrable lors duquel une portion des actifs du Compartiment inférieure à une portion définie comme substantielle par le Conseil d'administration ne peut se négocier en raison de la fermeture totale ou partielle d'un marché, ou d'autres restrictions et suspensions sur ce marché;
- lorsqu'il existe une situation empêchant la Société de disposer normalement d'une partie significative des actifs du ou des Compartiments ou de transférer les fonds relatifs à des opérations d'achat ou de vente d'actifs de la Société à des taux de change normaux ou d'évaluer de façon équitable la valeur des actifs d'un Compartiment;
- en cas de rupture des moyens de communication nécessaires pour déterminer le prix d'un quelconque investissement du ou des Compartiments ou les cours en vigueur sur un marché ou une bourse donnés;
- lorsque, pour une raison ou une autre, le prix d'un quelconque investissement détenu par le Compartiment ne peut être vérifié de façon raisonnable, immédiate et précise;
- lorsque le Conseil d'administration estime que le règlement des achats ou ventes d'actifs d'un ou de plusieurs Compartiments ne peut être effectué à des taux de change normaux.

La suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire et des opérations de Souscription, Rachat et Conversion d'Actions fera l'objet d'une publication sur le site Internet de Nordea, le cas échéant.

8. Restrictions d'investissement

I. Restrictions d'investissement

Le Conseil d'administration pourra, dans le respect du principe de répartition des risques, déterminer les objectifs et la politique d'investissement de chaque Compartiment, ainsi que sa Devise de référence et l'orientation de l'administration et des affaires de la Société.

En l'absence de règles plus strictes concernant un Compartiment en particulier au sein de ce Prospectus, la politique d'investissement devra être conforme aux règles et restrictions mentionnées ci-après :

A. Le portefeuille de chaque Compartiment doit être constitué exclusivement de :

- (1) Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un Marché réglementé.
- (2) Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire négociés sur un Autre marché réglementé d'un Etat membre.

- (3) Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'un Marché réglementé d'un Etat tiers ou négociés sur un Autre marché réglementé d'un Etat tiers en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public.
- (4) Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire nouvellement émis sous réserve que :
 - les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande a été faite pour l'admission à la cote officielle d'un Marché réglementé ou d'un Autre marché réglementé dont il est question aux points (1) à (3) ci-dessus;
 - l'admission soit obtenue dans un délai d'un an à compter de la date d'émission.
- (5) Parts/actions d'OPCVM autorisés par la Directive OPCVM et/ou autres OPC au sens de l'article 1er, paragraphe (2), premier et deuxième tirets, de la Directive OPCVM, qu'ils soient domiciliés dans un Etat membre ou dans un Etat tiers, à condition que :
 - ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que l'Autorité de tutelle considère

comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire (telle que définie par la Directive OPCVM) et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

- le niveau de la protection garantie aux détenteurs de parts/actions de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts/actions d'un OPCVM, et en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de Valeurs mobilières et d'Instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive OPCVM;
 - les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations sur la période considérée;
 - un maximum de 10 % des actifs d'un Compartiment puisse être investi, au total, dans les parts/actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC en application de l'article 41 (1) (e) de la Loi.
- (6) Dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit établissement ait son siège social dans un Etat membre ou, si son siège est situé dans un Etat tiers, qu'il soit soumis à des règles prudentielles considérées par l'Autorité de tutelle comme équivalentes à celles prévues par le droit communautaire.
- (7) Instruments dérivés, notamment les options et contrats futures, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un Marché réglementé ou un Autre marché réglementé, tels que visés aux points (1), (2), et (3) ci-dessus, et/ou les Instruments dérivés négociés de gré à gré (« Instruments dérivés de gré à gré »), à condition que:
- (i) le sous-jacent consiste en instruments relevant de la présente section A, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement:
 - les contreparties aux transactions sur Instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par l'Autorité de tutelle, et
 - les Instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur.
 - (ii) En aucun cas ces opérations ne doivent amener la Société à s'écarter de ses objectifs d'investissement.
- (8) Instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un Marché réglementé ou un Autre marché réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:
- émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre, par la Banque centrale européenne, par l'Union européenne, ou par la Banque européenne d'investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont fait partie un ou plusieurs Etats membres, ou
 - émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur des Marchés réglementés ou sur des Autres marchés réglementés visés aux points (1), (2) et (3) ci-dessus, ou
 - émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par l'Autorité de tutelle comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou
 - émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par l'Autorité de tutelle pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des Investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société

dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la Directive 78/660/CEE, telle qu'amendée en tant que de besoin, soit une entité qui, au sein d'un Groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

- (9) Certains Compartiments peuvent investir dans des Titres régis par la Règle 144A sous réserve que:
- ces titres soient admis à la cote officielle d'un Marché réglementé ou négociés sur un Autre marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
 - ces titres soient conformes au point 17 des « Lignes directrices du CESR concernant les actifs éligibles aux investissements des OPCVM » (CESR/07-434) datées de juillet 2007.
- La somme des investissements dans des Titres régis par la Règle 144A qui ne respecteraient pas les conditions susmentionnées et des Valeurs mobilières éligibles en vertu de la section I.B point (1) ci-dessus ne doit pas excéder 10 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment.
- (10) Certains Compartiments peuvent investir dans des Titres régis par le Règlement S sous réserve que ces titres respectent les conditions générales applicables aux Titres de créance et conformément à l'article 41.1 de la Loi du 17 décembre 2010.
- (11) Les investissements en Titres de créance notés par une Agence de notation doivent être conformes à la directive 2013/14/UE (réduction de la dépendance à l'égard des notations de crédit externes). Ils doivent être soumis à une évaluation indépendante du risque de crédit, les Compartiments ne pouvant s'appuyer exclusivement et mécaniquement sur des notations de crédit externes. En cas de dégradation de la qualité de crédit, identifiée par le biais d'un processus interne d'évaluation du risque de crédit ou d'une modification de la note émise par une Agence de notation, des mesures correctives doivent être prises conformément à la politique d'investissement du Compartiment concerné.

B. Toutefois, chaque Compartiment peut:

- (1) placer ses actifs nets à concurrence de 10 % au maximum dans des Valeurs mobilières et des Instruments du marché monétaire autres que ceux visés aux points I.A (1) à (4) et (8);
- (2) détenir, à titre accessoire, des liquidités et des instruments assimilés à des liquidités; une telle restriction pouvant être levée à titre exceptionnel et temporaire sur décision du Conseil d'administration et dans l'intérêt des Actionnaires;
- (3) emprunter à concurrence de 10 % de ses actifs nets, pour autant que ces emprunts soient temporaires. Les nantissements effectués dans le cadre de la vente d'options ou de l'achat/vente de contrats à terme ou futures ne constitueront pas des « emprunts » aux fins de la présente restriction;
- (4) acquérir des devises étrangères par le truchement d'un type de prêt face à face;
- (5) souscrire, acquérir et/ou détenir des titres devant être émis ou déjà émis par un autre Compartiment de la Société, conformément à l'article 181(8) de la Loi du 17 décembre 2010, sous réserve que:
 - le Compartiment n'investisse pas dans un Compartiment ayant déjà lui-même investi dans ledit Compartiment;
 - le Compartiment n'investisse pas plus de 10 % de ses actifs dans le Compartiment visé;
 - tous droits de vote associés aux titres concernés soient suspendus pendant toute la durée de leur détention par le Compartiment concerné, sans préjudice du traitement approprié dans les comptes et rapports périodiques;
 - la valeur des titres concernés soit exclue du calcul de la Valeur nette d'inventaire de la Société aux fins de la vérification du capital minimum de 1.250.000,00 EUR, ce pendant toute la durée de leur détention par le Compartiment;
 - cela ne donne lieu à aucune double facturation de commissions de souscription ou de rachat au niveau du Compartiment qui investit et du Compartiment cible.

C. En outre, la Société observera les restrictions d'investissement suivantes :

(a) Répartition des risques

Lors de la définition des restrictions décrites aux points (2) à (5) et (8) ci-après, les sociétés faisant partie d'un même Groupe de sociétés seront considérées comme un seul et même émetteur.

Dès lors qu'un émetteur est une entité légale dotée de Compartiments multiples au sein de laquelle les avoirs de chaque Compartiment sont clairement attribués aux investisseurs de ce Compartiment et aux créanciers dont les droits découlent de la création, du fonctionnement ou de la liquidation dudit Compartiment, chaque Compartiment sera considéré comme un émetteur distinct aux termes des règles de répartition des risques décrites sous I.C(a), points (1) à (5) et (7) à (9), II.B, point (1) et II.C, points (1) et (2).

Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire

- (1) Un Compartiment ne peut acquérir des Valeurs mobilières ou des Instruments du marché monétaire d'un même émetteur si:
 - (i) cette acquisition a pour effet de porter au-delà de 10 % la proportion de ses actifs nets investis en Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire d'un seul et même émetteur ; ou
 - (ii) la valeur totale des Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire détenus par le Compartiment auprès des émetteurs dans chacun desquels il investit plus de 5 % de ses actifs dépasse 40 % de la valeur de ses actifs nets. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle ni aux transactions sur Instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements.
- (2) Un Compartiment peut investir, de manière combinée, jusqu'à 20 % de ses actifs nets en Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire émis par un même Groupe de sociétés.
- (3) La limite de 10 % prévue au point (1)(i) ci-dessus est portée à 35 % si les Valeurs mobilières et les Instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un Etat membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat tiers ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs Etats membres fait/font partie.
- (4) La limite de 10 % prévue au point (1)(i) est portée à 25 % pour certains Titres de créance, lorsque ceux-ci sont émis par un établissement de crédit qui a son siège social dans un Etat membre et qui est légalement soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques destinée à protéger les détenteurs de tels Titres de créance. Pour les besoins de cet alinéa, ces « Titres de créance » seront des titres dont les sommes découlant de leur émission sont investies, conformément à la législation, dans des actifs qui, durant toute la période de validité des obligations, peuvent couvrir les créances résultant des obligations et qui, en cas de faillite de l'émetteur, seraient utilisés en priorité pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts courus. Lorsqu'un Compartiment investit plus de 5 % de ses actifs nets dans des Titres de créance émis par un seul tel émetteur, la valeur totale de ces investissements ne peut dépasser 80 % de la valeur des actifs nets dudit Compartiment.
- (5) Les titres visés aux points (3) et (4) ne sont pas pris en compte pour appliquer la limite de 40 % mentionnée au paragraphe (1) (ii).
- (6) Nonobstant les limites mentionnées ci-dessus, chaque Compartiment est autorisé à placer, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans différentes émissions de Valeurs mobilières et d'Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre, par ses collectivités publiques territoriales, par tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »), tel que les Etats-Unis d'Amérique, et par des organismes internationaux à caractère public dont fait/font partie un ou plusieurs Etats membres, pour autant que (i) ces valeurs appartiennent à six émissions différentes au moins et (ii) les valeurs appartenant à une même émission ne dépassent pas 30 % des actifs nets dudit Compartiment.

- (7) Sans préjudice des limites prévues sous I.C(b), les limites prévues au paragraphe (1) sont portées à 20 % maximum pour les placements en actions et/ou en obligations émises par une même entité, lorsque la politique d'investissement du Compartiment concerné a pour objet de reproduire la composition d'un indice actions ou obligataire précis qui est reconnu par l'Autorité de tutelle, sur les bases suivantes:
 - la composition de l'indice est suffisamment diversifiée ;
 - l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère ;
 - il fait l'objet d'une publication appropriée.

La limite des 20 % est portée à 35 % lorsque cela s'avère justifié par des conditions exceptionnelles sur les marchés, notamment sur des Marchés réglementés où certaines Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire sont largement dominants. L'investissement jusqu'à cette limite n'est permis que pour un seul émetteur.

Dépôts bancaires

- (8) Un Compartiment ne peut investir plus de 20 % de ses actifs dans des dépôts placés auprès de la même entité.

Actions/parts de sociétés d'investissement de type ouvert

- (9) Un Compartiment ne peut investir plus de 10 % de ses actifs, au total, dans les parts/actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC en application de l'article 41 (1) (e) de la Loi.

Lorsqu'un Compartiment investit en actions/parts d'autres OPCVM et/ou autres OPC gérés, directement ou par délégation, par la Société de gestion ou par toute autre société à laquelle cette dernière est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte (à savoir plus de 10 % des droits de vote ou du capital social), la Société de gestion ne pourra prélever aucune commission de Souscription ou de Rachat sur les actions/parts d'autres OPCVM et/ou autres OPC détenues par le Compartiment concerné.

(b) Limites de contrôle

- (10) Aucun Compartiment ne peut acquérir des actions assorties d'un droit de vote lui permettant d'exercer une influence notable sur la gestion d'un émetteur.
- (11) En outre la Société ne peut acquérir
 - (i) plus de 10 % des actions en circulation sans droit de vote du même émetteur ;
 - (ii) plus de 10 % des Titres de créance en circulation du même émetteur ;
 - (iii) plus de 10 % d'Instruments du marché monétaire provenant d'un même émetteur ; ou
 - (iv) plus de 25 % des actions ou parts en circulation d'un même OPCVM et/ou autres OPC.

Les limites prévues aux tirets (ii) à (iv) peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des Titres de créance ou des Instruments du marché monétaire, ou le montant net des instruments émis, ne peut être calculé.

Les limites prévues aux points (10) et (11) ne sont pas d'application en ce qui concerne :

- les Valeurs mobilières et les Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre ou ses collectivités publiques territoriales ;
- les Valeurs mobilières et les Instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat tiers ;
- les Valeurs mobilières et les Instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres fait/font partie ; et
- les actions détenues dans le capital d'une société constituée ou organisée en vertu du droit d'un Etat tiers pour autant (i) que cette société investisse ses actifs essentiellement en titres d'émetteurs ressortissants de cet Etat tiers, (ii) qu'en vertu de la législation de cet Etat tiers, une telle participation constitue pour le Compartiment la seule possibilité d'investir dans des titres d'émetteurs de cet Etat, et (iii) que cette société respecte dans sa politique d'investissement les restrictions établies sous I.C(a), points (1) à (5), (8) à (11) et sous II.B point (1) et II.C, points (1) et (2). Lorsque ces limites

sont dépassées, l'article 49 de la Loi du 17 décembre 2010 sera appliqué mutatis mutandis ;

- les actions détenues par une ou plusieurs sociétés d'investissement dans le capital de sociétés filiales exerçant uniquement des activités de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays où la filiale est située dans le cadre du Rachat d'Actions à la demande des Actionnaires uniquement pour leur propre compte.

D. En outre, la Société observera la restriction d'investissement suivante au titre de ses actifs nets :

Chaque Compartiment veillera à ce que son exposition globale aux Instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille. L'exposition est calculée en tenant compte de la valeur actuelle du sous-jacent, influencée par des facteurs tels que le risque de marché, le risque de contrepartie, les mouvements de marché prévisibles et le temps disponible pour clôturer les positions.

E. Finalement, la Société, au titre des actifs de chaque Compartiment, observera les restrictions d'investissement suivantes :

- (1) Un Compartiment ne peut pas acquérir de matières premières ni de métaux précieux, ni des certificats représentatifs de ceux-ci, étant entendu que les opérations sur devises étrangères, instruments financiers, indices ou Valeurs mobilières, de même que les contrats à terme, les futures, les options et les swaps sur ceux-ci ne sont pas considérés comme des opérations sur matières premières pour les besoins de la présente restriction.
- (2) Un Compartiment ne peut acquérir de bien immeuble qu'à la seule condition qu'il investisse en titres garantis par des biens immeubles ou des intérêts représentatifs de ceux-ci ou émis par des sociétés qui investissent en biens immeubles ou en intérêts représentatifs de ceux-ci.
- (3) Aucun Compartiment ne peut utiliser ses actifs pour la prise ferme de titres.
- (4) Aucun Compartiment ne peut émettre de warrants ou d'autres droits de Souscription sur ses propres Actions.
- (5) Un Compartiment ne peut pas octroyer de prêts ou de garanties pour le compte de tiers. Cette restriction ne fait toutefois pas obstacle à l'acquisition par tout Compartiment de Valeurs mobilières, Instruments du marché monétaire ou autres instruments financiers non entièrement libérés, tels que visés par la section A, points (5), (7) et (8).
- (6) La Société ne peut pas effectuer de ventes à découvert de Valeurs mobilières, d'Instruments du marché monétaire ni d'autres instruments financiers, tels que visés par la section A, points (5), (7) et (8).
- (7) Un Compartiment ne peut investir, dans le cadre général de l'investissement dans des Titres de créance, dans des titres adossés à des actifs, y compris des MBS ou des titres de type « pass-through », sauf spécification contraire figurant dans la section du Prospectus relative au Compartiment concerné.
- (8) Aucun Compartiment ne peut investir, dans le cadre général de l'investissement dans des Titres de créance, plus de 10 % de ses actifs dans des Obligations de type « contingent convertible », sauf spécification contraire figurant dans la section du Prospectus relative au Compartiment concerné.

F. Sans préjudice des dispositions contenues dans le présent document :

- (1) Les Compartiments ne doivent pas nécessairement se conformer aux limites prévues ci-dessus lors de l'exercice de droits de souscription afférents à des titres qu'ils détiennent en portefeuille.
- (2) Si un dépassement de ces limites intervient indépendamment de la volonté du Compartiment ou à la suite de l'exercice de droits de souscription, celui-ci doit, dans ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire de régulariser cette situation en tenant compte de l'intérêt des Actionnaires. Les Administrateurs sont autorisés à fixer des restrictions d'investissement supplémentaires dans la mesure où de telles limites sont nécessaires pour se conformer aux lois et règles en vigueur dans les pays où les Actions de la Société sont offertes ou vendues.

II. Recours aux Instruments financiers dérivés

A. La Société observera les restrictions suivantes au titre de ses actifs nets :

Chaque Compartiment veillera à ce que son exposition globale n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille. Le Conseil d'administration pourra choisir l'une des méthodologies suivantes pour mesurer le risque de marché lié à l'exposition globale :

- L'approche par les engagements (« commitment approach ») : les positions sur Instruments dérivés sont converties en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents, après considération des effets de compensation et de couverture, tel qu'expliqué plus en détail à la Section III.4.2. de la Circulaire 11/512 de la CSSF, telle qu'amendée en tant que de besoin. L'exposition totale aux marchés découlant des Instruments dérivés ne peut dépasser 100% de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment, de telle sorte que l'exposition globale du Compartiment aux marchés actions, obligataires et monétaires ne peut dépasser 200% de sa Valeur nette d'inventaire.
- L'approche Value-at-Risk (VaR) : la VaR est mesurée sur l'ensemble du Compartiment sur la base d'une période de détention de maximum 1 mois (20 jours ouvrables) et d'un intervalle de confiance d'au moins 95 %, et complétée par des back tests et des stress tests, tel qu'expliqué plus en détail dans la Circulaire 11/512 de la CSSF, Section III.4.4. telle qu'amendée en tant que de besoin.

Le Conseil d'administration a décidé d'appliquer les méthodologies suivantes pour calculer l'exposition globale pour chaque Compartiment mentionné ci-dessous. Cette méthodologie varie en fonction des Compartiments, comme indiqué dans le tableau suivant :

Compartiment	Méthodologie appliquée pour mesurer l'Exposition globale
Alpha 7 MA Fund	VaR absolue
Alpha 10 MA Fund	VaR absolue
Alpha 15 MA Fund	VaR absolue
Asian Focus Equity Fund	Approche par les engagements
Balanced Income Fund	VaR absolue
Chinese Equity Fund	Approche par les engagements
Danish Bond Fund	Approche par les engagements
Danish Mortgage Bond Fund	Approche par les engagements
Danish Short-Term Bond Fund	Approche par les engagements
Emerging Consumer Fund	Approche par les engagements
Emerging Market Bond Fund	Approche par les engagements
Emerging Market Bond Opportunities Fund	Approche par les engagements
Emerging Market Corporate Bond Fund	Approche par les engagements
Emerging Market Hard Currency Bond Fund	Approche par les engagements
Emerging Market Local Debt Fund	Approche par les engagements
Emerging Market Local Debt Fund Plus	Approche par les engagements
Emerging Markets Debt Total Return Fund	VaR absolue
Emerging Markets Focus Equity Fund	Approche par les engagements
Emerging Markets Small Cap Fund	Approche par les engagements
Emerging Stars Bond Fund	VaR relative
Emerging Stars Equity Fund	Approche par les engagements
European Corporate Bond Fund	VaR relative
European Corporate Bond Fund Plus	VaR relative
European Corporate Stars Bond Fund	Approche par les engagements
European Covered Bond Fund	Approche par les engagements
European Covered Bond Opportunities Fund	VaR absolue
European Cross Credit Fund	Approche par les engagements
European Diversified Corporate Bond Fund	Approche par les engagements
European Financial Debt Fund	VaR absolue
European Focus Equity Fund	Approche par les engagements
European High Yield Bond Fund	Approche par les engagements
European High Yield Bond Fund II	Approche par les engagements

Compartiment	Méthodologie appliquée pour mesurer l'Exposition globale
European High Yield Stars Bond Fund	Approche par les engagements
European Inflation Linked Bond Fund	Approche par les engagements
European Long Short Equity Fund	VaR absolue
European Small and Mid Cap Equity Fund	Approche par les engagements
European Stars Equity Fund	Approche par les engagements
European Value Fund	Approche par les engagements
Flexible Fixed Income Fund	VaR absolue
GBP Diversified Return Fund	VaR absolue
Global Bond Fund	Approche par les engagements
Global Climate and Environment Fund	Approche par les engagements
Global Disruption Fund	Approche par les engagements
Global Dividend Fund	Approche par les engagements
Global Frontier Markets Fund	Approche par les engagements
Global Gender Diversity Fund	Approche par les engagements
Global High Yield Bond Fund	VaR relative
Global Ideas Equity Fund	Approche par les engagements
Global Impact Themes Fund	Approche par les engagements
Global Listed Infrastructure Fund	Approche par les engagements
Global Long Short Equity Fund – USD Hedged	VaR absolue
Global Opportunity Fund	Approche par les engagements
Global Portfolio Fund	Approche par les engagements
Global Real Estate Fund	Approche par les engagements
Global Small Cap Fund	Approche par les engagements
Global Stable Equity Fund	Approche par les engagements
Global Stable Equity Fund – Euro Hedged	Approche par les engagements
Global Stars Equity Fund	Approche par les engagements
Heracles Long/Short MI Fund	VaR absolue
Indian Equity Fund	Approche par les engagements
International High Yield Bond Fund – USD Hedged	Approche par les engagements
Latin American Corporate Bond Fund	Approche par les engagements
Latin American Equity Fund	Approche par les engagements
Low Duration European Covered Bond Fund	Approche par les engagements
Low Duration European High Yield Bond Fund	Approche par les engagements
Low Duration US High Yield Bond Fund	VaR absolue
Nordic Equity Fund	Approche par les engagements
Nordic Equity Small Cap Fund	Approche par les engagements
Nordic Ideas Equity Fund	Approche par les engagements
Nordic Stars Equity Fund	Approche par les engagements
North American High Yield Bond Fund	Approche par les engagements
North American Small Cap Fund	Approche par les engagements
North American Stars Equity Fund	Approche par les engagements
North American Value Fund	Approche par les engagements
Norwegian Bond Fund	Approche par les engagements
Norwegian Equity Fund	Approche par les engagements
Norwegian Short-Term Bond Fund	Approche par les engagements
Renminbi Bond Fund	VaR absolue
Stable Emerging Markets Equity Fund	Approche par les engagements
Stable Return Fund	VaR absolue
Stars Long Short Equity Fund	VaR absolue
Swedish Bond Fund	Approche par les engagements
Swedish Short-Term Bond Fund	Approche par les engagements
Unconstrained Bond Fund – USD Hedged	VaR absolue
US Bond Opportunities Fund	Approche par les engagements
US Corporate Bond Fund	VaR relative
US High Yield Bond Fund	VaR relative
US Total Return Bond Fund	Approche par les engagements

Les Compartiments qui appliquent la méthodologie de la « **VaR relative** » afin de mesurer leur exposition globale comparent leur VaR à celle d'un Portefeuille de référence. Conformément à la Circulaire 11/512 de la CSSF, telle qu'amendée en tant que

de besoin, cette VaR, calculée au minimum tous les mois (tous les 20 jours ouvrables) avec un intervalle de confiance d'au moins 95%, ne doit pas dépasser 2 fois la VaR du Portefeuille de référence.

Compartiment	Méthode appliquée pour mesurer l'Exposition globale	Portefeuille de référence	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) en tant que somme des notionnels	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) suivant l'approche par les engagements
Emerging Stars Bond Fund	VaR relative	JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified	200%	200%
European Corporate Bond Fund	VaR relative	ICE BofAML EMU Corporate Index	130%	130%
European Corporate Bond Fund Plus	VaR relative	ICE BofAML EMU Corporate Index	200%	200%
Global High Yield Bond Fund	VaR relative	ICE BofAML Developed Markets High Yield Constrained Index	150%	120%
US Corporate Bond Fund	VaR relative	Bloomberg Barclays US Credit Index	250%	250%
US High Yield Bond Fund	VaR relative	ICE BofAML US High Yield Master II Index	120%	120%

Les Compartiments qui appliquent la méthodologie dite de la « **Value-at-Risk absolue** » mesurent leur exposition globale à l'aide d'une Value-at-Risk calculée au minimum tous les mois (tous les 20 jours ouvrables) avec un intervalle de confiance d'au moins 95%. La VaR mensuelle du Compartiment ne dépassera à aucun moment 20% de sa Valeur nette d'inventaire, avec un intervalle de confiance de 99%. La limite maximale de 20% doit être ajustée lorsque les intervalles de temps ou niveaux de confiance appliqués diffèrent.

Compartiment	Méthode appliquée pour mesurer l'Exposition globale	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) en tant que somme des notionnels	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) suivant l'approche par les engagements
Alpha 7 MA Fund	VaR absolue	500%	500%
Alpha 10 MA Fund	VaR absolue	650%	650%
Alpha 15 MA Fund	VaR absolue	900%	900%
Balanced Income Fund	VaR absolue	450%	350%
Emerging Markets Debt Total Return Fund	VaR absolue	600%	350%
European Covered Bond Opportunities Fund	VaR absolue	250%	150%
European Financial Debt Fund	VaR absolue	250%	200%
European Long Short Equity Fund	VaR absolue	250%	150%
Flexible Fixed Income Fund	VaR absolue	300%	200%
GBP Diversified Return Fund	VaR absolue	450%	400%

Compartiment	Méthode appliquée pour mesurer l'Exposition globale	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) en tant que somme des notionnels	Niveau de levier attendu (en % de la VNI) suivant l'approche par les engagements
Global Long Short Equity Fund – USD Hedged	VaR absolue	150%	150%
Heracles Long/Short MI Fund	VaR absolue	1.100%	1.000%
Low Duration US High Yield Bond Fund	VaR absolue	150%	150%
Renminbi Bond Fund	VaR absolue	250%	150%
Stable Return Fund	VaR absolue	450%	400%
Stars Long Short Equity Fund	VaR absolue	150%	150%
Unconstrained Bond Fund – USD Hedged	VaR absolue	300%	300%

Pour les Compartiments ayant recours à la méthodologie de la Value-at-Risk absolue ou relative afin de calculer leur exposition globale, les deux tableaux ci-dessus présentent le « niveau de levier attendu (en % de la VNI) », conformément aux « Lignes directrices du CESR concernant la mesure du risque et le calcul de l'exposition globale et du risque de contrepartie des OPCVM » du 28 juillet 2010 (le « CESR/10-788 »).

Le niveau de levier attendu est une indication du niveau de levier réel, bien que ce dernier puisse varier sensiblement de temps à autre (par exemple en raison de fluctuations de marché ou d'un manque d'opportunités d'investissement).

La méthode sélectionnée pour le calcul du levier se base sur la somme des notionnels ainsi que sur l'approche par les engagements.

B. En outre :

- (1) Le risque de contrepartie du Compartiment dans une transaction sur Instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% de ses actifs nets lorsque la contrepartie est un établissement de crédit répondant aux critères énoncés à la section I, point A (6) ci-dessus, ou 5% de ses actifs nets dans les autres cas. Les investissements en Instruments dérivés sont autorisés pour autant que, globalement, l'exposition aux actifs sous-jacents n'excède pas les limites d'investissement fixées aux points (1) à (8) de la section I.C(a). ci-dessus et (1) et (2) de la section II. C. ci-dessous. Lorsqu'un Compartiment investit en Instruments dérivés fondés sur un indice, ces investissements ne sont pas nécessairement combinés aux limites fixées aux points (1) à (8) de la section I.C(a). ci-dessus et (1) et (2) de la section II.C. ci-dessous. La fréquence de rééquilibrage de l'indice sous-jacent d'un Instrument dérivé fondé sur un indice est déterminée par le fournisseur de l'indice. Le coût imputé au Compartiment lors du rééquilibrage de l'indice sera normalement négligeable.
- (2) Lorsqu'une Valeur mobilière ou un Instrument du marché monétaire comporte un instrument dérivé, ce dernier doit être pris en compte lors de l'application des dispositions visées à la section I., point A (7) (ii) et à la section II., point A ci-dessus ainsi que de celles prévues par le présent Prospectus en matière d'exposition au risque et de publication d'informations.

C. Limites combinées

- (1) Nonobstant les limites individuelles fixées aux points (1) et (8) de la section I.C(a). et (1) de la section II.B. ci-dessus, un Compartiment ne peut combiner :
 - des investissements en Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire émis par,
 - des dépôts effectués auprès de,

- et/ou des risques découlant de transactions sur Instruments dérivés de gré à gré avec une seule entité dans une proportion supérieure à 20% de ses actifs nets.
- (2) Les limites fixées aux points (1), (3), (4) et (8) de la section I.C(a)., au point (1) de la section II.B. et au point (1) de la section II.C. ci-dessus ne peuvent être combinées ; par conséquent, les investissements en Valeurs mobilières, Instruments du marché monétaire ou Instruments dérivés émis par la même entité, ou en dépôts effectués auprès de cette entité conformément aux points (1), (3), (4) et (8) de la section I.C., au point (1) de la section II.B. et au point (1) de la section II.C. ci-dessus ne peuvent dépasser au total 35% des actifs nets de la Société.

D. Instruments financiers dérivés éligibles Chaque Compartiment peut avoir recours aux Instruments dérivés

- (1) dans le cadre de sa stratégie d'investissement :
 - en remplacement d'investissements directs,
 - en générant une exposition supplémentaire à un indice de référence,
 - en réduisant la durée du portefeuille,
 - en modifiant la durée du portefeuille par rapport à un indice de référence,
- (2) à des fins de couverture :
 - afin de couvrir ses actifs nets, soit contre le risque baissier du portefeuille, soit par rapport à la composition de l'indice de référence,
 - afin de couvrir son exposition à une devise par rapport à sa Devise de référence,
- (3) afin d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille pour autant que de telles transactions n'aient pas pour effet de l'écartier de ses objectifs d'investissement, tels que définis dans le présent Prospectus, et à la condition que celles-ci soient réalisées conformément aux conditions et restrictions édictées plus haut.

Les types d'Instruments dérivés utilisés peuvent varier pour chaque Compartiment. Les types d'Instruments dérivés peuvent inclure, sans s'y limiter, les instruments suivants :

- (1) des contrats futures et à terme (y compris des non-deliverable forwards) sur instrument financier (y compris, entre autres, des Valeurs mobilières), taux d'intérêt, taux de change et devises, risque de crédit, risque de marché ou indices financiers ;
- (2) des contrats de swap liés à des taux d'intérêt, des taux de change et des devises, du risque de crédit et/ou de marché de Valeurs mobilières tant au niveau individuel que du portefeuille, ou des indices financiers ;
- (3) des contrats d'options sur instruments financiers (y compris, entre autres, des Valeurs mobilières), taux d'intérêt, taux de change et devises, ou indices financiers ;
- (4) des Contracts for difference (CFD) sur instrument financier (y compris, entre autres, des Valeurs mobilières), taux d'intérêt, taux de change et devises, risque de crédit, risque de marché ou indices financiers.

Les indices financiers auxquels il est fait référence dans le présent document s'entendent comme étant conformes à l'Article 44 de la Loi du 17 décembre 2010.

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments dérivés plus exotiques, dans le respect des restrictions d'investissement fixées au titre de chaque Compartiment. Un Instrument dérivé est considéré comme exotique lorsque ses caractéristiques, d'ordinaire liées à la structure du remboursement et/ou au type d'investissement sous-jacent, le rendent plus complexe que les Instruments dérivés traditionnels.

Les Instruments dérivés qui nécessiteraient la livraison physique de matières premières entre le Compartiment et une contrepartie ne sont pas autorisés.

La Société limite son exposition aux pertes en cas de défaut de la contrepartie aux Instruments dérivés en concluant des accords-maîtres de compensation.

Options sur titres :

- (1) la Société n'est pas autorisée à investir dans des options d'achat ou de vente de titres excepté dans le cas où :
 - lesdites options sont cotées sur une bourse de valeurs ou négociées sur un Marché réglementé ; et

- le prix d'achat desdites options n'excède pas, en termes de prime, 15% de la valeur nette des actifs du Compartiment concerné;
- (2) la Société ne pourra pas émettre d'options d'achat sur des titres qu'elle ne possède pas sauf si la valeur totale des prix d'exercice desdites options n'excède pas 25% de la valeur nette d'inventaire des actifs du Compartiment concerné;
- (3) la Société ne pourra pas émettre d'options de vente sauf si le Compartiment concerné possède suffisamment d'actifs liquides que pour couvrir la valeur totale des prix d'exercice desdites options.

Dérivés de change :

Les Compartiments peuvent, dans le cadre de leur stratégie ou politique d'investissement (voir fiche signalétique), avoir recours à des Dérivés de change aux fins de :

(1) couverture

Dans ce cas, la Société est autorisée à conclure des contrats de change à terme et à émettre des options d'achat ou à acheter des options de vente sur devises, pour autant que de telles transactions effectuées dans une quelconque devise en rapport avec un quelconque Compartiment n'excèdent pas la valeur totale des actifs nets dudit Compartiment libellés dans cette devise (ou dans toute autre devise susceptible de fluctuer dans les mêmes proportions) ni la période pendant laquelle ces actifs sont détenus.

Par dérogation aux restrictions énoncées ci-dessus, les Compartiments peuvent, aux fins de couverture contre les risques de change, être gérés en fonction d'un indice de référence, tel qu'indiqué dans la fiche signalétique de chaque Compartiment. Les indices de référence ou paniers d'indices doivent être appropriés et reconnus et renseignés au sein du présent Prospectus.

On estimera qu'un Compartiment a une exposition neutre lorsque celui-ci reproduit les pondérations de son indice de référence en termes de titres et de devises.

La Société peut augmenter ou diminuer les positions en devises d'un Compartiment en comparaison de son indice de référence en achetant/vendant des devises à terme ou en achetant/vendant d'autres devises détenues en portefeuille par ce Compartiment.

La Société a toutefois le droit de donner au Compartiment une exposition en devises différente de celle de son indice de référence pour autant que, dans le cadre de contrats de change à terme, les achats en devises autres que la Devise de référence du Compartiment concerné n'entraînent pas une situation dans laquelle le Compartiment aurait une exposition dans une devise donnée supérieure de 15% à celle de son indice.

Le total de tels achats permettant au Compartiment d'avoir une exposition en devises supérieure à celle de l'indice (à l'exception des achats effectués dans la Devise de référence du Compartiment) ne devra pas dépasser 20% des actifs du Compartiment concerné.

D'autre part, la Société peut mettre en œuvre les techniques de couverture du risque de change suivantes :

- couverture par procuration – technique par laquelle un Compartiment couvre sa Devise de référence (ou celle de son indice de référence ou l'exposition en devises de ses actifs) par une exposition dans une autre devise en vendant (ou achetant) à la place une troisième devise étroitement liée à la seconde, à condition toutefois que de telles devises soient effectivement susceptibles de fluctuer dans les mêmes proportions;
- couverture croisée – technique par laquelle un Compartiment vend une devise à laquelle il est exposé pour augmenter son exposition à une autre devise à laquelle il peut déjà être exposé sans modifier son exposition à la Devise de référence, pour autant que de telles devises soient toutes des devises de pays inclus dans l'indice de référence ou pouvant être inclus conformément à la politique d'investissement du Compartiment au moment de l'achat, et qu'une telle technique permette d'obtenir efficacement l'exposition souhaitée en devises et en titres;
- couverture régressive – technique par laquelle la décision de s'exposer à une devise déterminée et celle d'acquérir

des titres libellés dans cette devise au sein du portefeuille du Compartiment sont prises séparément, pour autant que la devise achetée en vue d'un achat ultérieur de titres sous-jacents soit issue de pays qui composent l'indice de référence ou dont l'acquisition est autorisée conformément à la politique d'investissement du Compartiment.

Un Compartiment n'est pas autorisé à vendre à terme une exposition en devises supérieure à celle de ses actifs sous-jacents dans chaque devise ou dans l'ensemble des devises (sauf dans le cas d'une couverture par procuration).

A supposer que la publication de l'indice de référence est arrêtée ou que des changements importants sont survenus au sein de celui-ci ou encore que le Conseil d'administration estime qu'un autre indice est plus approprié, un autre indice de référence pourra être choisi. Si tel était le cas, le changement d'indice devra figurer dans une mise à jour du Prospectus.

(2) ou d'investissement (en tant que classe d'actifs distincte et dans un but spéculatif) :

Dans ce cas, les Dérivés de change pourront amener le Compartiment à se positionner à l'achat ou à la vente sur une ou plusieurs devises.

Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, la Société ne pourra conclure des contrats de change à terme que par le biais de transactions privées avec des organismes financiers de premier ordre spécialisés dans ce type de transactions et ne pourra émettre des options d'achat ou acheter des options de vente sur devises que pour autant que celles-ci soient négociées sur un Marché réglementé opérant de façon régulière, reconnu et ouvert au public.

Futures et options sur indices :

- (1) aux fins de couverture des risques de fluctuation de la valeur des titres détenus au sein des Compartiments, la Société est autorisée à vendre des futures sur indices actions, à émettre des options d'achat ou à acheter des options de vente sur indices pour autant que la composition de l'indice utilisé soit suffisamment proche de celle du portefeuille du Compartiment visé;
- (2) aux fins d'investissement, en tant que classe d'actifs distincte et pour autant qu'une telle utilisation soit autorisée conformément à la stratégie ou politique d'investissement du Compartiment concerné (voir fiche signalétique), ou aux fins de gestion efficace de portefeuille, la Société peut, pour le compte d'un quelconque Compartiment, acheter et vendre des contrats futures et/ou des options portant sur n'importe quel type d'instrument financier.

En cas d'achat d'options, le coût d'acquisition total (en termes de primes payées) des options sur titres, indices, taux d'intérêt et autres instruments financiers souscrits par la Société pour le compte d'un quelconque Compartiment ne doit pas dépasser 15% de la valeur totale des actifs nets dudit Compartiment.

Par ailleurs, la Société n'est autorisée à réaliser les transactions portant sur des futures ou options sur indices visées ci-dessus que dans le cas où de telles transactions se rapportent à des contrats négociés sur un Marché réglementé opérant de façon régulière, reconnu et ouvert au public.

Dérivés de taux

- (1) La Société pourra émettre des contrats futures sur taux d'intérêt aux fins de couverture contre les fluctuations de taux. Il sera également autorisé, aux mêmes fins, à émettre des options d'achat ou à acheter des options de vente sur taux d'intérêt ou encore à effectuer des swaps de taux d'intérêts par le biais de transactions privées avec des organismes financiers de premier ordre spécialisés dans ce type de transactions.
- (2) La Société pourra avoir recours à des options sur obligations et taux d'intérêt, à des contrats futures sur obligations et taux d'intérêt et à des contrats futures sur indice aux fins de gestion efficace de portefeuille.

Swaps

- (1) La Société pourra conclure des swaps dans le cadre desquels elle-même et la contrepartie acceptent d'échanger les paiements si l'une des parties ou les deux paient les rendements générés par un titre, un instrument, un panier ou un indice. Les paiements réalisés par la Société en faveur de la contrepartie et inversement seront calculés à partir d'un indice, d'un titre ou d'instruments spécifiques et négociés sur la base d'un montant notionnel convenu entre les parties. Les titres et instruments sous-jacents devront être des Valeurs mobilières et l'indice devra être négocié sur un Marché réglementé. Les indices concernés pourront prendre la forme de devises, taux d'intérêt, indices de taux de type « price » ou « total return », ainsi que d'indices actions ou obligataires.
- (2) La Société pourra conclure des swaps portant sur des instruments financiers ou des indices, y compris des swaps de performance absolue (total return swaps).
- (3) La Société pourra avoir recours à des credit default swaps. Un credit default swap est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection devra soit vendre au pair une obligation particulière de l'émetteur de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit, soit recevoir la différence entre le prix du marché et la valeur de référence qui aura été définie. Un événement de crédit est généralement défini comme la faillite, l'insolvabilité, le redressement judiciaire, la restructuration significative de la dette ou l'impossibilité de répondre à des engagements de paiement à la date due. L'International Swap and Derivatives Association (« ISDA ») a établi une documentation normalisée pour ce type de contrats sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ».

La Société peut recourir aux credit default swaps aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, la Société pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via des credit default swaps sans détenir les actifs sous-jacents, pour autant que le montant total des primes payées ajouté au montant total de la valeur actuelle des primes restant à payer au titre de l'achat de credit default swaps ajouté au montant total des primes payées pour l'achat d'options sur Valeurs mobilières ou Instruments financiers à des fins autres que de couverture n'excède à aucun moment 100% des actifs nets du Compartiment concerné.

La Société pourra également vendre une protection via des credit default swaps afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique pour autant qu'une telle opération soit autorisée conformément à la stratégie ou politique d'investissement du Compartiment concerné (voir fiche signalétique) et à condition que cela soit dans son intérêt exclusif.

La Société ne pourra participer à des credit default swaps que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type de transactions et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés par l'ISDA. D'autre part, en cas de survenance d'un événement de crédit, la Société n'acceptera d'obligation que dans le respect de la politique d'investissement du Compartiment concerné. La Société veillera à disposer à tout moment des actifs nécessaires lui permettant de faire face aux demandes de Rachat et d'honorer ses obligations découlant des credit default swaps ou d'autres techniques et instruments.

Contracts for differences (CFD)

- (1) La Société pourra participer à des contracts for difference (CFD). Un CFD est un contrat en vertu duquel deux parties s'engagent, à l'échéance, à régler la différence entre le cours d'ouverture et le cours de clôture d'un titre sous-jacent multipliée par le nombre de titres faisant l'objet du contrat. Les règlements sont effectués sous la forme de paiements en espèces, et ne nécessitent donc pas la livraison physique des actifs sous-jacents. Les CFD sur Valeurs mobilières, indices financiers ou contrats de swap seront autorisés uniquement dans les limites prévues par la politique d'investissement de chaque Compartiment.

Informations complémentaires concernant les options

Les Compartiments sont autorisés à réaliser des transactions de gré à gré portant sur les options reprises aux paragraphes précédents avec des organismes financiers de premier ordre spécialisés dans ce type de transactions pour autant qu'ils jugent cette procédure plus avantageuse ou dans le cas où aucune option présentant les caractéristiques recherchées n'est disponible sur le marché officiel.

III. Autres techniques et instruments de gestion efficace du portefeuille

La Société recourra aux techniques et instruments de gestion efficace de portefeuille détaillés ci-après afférents aux Valeurs mobilières et aux Instruments du marché monétaire, pour autant que le Conseil d'Administration les considère économiquement appropriés à une gestion efficace du portefeuille de chaque Compartiment dans le respect de l'objectif d'investissement de ce dernier et de l'Article 11 du Décret grand-ducal du 8 février 2008, ainsi que conformément à (i) la Circulaire 08/356 de la CSSF relative aux règles applicables aux organismes de placement collectif lorsqu'ils recourent à certaines techniques et instruments qui ont pour objet les Valeurs mobilières et les Instruments du marché monétaire, telle qu'amendée en tant que de besoin (« Circulaire 08/356 de la CSSF ») et (ii) la Circulaire 14/592 de la CSSF relative aux règles applicables aux organismes de placement collectif lorsqu'ils recourent à certaines techniques et instruments de gestion efficace de portefeuille, telle qu'amendée en tant que de besoin (« Circulaire 14/592 de la CSSF »).

En cas de recours à des Instruments dérivés dans le cadre de telles transactions, les conditions et limites énoncées ci-dessus doivent être respectées.

En aucun cas ces transactions ne doivent amener un Compartiment à s'écarter de ses objectifs d'investissement tels qu'exposés dans le présent Prospectus.

Les techniques et instruments de gestion efficace du portefeuille relatifs aux Valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire peuvent être utilisés par tout Compartiment dans le but de générer des capitaux ou des revenus supplémentaires, ou de réduire les coûts ou les risques, dans les limites visées et définies par (i) l'article 11 du Décret grand-ducal du 8 février 2008 relatif à certaines définitions de la Loi luxembourgeoise, (ii) la Circulaire 08/356 de la CSSF, (iii) la Circulaire 14/592 CSSF, (iv) le Règlement (UE) 2015/2365 du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et (v) toute autre loi ou réglementation applicable. Le Prospectus sera mis à jour en cas de changement significatif en ce qui concerne l'utilisation d'instruments financiers dérivés, y compris les opérations de financement sur titres et les swaps de performance absolue, en vertu du Règlement (UE) 2015/2365 du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation, ou de toute autre loi, réglementation ou pratique administrative applicable.

Les risques inhérents à ces techniques et instruments sont évalués de manière adéquate par le processus de gestion du risque de la Société.

Veillez vous référer au Chapitre 9 « Risques spécifiques » du présent Prospectus pour obtenir plus d'informations sur les risques. Rien ne garantit que les techniques et instruments susmentionnés permettront d'atteindre l'objectif recherché.

Le Compartiment déduira les revenus générés par ces techniques et instruments des coûts opérationnels directs et indirects. Un Compartiment pourra notamment verser des commissions à taux fixe ou variable à des agents et autres intermédiaires qui peuvent être affiliés au Dépositaire, au gestionnaire ou à la Société de gestion, au titre des fonctions et des risques qu'ils assument. Les informations concernant les coûts et commissions d'exploitation directs et indirects encourus par chaque Compartiment à cet égard, ainsi que l'identité des entités auxquelles ces coûts et commissions sont payés et leur affiliation avec le Dépositaire, le gestionnaire ou la Société de gestion, le cas échéant, pourront être publiées dans le rapport annuel de la Société.

Prêt et emprunt de titres

Les transactions de prêt et d'emprunt de titres sont des transactions dans le cadre desquelles un prêteur transfère des titres ou des instruments à un emprunteur, à condition que l'emprunteur s'engage à remettre des titres ou instruments équivalents à une date ultérieure ou sur demande du prêteur. Cette transaction est considérée comme un prêt de titres pour la partie qui transfère les titres ou instruments, et comme un emprunt de titres pour la contrepartie à qui ils sont transférés.

La Société peut conclure des transactions de prêt et emprunt de titres à condition de respecter les règles suivantes, conformément aux Circulaires 08/356 et 14/592 de la CSSF :

- (1) La Société ne peut prêter ou emprunter des titres que dans le cadre d'un système normalisé, organisé par une institution de compensation reconnue ou par un établissement financier réglementé de qualité investment grade dont le siège social est sis dans un Etat membre de l'OCDE.
- (2) Dans le cadre de ses opérations de prêt, la Société doit en principe recevoir une garantie dont la valeur au moment de la conclusion du contrat doit être au moins égale à la valeur globale des titres prêtés.
- (3) La Société ne pourra disposer des titres qu'elle a empruntés pendant toute la durée du contrat de prêt, sauf s'ils sont couverts par des instruments financiers suffisants permettant à la Société de restituer les titres empruntés au terme de la transaction.
- (4) La Société peut emprunter des titres dans les circonstances suivantes, dans le cadre de la réalisation d'une transaction de vente: (I) durant une période au cours de laquelle les titres font l'objet d'un réenregistrement; (II) lorsque des titres qui ont été prêtés ne sont pas restitués en temps voulu; (III) pour éviter qu'une transaction ne puisse se déboucler suite à l'incapacité du Dépositaire à assurer la livraison des titres.

Les titres éligibles aux opérations de prêt et d'emprunt de titres incluent les Titres de créance, les Titres rattachés à des actions et les Instruments du marché monétaire.

La proportion attendue et la proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire totale pouvant faire l'objet de transactions de prêt et d'emprunt de titres sont résumées pour chaque Compartiment dans le tableau ci-dessous. Le niveau attendu se base sur les données historiques disponibles et ne peut en aucun cas dépasser le niveau maximum indiqué. Ce niveau peut fluctuer et sera revu et mis à jour, le cas échéant, lorsque le présent Prospectus sera mis à jour.

Compartiment	Niveau attendu (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)	Niveau maximum (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)
Alpha 7 MA Fund	3	100
Alpha 10 MA Fund	7	100
Alpha 15 MA Fund	4	100
Asian Focus Equity Fund	5	100
Balanced Income Fund	0	100
Chinese Equity Fund	6	100
Danish Bond Fund	0	100
Danish Mortgage Bond Fund	0	100
Danish Short-Term Bond Fund	0	100
Emerging Consumer Fund	5	100
Emerging Market Bond Fund	0	100
Emerging Market Bond Opportunities Fund	0	100
Emerging Market Corporate Bond Fund	0	100
Emerging Market Hard Currency Bond Fund	8	100
Emerging Market Local Debt Fund	1	100
Emerging Market Local Debt Fund Plus	1	100
Emerging Markets Debt Total Return Fund	5	100
Emerging Markets Focus Equity Fund	4	100
Emerging Markets Small Cap Fund	0	100

Compartiment	Niveau attendu (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)	Niveau maximum (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)
Emerging Stars Bond Fund	1	100
Emerging Stars Equity Fund	5	100
European Corporate Bond Fund	5	100
European Corporate Bond Fund Plus	5	100
European Corporate Stars Bond Fund	0	100
European Covered Bond Fund	4	100
European Covered Bond Opportunities Fund	0	100
European Cross Credit Fund	5	100
European Diversified Corporate Bond Fund	3	100
European Financial Debt Fund	7	100
European Focus Equity Fund	1	100
European High Yield Bond Fund	0	100
European High Yield Bond Fund II	0	100
European High Yield Stars Bond Fund	0	100
European Inflation Linked Bond Fund	0	100
European Long Short Equity Fund	1	100
European Small and Mid Cap Equity Fund	0	100
European Stars Equity Fund	1	100
European Value Fund	9	100
Flexible Fixed Income Fund	0	100
GBP Diversified Return Fund	6	100
Global Bond Fund	8	100
Global Climate and Environment Fund	6	100
Global Disruption Fund	3	100
Global Dividend Fund	0	100
Global Frontier Markets Fund	0	100
Global Gender Diversity Fund	3	100
Global High Yield Bond Fund	0	100
Global Ideas Equity Fund	6	100
Global Impact Themes Fund	3	100
Global Listed Infrastructure Fund	0	100
Global Long Short Equity Fund – USD Hedged	0	100
Global Opportunity Fund	0	100
Global Portfolio Fund	3	100
Global Real Estate Fund	0	100
Global Small Cap Fund	0	100
Global Stable Equity Fund	2	100
Global Stable Equity Fund – Euro Hedged	2	100
Global Stars Equity Fund	4	100
Heracles Long/Short MI Fund	0	100
Indian Equity Fund	0	100
International High Yield Bond Fund – USD Hedged	0	100
Latin American Corporate Bond Fund	0	100
Latin American Equity Fund	0	100
Low Duration European Covered Bond Fund	0	100
Low Duration European High Yield Bond Fund	0	100
Low Duration US High Yield Bond Fund	0	100
Nordic Equity Fund	4	100
Nordic Equity Small Cap Fund	6	100
Nordic Ideas Equity Fund	4	100
Nordic Stars Equity Fund	3	100
North American High Yield Bond Fund	0	100
North American Small Cap Fund	0	100
North American Stars Equity Fund	3	100
North American Value Fund	0	100

Compartiment	Niveau attendu (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)	Niveau maximum (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)
Norwegian Bond Fund	0	100
Norwegian Equity Fund	6	100
Norwegian Short-Term Bond Fund	0	100
Renminbi Bond Fund	0	100
Stable Emerging Markets Equity Fund	3	100
Stable Return Fund	6	100
Stars Long Short Equity Fund	4	100
Swedish Bond Fund	0	100
Swedish Short-Term Bond Fund	0	100
Unconstrained Bond Fund – USD Hedged	0	100
US Bond Opportunities Fund	0	100
US Corporate Bond Fund	0	100
US High Yield Bond Fund	0	100
US Total Return Bond Fund	0	100

La Société réalise des opérations de prêt de titres par l'intermédiaire d'un agent prêteur. 85 % des revenus découlant des opérations de prêt de titres reviennent au Compartiment concerné, tandis qu'une commission de 15 % est versée à l'agent prêteur. Lorsque l'emprunteur dans une opération de prêt de titres a remis une garantie en espèces, son réinvestissement peut être soumis à des commissions à taux fixe ou variable. Des informations détaillées sur ces commissions et sur l'agent prêteur sont fournies dans les rapports financiers périodiques de la Société, disponibles auprès de la Société ou de la Société de gestion.

Opérations de pension et transactions d'achat-revente

Les opérations de pension sont des transactions régies par un contrat en vertu duquel une partie vend des titres ou instruments à une contrepartie et s'engage à racheter ces mêmes titres ou instruments (ou des titres ou instruments de même nature) à la contrepartie selon un prix convenu à une date ultérieure spécifiée ou à spécifier par le cédant. On parle généralement d'opération de mise en pension pour la partie qui vend les titres ou instruments, et d'opération de prise en pension pour la contrepartie qui les achète.

Les transactions d'achat-revente sont des transactions non régies par un contrat de mise ou de prise en pension tel que susmentionné qui consistent pour une partie à acheter ou vendre des titres ou instruments à une contrepartie, en acceptant de vendre ou de racheter, respectivement, des titres ou instruments de même nature à la contrepartie selon un prix convenu à une date ultérieure. On parle généralement de transaction d'achat-revente pour la partie qui achète les titres ou instruments, et de transaction de vente-rachat pour la contrepartie qui les vend.

Conformément aux Circulaires 08/356 et 14/592 de la CSSF, la Société peut intervenir, à titre accessoire, dans des transactions d'achat-revente ou dans des opérations de pension consistant en l'achat et la vente de titres dont les clauses réservent au vendeur le droit ou l'obligation de racheter à l'acquéreur les titres vendus au prix et dans les conditions approuvés par les deux parties lors de la conclusion du contrat.

La Société peut intervenir soit en qualité d'acheteur, soit en qualité de vendeur dans des opérations de pension ou dans des transactions d'achat-revente. Son intervention dans de telles opérations est cependant soumise aux règles suivantes :

- (1) La Société ne peut acheter ou vendre des titres par le biais d'opérations de pension ou de transactions d'achat-revente que si les contreparties dans ces opérations sont des institutions financières réglementées notées au minimum investment grade et dont le siège social est sis dans un Etat membre de l'OCDE.
- (2) A aucun moment pendant la durée d'une opération de pension ou d'une transaction d'achat-revente, la Société ne sera autorisée à vendre les titres faisant l'objet du contrat

avant que le cédant n'ait exercé son droit à récupérer les titres ou préalablement à la fin du contrat.

- (3) La Société doit veiller à maintenir son exposition aux opérations de pension et aux transactions d'achat-revente à un niveau tel qu'il lui est à tout instant possible de faire face à ses obligations de Rachat.
- (4) L'intervention de la Société dans des opérations de pension ainsi que dans des transactions d'achat-revente doit rester occasionnelle.

Les titres éligibles aux opérations de pension sont uniquement :

- les certificats bancaires à court terme ;
- les Instruments du marché monétaire ;
- les obligations émises ou garanties par des pays membres de l'OCDE ou par leurs pouvoirs publics locaux, par des institutions supranationales et des organismes ayant une envergure européenne, régionale ou mondiale ;
- les actions/parts émises par des OPC monétaires (ayant une VNI quotidienne et une note AAA ou équivalente) ;
- les obligations émises par des entités non gouvernementales offrant une liquidité adéquate ;
- les actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'UE ou sur une bourse de valeurs d'un pays membre de l'OCDE, sous réserve qu'elles soient incluses dans un indice phare.

La proportion attendue et la proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire totale pouvant faire l'objet d'opérations de pension et autres sont résumées pour chaque Compartiment dans le tableau ci-dessous. Le niveau attendu se base sur les données historiques disponibles et ne peut en aucun cas dépasser le niveau maximum indiqué. Ce niveau peut fluctuer et sera revu et mis à jour, le cas échéant, lorsque le présent Prospectus sera mis à jour.

Compartiment	Niveau attendu (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)	Niveau maximum (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)
Alpha 7 MA Fund	0	49
Alpha 10 MA Fund	0	49
Alpha 15 MA Fund	0	49
Asian Focus Equity Fund	0	49
Balanced Income Fund	0	49
Chinese Equity Fund	0	49
Danish Bond Fund	0	49
Danish Mortgage Bond Fund	0	49
Danish Short-Term Bond Fund	0	49
Emerging Consumer Fund	0	49
Emerging Market Bond Fund	0	49
Emerging Market Bond Opportunities Fund	0	49
Emerging Market Corporate Bond Fund	0	49
Emerging Market Hard Currency Bond Fund	0	49
Emerging Market Local Debt Fund	0	49
Emerging Market Local Debt Fund Plus	0	49
Emerging Markets Debt Total Return Fund	0	49
Emerging Markets Focus Equity Fund	0	49
Emerging Markets Small Cap Fund	0	49
Emerging Stars Bond Fund	0	49
Emerging Stars Equity Fund	0	49
European Corporate Bond Fund	0	49
European Corporate Bond Fund Plus	0	49
European Covered Bond Fund	0	49
European Corporate Stars Bond Fund	0	49
European Covered Bond Opportunities Fund	100	150
European Cross Credit Fund	0	49
European Diversified Corporate Bond Fund	0	49
European Financial Debt Fund	0	49

Compartiment	Niveau attendu (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)	Niveau maximum (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)
European Focus Equity Fund	0	49
European High Yield Bond Fund	0	49
European High Yield Bond Fund II	0	49
European High Yield Stars Bond Fund	0	49
European Inflation Linked Bond Fund	15	49
European Long Short Equity Fund	0	49
European Small and Mid Cap Equity Fund	0	49
European Stars Equity Fund	0	49
European Value Fund	0	49
Flexible Fixed Income Fund	0	49
GBP Diversified Return Fund	0	49
Global Bond Fund	0	49
Global Climate and Environment Fund	0	49
Global Disruption Fund	0	49
Global Dividend Fund	0	49
Global Frontier Markets Fund	0	49
Global Gender Diversity Fund	0	49
Global High Yield Bond Fund	0	49
Global Ideas Equity Fund	0	49
Global Impact Themes Fund	0	49
Global Listed Infrastructure Fund	0	49
Global Long Short Equity Fund – USD Hedged	0	49
Global Opportunity Fund	0	49
Global Portfolio Fund	0	49
Global Real Estate Fund	0	49
Global Small Cap Fund	0	49
Global Stable Equity Fund	0	49
Global Stable Equity Fund – Euro Hedged	0	49
Global Stars Equity Fund	0	49
Heracles Long/Short MI Fund	0	49
Indian Equity Fund	0	49
International High Yield Bond Fund – USD Hedged	0	49
Latin American Corporate Bond Fund	0	49
Latin American Equity Fund	0	49
Low Duration European Covered Bond Fund	0	49
Low Duration European High Yield Bond Fund	0	49
Low Duration US High Yield Bond Fund	0	49
Nordic Equity Fund	0	49
Nordic Equity Small Cap Fund	0	49
Nordic Ideas Equity Fund	0	49
Nordic Stars Equity Fund	0	49
North American High Yield Bond Fund	0	49
North American Small Cap Fund	0	49
North American Stars Equity Fund	0	49
North American Value Fund	0	49
Norwegian Bond Fund	0	49
Norwegian Equity Fund	0	49
Norwegian Short-Term Bond Fund	0	49
Renminbi Bond Fund	0	49
Stable Emerging Markets Equity Fund	0	49
Stable Return Fund	0	49
Stars Long Short Equity Fund	0	49
Swedish Bond Fund	0	49
Swedish Short-Term Bond Fund	0	49
Unconstrained Bond Fund – USD Hedged	0	49
US Bond Opportunities Fund	0	49

Compartiment	Niveau attendu (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)	Niveau maximum (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)
US Corporate Bond Fund	0	49
US High Yield Bond Fund	0	49
US Total Return Bond Fund	0	49

L'intégralité des revenus découlant d'opérations de pension et autres sont alloués au Compartiment concerné, le cas échéant. Les opérations de pension et autres peuvent être soumises à des commissions à taux fixe ou variable ainsi qu'à des coûts opérationnels. Des informations détaillées concernant ces commissions fixes ou variables et ces coûts opérationnels peuvent être fournies dans les rapports financiers de la Société, disponibles auprès de la Société, de la Société de gestion et de l'Agent administratif.

Swaps de performance absolue (Total Return Swaps)

La Société pourra également recourir, à titre accessoire, à un ou plusieurs swaps de performance absolue afin de s'exposer à des actifs de référence, dans le cadre d'un investissement conforme à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Un swap de performance absolue (total return swap, « TRS ») est un contrat en vertu duquel une partie (le cédant de la performance absolue) transfère la performance économique totale d'une obligation de référence à l'autre partie (le cessionnaire de la performance absolue). La performance économique totale inclut les revenus d'intérêts et de commissions, les plus/moins-values découlant des fluctuations de marché ainsi que les pertes de crédit. La Société ne peut conclure de telles transactions que par le biais d'un établissement financier réglementé de qualité investment grade dont le siège social est sis dans un Etat membre de l'OCDE. Le type d'actifs éligibles dans le cadre des swaps de performance absolue correspond aux investissements éligibles du Compartiment concerné, dans le respect de l'objectif et de la politique d'investissement de ce dernier.

La proportion attendue et la proportion maximum de la Valeur nette d'inventaire totale pouvant faire l'objet de TRS sont résumées pour chaque Compartiment dans le tableau ci-dessous. Le niveau attendu se base sur les données historiques disponibles et ne peut en aucun cas dépasser le niveau maximum indiqué. Ce niveau peut fluctuer et sera revu et mis à jour, le cas échéant, lorsque le présent Prospectus sera mis à jour.

Compartiment	Niveau attendu (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)	Niveau maximum (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)
Alpha 7 MA Fund	15	500
Alpha 10 MA Fund	11	650
Alpha 15 MA Fund	40	900
Asian Focus Equity Fund	0	100
Balanced Income Fund	0	350
Chinese Equity Fund	0	100
Danish Bond Fund	0	100
Danish Mortgage Bond Fund	0	100
Danish Short-Term Bond Fund	0	100
Emerging Consumer Fund	0	100
Emerging Market Bond Fund	0	100
Emerging Market Bond Opportunities Fund	0	100
Emerging Market Corporate Bond Fund	0	100
Emerging Market Hard Currency Bond Fund	0	100
Emerging Market Local Debt Fund	0	100
Emerging Market Local Debt Fund Plus	0	100
Emerging Markets Debt Total Return Fund	0	350
Emerging Markets Focus Equity Fund	0	100
Emerging Markets Small Cap Fund	0	100

Compartiment	Niveau attendu (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)	Niveau maximum (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)
Emerging Stars Bond Fund	0	100
Emerging Stars Equity Fund	0	100
European Corporate Bond Fund	0	130
European Corporate Bond Fund Plus	0	200
European Covered Bond Fund	0	100
European Covered Bond Opportunities Fund	0	100
European Corporate Stars Bond Fund	0	100
European Cross Credit Fund	0	100
European Diversified Corporate Bond Fund	0	100
European Financial Debt Fund	0	200
European Focus Equity Fund	0	100
European High Yield Bond Fund	0	100
European High Yield Bond Fund II	0	100
European High Yield Stars Bond Fund	0	100
European Inflation Linked Bond Fund	0	100
European Long Short Equity Fund	70	250
European Small and Mid Cap Equity Fund	0	100
European Stars Equity Fund	0	100
European Value Fund	0	100
Flexible Fixed Income Fund	0	200
GBP Diversified Return Fund	0	400
Global Bond Fund	0	100
Global Climate and Environment Fund	0	100
Global Disruption Fund	0	100
Global Dividend Fund	0	100
Global Frontier Markets Fund	0	100
Global Gender Diversity Fund	0	100
Global High Yield Bond Fund	0	120
Global Ideas Equity Fund	0	100
Global Impact Themes Fund	0	100
Global Listed Infrastructure Fund	0	100
Global Long Short Equity Fund – USD Hedged	89	150
Global Opportunity Fund	0	100
Global Portfolio Fund	0	100
Global Real Estate Fund	0	100
Global Small Cap Fund	0	100
Global Stable Equity Fund	0	100
Global Stable Equity Fund – Euro Hedged	0	100
Global Stars Equity Fund	0	100
Heracles Long/Short MI Fund	0	1.000
Indian Equity Fund	0	100
International High Yield Bond Fund – USD Hedged	0	100
Latin American Corporate Bond Fund	0	100
Latin American Equity Fund	0	100
Low Duration European Covered Bond Fund	0	100
Low Duration European High Yield Bond Fund	0	100
Low Duration US High Yield Bond Fund	0	150
Nordic Equity Fund	0	100
Nordic Equity Small Cap Fund	0	100
Nordic Ideas Equity Fund	0	100
Nordic Stars Equity Fund	0	100
North American High Yield Bond Fund	0	100
North American Small Cap Fund	0	100
North American Stars Equity Fund	0	100
North American Value Fund	0	100
Norwegian Bond Fund	0	100
Norwegian Equity Fund	0	100
Norwegian Short-Term Bond Fund	0	100

Compartiment	Niveau attendu (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)	Niveau maximum (en % de la Valeur nette d'inventaire totale)
Renminbi Bond Fund	0	150
Stable Emerging Markets Equity Fund	0	100
Stable Return Fund	0	400
Stars Long Short Equity Fund	70	150
Swedish Bond Fund	0	100
Swedish Short-Term Bond Fund	0	100
Unconstrained Bond Fund – USD Hedged	0	300
US Bond Opportunities Fund	0	100
US Corporate Bond Fund	0	250
US High Yield Bond Fund	0	120
US Total Return Bond Fund	0	100

L'intégralité des revenus découlant des TRS sont alloués au Compartiment concerné. Les TRS peuvent être soumis à des commissions à taux fixe ou variable ainsi qu'à des coûts opérationnels. Des informations détaillées concernant ces commissions fixes ou variables et ces coûts opérationnels sont fournies dans les rapports financiers de la Société, disponibles auprès de la Société ou de la Société de gestion.

Cogestion et mise en commun des actifs

Aux fins de gestion efficace et lorsque les politiques d'investissement des Compartiments le permettent, le Conseil d'administration peut autoriser la cogestion des actifs de certains Compartiments.

Dans ce cas, les actifs de plusieurs Compartiments seront gérés en commun. Les actifs « cogérés » seront désignés par le terme de « masse » bien que ces masses d'actifs soient utilisées exclusivement à des fins de gestion interne. Lesdites masses ne constituent pas des entités distinctes et ne sont pas directement accessibles aux Actionnaires. Chaque Compartiment cogéré se verra attribuer ses propres actifs.

Lors de la mise en commun de deux ou plusieurs Compartiments, les actifs attribuables à chacun des Compartiments participants seront initialement déterminés en fonction de l'apport initial d'actifs de chaque Compartiment à la masse et fluctueront ensuite au gré des redistributions éventuelles des actifs au sein de chaque Compartiment.

Les droits de chaque Compartiment participant sur les actifs cogérés s'appliqueront à chaque ligne d'investissement de la masse.

Les investissements supplémentaires effectués pour le compte des Compartiments cogérés seront attribués aux Compartiments proportionnellement à leurs droits respectifs et les actifs vendus seront, de la même manière, prélevés sur les actifs de chaque Compartiment participant.

IV. Gestion des garanties

Dans le cadre des transactions portant sur des Instruments dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, le Compartiment peut recevoir une garantie de la contrepartie afin de réduire son risque de contrepartie. Aux fins de la présente section, tous les actifs reçus par la Société dans le cadre de techniques de gestion efficace de portefeuille (prêts de titres, opérations de mise ou de prise en pension) seront considérés comme des garanties.

Une garantie reçue par un Compartiment peut être utilisée par ce dernier à des fins de réduction de son exposition au risque lié à une contrepartie, sous réserve de respecter à tout moment les critères énoncés dans la Circulaire 14/592 de la CSSF. Par dérogation au principe de la diversification des garanties établi à l'article 43 (e) des Orientations 2014/937 de l'AEMF, chaque Compartiment est autorisé à placer jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des titres émis ou garantis par un Etat membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat membre de l'OCDE et par certains autres Etats (actuellement la

République de Singapour et Hong Kong), ou par des organismes internationaux à caractère public dont fait/ont partie un ou plusieurs Etat(s) membre(s), pour autant que le Compartiment concerné détienne des titres appartenant à six émissions différentes au moins et que les valeurs appartenant à une même émission ne dépassent pas 30% de ses actifs nets.

Les garanties doivent normalement être :

- (i) des actifs liquides (liquidités, certificats bancaires à court terme, Instruments du marché monétaire, lettres de crédit) ;
- (ii) des emprunts d'Etat émis par des pays membres de l'OCDE ;
- (iii) les actions/parts émises par des OPC monétaires (ayant une valeur nette d'inventaire quotidienne et une note AAA ou équivalente) ;
- (iv) des actions/parts émises par des OPCVM qui investissent principalement dans des obligations/actions détaillées aux points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) des obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier rang offrant une liquidité adéquate ;
- (vi) des actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'UE ou sur une bourse de valeurs d'un pays membre de l'OCDE.

La Société déterminera le niveau de garantie requis pour les transactions sur Instruments dérivés négociés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille en référence aux limites de risque de contrepartie applicables, telles que définies dans le présent Prospectus, et en tenant compte de la nature et des caractéristiques des transactions, de la solvabilité et de l'identité des contreparties ainsi que des conditions de marché en vigueur.

Les garanties seront évaluées quotidiennement, sur la base des prix de marché disponibles et des décotes appropriées déterminées pour chaque classe d'actifs par la Société en vertu de sa politique de décote.

La Société a mis en place une politique de décote relative aux classes d'actifs reçues en garantie. Cette politique tient compte de différents facteurs en fonction de la nature de la garantie reçue, tels que la qualité de crédit de l'émetteur, l'échéance, la devise et la volatilité de cours des actifs, ainsi que, le cas échéant, les résultats des tests de résistance réalisés par la Société au niveau des liquidités dans des conditions de liquidité normales et exceptionnelles.

Les garanties autres qu'en espèces reçues pour le compte d'un Compartiment ne peuvent être vendues, réinvesties ou mises en gage. Les garanties en espèces reçues dans le cadre de l'utilisation de ces techniques et instruments doivent être réinvesties, conformément à la Circulaire 14/592 de la CSSF, dans :

- (a) un OPC monétaire dont la valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement et dont la note est AAA ou équivalente ;
- (b) des dépôts bancaires à court terme ;
- (c) des Instruments du marché monétaire tels que définis par la Directive 2007/16/CE du 19 mars 2007 ;

- (d) des obligations à court terme émises ou garanties par des Etats membres de l'UE, la Suisse, le Canada, le Japon ou les Etats-Unis ou par leurs autorités locales, par des institutions supranationales et des organismes ayant une envergure européenne, régionale ou mondiale ;
- (e) des obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adéquate ; ou dans
- (f) des opérations de prise en pension conformes aux exigences décrites (i) au point I (C) (a) de la Circulaire 08/356 de la CSSF et (ii) dans la Circulaire 14/592 de la CSSF.

Il se peut qu'un Compartiment doive fournir des garanties à ses contreparties. Pour ce faire, il peut acquérir et utiliser des actifs qui ne relèvent pas de son univers d'investissement principal (actions, liquidités, emprunts d'Etat, etc.), dans les limites fixées dans l'annexe relative au Compartiment.

Les garanties en espèces réinvesties doivent être diversifiées dans le respect des exigences de diversification applicables aux garanties autres qu'en espèces.

V. Structures maître-nourricier

Sauf disposition contraire dans la Politique d'investissement et les autres spécifications d'un Compartiment reprises au Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus :

- aucun des Compartiments de la Société n'investira dans des véhicules d'investissement entrant dans la catégorie des fonds nourriciers au sens de l'Article 77(1) de la Loi du 17 décembre 2010 ; et
- tous les Compartiments de la Société peuvent lever des capitaux auprès de fonds nourriciers, sous réserve des conditions fixées aux Articles 50 à 57 de la Directive OPCVM.

VI. Investissement socialement responsable

La Société est consciente des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Elle respecte les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

La responsabilité environnementale et sociale ainsi que les pratiques de gouvernance d'entreprise sont inhérentes aux opérations d'investissement de la Société.

Tous ses Compartiments appliquent les principes pour l'investissement responsable conformément au cadre PRI. Les placements des Compartiments sont examinés régulièrement grâce à une méthode de contrôle répondant à certaines normes appliquée par le gestionnaire.

Certains Compartiments ont recours à des critères de contrôle supplémentaires. De plus amples informations sur ces critères supplémentaires, le cas échéant, figurent dans la politique d'investissement de chaque Compartiment.

9. Risques spécifiques

Les Investisseurs sont invités à prendre connaissance des risques spécifiques suivants avant d'investir dans un quelconque Compartiment de la Société.

Risques spécifiques liés aux investissements en Asie et sur les Marchés émergents et moins développés

L'Asie peut englober des marchés émergents et moins développés. Les Marchés émergents et moins développés ne bénéficient parfois que d'un cadre légal, judiciaire et réglementaire en cours de développement et une grande insécurité juridique persiste de ce fait tant pour les opérateurs des marchés locaux que pour leurs homologues étrangers. Certains marchés peuvent comporter des risques plus élevés pour les Investisseurs. Par conséquent, ceux-ci devront veiller à en être conscients et à s'assurer au préalable que les risques associés à un tel investissement sont adaptés à leur portefeuille. Ces risques sont notamment les suivants : les risques politiques et économiques, les risques liés à l'environnement légal, les risques relatifs aux pratiques comptables, le manque

ou l'absence de protection en faveur des actionnaires, les risques de marché, les risques liés au règlement des transactions, l'ambiguïté des règles fiscales en vigueur, les risques d'inexécution et de contrepartie ainsi que l'incertitude entourant le statut des Nominees. Cette liste n'est pas exhaustive et certains risques peuvent avoir été omis. Les Investisseurs doivent également tenir compte du fait que des fluctuations significatives de taux de change peuvent survenir et que la conversion de l'une ou l'autre devise peut se voir suspendue.

Dès lors, les investissements en Asie et dans les Marchés émergents et les marchés moins développés ne sont destinés qu'aux Investisseurs avertis ou professionnels, ayant une connaissance objective des marchés concernés, qui sont en mesure d'identifier et d'évaluer les divers risques liés à de tels investissements et qui ont les ressources financières nécessaires pour assumer le risque de perte substantiel inhérent à ce type d'investissement.

Risques spécifiques liés aux investissements sur les Marchés frontières

Les investissements internationaux peuvent impliquer des risques propres aux marchés du pays concerné. En particulier, sur les marchés frontières et émergents, la transparence, l'efficacité, la liquidité, l'infrastructure des marchés et la fiabilité du système judiciaire et de la législation apparaissent souvent insuffisantes en regard des marchés développés et ces facteurs peuvent donner lieu à d'importantes fluctuations des marchés. Les investissements d'un fonds concentré sur certains marchés sont soumis à un risque en fonction du niveau de développement de ces marchés. La négociation sur des marchés relevant de différents fuseaux horaires, avec des calendriers distincts, peut accroître le risque de liquidité et le risque événementiel. Certains marchés situés dans des pays musulmans, par exemple, sont opérationnels du dimanche au jeudi.

Risques spécifiques liés aux investissements sur les marchés d'Europe centrale et de l'Est

La région d'Europe centrale et de l'Est peut englober des marchés émergents et moins développés. Les Marchés émergents et moins développés ne bénéficient parfois que d'un cadre légal, judiciaire et réglementaire en cours de développement et une grande insécurité juridique persiste de ce fait tant pour les opérateurs des marchés locaux que pour leurs homologues étrangers. Certains marchés peuvent comporter des risques plus élevés pour les Investisseurs. Par conséquent, ceux-ci devront veiller à en être conscients et à s'assurer au préalable que les risques associés à un tel investissement sont adaptés à leur portefeuille. Les investissements dans les Marchés émergents et les marchés moins développés ne sont destinés qu'aux Investisseurs avertis ou professionnels, ayant une connaissance objective des marchés concernés, qui sont en mesure d'identifier et d'évaluer les divers risques liés à de tels investissements et qui ont les ressources financières nécessaires pour assumer le risque de perte substantiel inhérent à ce type d'investissement.

Risques spécifiques liés aux investissements dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs

Risque de crédit: il est possible que certains emprunteurs ne soient pas en mesure d'honorer leurs créances hypothécaires ou que les garanties sous-jacentes à des titres adossés à des créances hypothécaires fassent défaut. Un Compartiment peut investir en partie dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs qui ne sont pas garantis par un gouvernement, ce qui soumet le Compartiment à un important risque de crédit.

Risque de taux: tout Compartiment investissant dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs s'expose aux fluctuations des taux d'intérêt. En effet, si les taux d'intérêt augmentent, il se peut que la valeur des investissements constituant le portefeuille du Compartiment baisse, puisque les titres à revenu fixe perdent généralement de leur valeur lorsque les taux d'intérêt augmentent.

Risque d'extension de maturité ou de remboursement anticipé

anticipé: tout Compartiment investissant dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs s'expose à un risque d'extension de maturité et à un risque de remboursement anticipé, tous deux étant des conséquences directes de l'évolution des taux d'intérêt:

- durant des périodes de hausse des taux d'intérêt, il est possible que les emprunteurs sous-jacents honorent leurs obligations à un rythme moins soutenu que prévu, ce qui allonge par conséquent la durée de vie moyenne des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs. Un tel allongement de la durée des titres peut les faire passer de titres à court ou moyen terme à des valeurs mobilières à long terme et dès lors en réduire la valeur;
- durant des périodes de baisse des taux d'intérêt, il est possible que des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs soient remboursés anticipativement, ce qui peut donc en diminuer les rendements, étant donné que le Compartiment devra réinvestir les remboursements anticipés des investissements adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs dans des investissements à moindre rendement.

Risque de liquidité: tout Compartiment investissant dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs s'expose à un risque de liquidité s'il n'est pas en mesure de vendre un titre au moment et au prix les plus opportuns. Dès lors, ce Compartiment est soumis à un risque de liquidité plus élevé

qu'un Compartiment investissant dans d'autres types de valeurs mobilières.

Risque d'insolvabilité: il peut enfin être difficile de faire valoir ses droits vis-à-vis des actifs ou du collatéral sous-jacents.

Risques spécifiques liés aux investissements en CDO et CLO

Certains Compartiments peuvent investir dans des titres adossés à des actifs particuliers, appelés Collateralised Debt Obligations (« CDO ») ou Collateralised Loans Obligations (« CLO »). Outre les risques liés aux investissements dans des titres adossés à des actifs, les CDO et les CLO comportent des risques spécifiques qui dépendent essentiellement du type de garantie et de la tranche du CDO ou CLO dans lequel le Compartiment investit. Ces risques spécifiques incluent notamment: (i) la perte de valeur ou de qualité de la garantie, son défaut ou sa rétrogradation; (ii) l'investissement du Compartiment dans des tranches de CDO ou de CLO subordonnées (les tranches les plus sûres étant les « senior »); et (iii) les difficultés de valorisation d'un titre ou des résultats d'investissement inattendus en raison de la complexité du CDO/ CLO.

Risques spécifiques liés aux investissements en obligations garanties danoises

Une attention particulière doit être portée au fait que la grande majorité des obligations garanties danoises est adossée à des pools d'hypothèques. Les obligations garanties danoises appliquent un « principe d'équilibre », en vertu duquel tout nouveau prêt est par principe financé par l'émission de nouvelles obligations de taille égale, aux flux de trésorerie identiques et aux mêmes caractéristiques d'échéance, ce qui réduit le risque de défaut d'une obligation garantie dans laquelle un Compartiment peut investir.

Conformément aux règlements et lois en vigueur au Danemark, lorsque les taux d'intérêt augmentent significativement ou que l'environnement de marché empêche l'émission de nouvelles obligations, certaines obligations hypothécaires danoises peuvent être prolongées, ce qui allonge la durée du portefeuille.

Etant donné qu'une partie importante des obligations garanties danoises est remboursable au pair par l'emprunteur concerné, il existe un risque de remboursement anticipé, car l'emprunteur peut soit choisir de rembourser son hypothèque par anticipation, soit acheter des obligations afin de les livrer au prêteur concerné en règlement de l'hypothèque, ce qui réduit la durée du portefeuille.

Risques spécifiques liés aux investissements dans des titres de créance à haut rendement

Certaines Obligations à haut rendement notées Ba1/BB+ ou en dessous par une Agence de notation sont très spéculatives et impliquent un risque plus élevé, y compris une plus grande volatilité de leurs cours, que les titres mieux notés. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts ne sont, de ce fait, pas toujours garantis. Les Investisseurs potentiels prendront bonne note du fait que le Compartiment est autorisé à réaliser des investissements relativement risqués. Les Obligations à haut rendement moins bien notées sont davantage exposées aux bouleversements économiques et législatifs et à l'évolution de la situation financière de l'émetteur. Elles sont en outre moins bien protégées contre le risque de défaut et sont généralement moins liquides. Le Compartiment peut également investir dans des Obligations à haut rendement d'émetteurs des pays émergents, lesquels peuvent être sujets à une instabilité politique, sociale et économique accrue et actifs dans un nombre de secteurs relativement restreint ou des secteurs qui dépendent fortement les uns des autres. Les Titres de créance d'entreprises peuvent s'accompagner de Coupons fixes, Coupons fixes et conditionnels ou Coupons variables et peuvent revêtir des formes généralement propres aux actions telles que des droits de change ou de conversion, des warrants portant sur l'acquisition de titres d'un même émetteur ou d'un émetteur distinct (obligations convertibles synthétiques, par exemple) ou des participations tributaires du revenu, des ventes ou des bénéfices.

Risques spécifiques liés aux investissements dans des Obligations de type « contingent convertible »

Les événements qui déclenchent la conversion du titre de créance en actions sont définis de manière à effectuer la conversion lorsque l'émetteur des Obligations de type « contingent convertible » se trouve dans une situation de crise, telle que déterminée par une évaluation réglementaire ou

des pertes objectives (par exemple, mesure du ratio de fonds propres Core Tier 1 de l'émetteur). Les investissements dans des Obligations de type « contingent convertible » peuvent notamment présenter les risques suivants :

Risque d'inversion de la structure du capital : contrairement à une structure de capital classique, les investisseurs en Obligations de type « contingent convertible » peuvent accusés des pertes lorsque les actionnaires n'en subissent pas.

Risque de seuil de déclenchement : les seuils de déclenchement varient et déterminent l'exposition au risque de conversion en fonction de leur écart avec le ratio de capital. Le gestionnaire du Compartiment peut rencontrer des difficultés pour anticiper les événements déclencheurs qui entraîneraient la conversion de la dette en actions.

Risque de conversion : le gestionnaire du Compartiment peut rencontrer des difficultés pour évaluer le comportement des titres lors de la conversion. En cas de conversion en actions, le gestionnaire peut se voir contraint de vendre ces nouvelles actions car la politique d'investissement du Compartiment interdit la détention d'actions. Cette vente forcée peut à tout donner lieu à des problèmes de liquidité pour ces actions.

Annulation du coupon : pour certaines Obligations de type « contingent convertible », les paiements de coupon sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés à tout moment par l'émetteur, pour quelque raison que ce soit et pour une durée indéterminée.

Risque d'extension de maturité : certaines Obligations de type « contingent convertible » sont émises sous forme d'instruments perpétuels, remboursables à des niveaux prédéfinis uniquement sur approbation de l'autorité compétente.

Risque de dépréciation : dans le cas où une Obligation de type « contingent convertible » devrait subir une dépréciation, les investisseurs dans cette obligation pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

Risque lié à la concentration sectorielle : lorsque les investissements se concentrent dans un secteur particulier, les investisseurs en Obligations de type « contingent convertible » risquent de subir une perte en cas d'événements pénalisant ce secteur.

Risque lié à l'inconnu : la structure des Obligations de type « contingent convertible » est innovante mais non testée.

Risques spécifiques liés aux investissements dans des titres de créance assortis d'une faible note de crédit

Les titres assortis d'une note de crédit inférieure à investment grade ou jugés comme tel par la Société de gestion sont réputés spéculatifs. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts ne sont, dès lors, pas toujours garantis. Ce type de titres implique des risques de crédit et de liquidité accrus.

Risque de crédit élevé : les Titres de créance faiblement notés, communément désignés « obligations pourries » (junk bonds), s'accompagnent d'un risque de crédit sensiblement supérieur à celui des Titres de créance de catégorie investment grade.

En période de récession, nombreux sont les émetteurs de Titres de créance de moindre qualité qui ne sont pas en mesure de rembourser le principal ou de payer les intérêts. Le cours des titres de créance faiblement notés peut dès lors fluctuer de manière importante à l'annonce de nouvelles défavorables concernant l'émetteur dans son ensemble.

Risque de liquidité élevé : au cours de périodes de récession ou de repli boursier marqué, les Titres de créance de moindre qualité peuvent s'avérer moins liquides et donc plus difficiles à évaluer ou à céder à leur juste valeur.

Risques liés aux CDS (credit default swaps)

L'achat de protection sous forme de CDS permet à la Société, en l'échange du paiement d'une prime, de se protéger contre le risque de défaut de paiement d'un émetteur. En cas de défaillance, la contrepartie de la protection peut être versée en espèces ou en nature. En cas de règlement en espèces, l'acheteur de protection reçoit du vendeur la différence entre la valeur nominale du sous-jacent et sa valeur probable de réalisation.

En cas de règlement en nature, l'acheteur de protection reçoit du vendeur l'intégralité de la valeur nominale du sous-jacent en échange de celui-ci ou d'un panier de titres convenu. La composition exacte du panier de titres sera déterminée au moment de la conclusion du CDS. Les événements de crédit constituant un défaut de paiement ainsi que les modalités de livraison des obligations et autres titres de créance seront définis dans les termes du CDS. La Société pourra, si nécessaire, vendre

la protection acquise en vertu du CDS ou se réexposer au risque de crédit via l'achat de calls.

Lorsqu'il vend un CDS, le Compartiment concerné prend un risque comparable à celui encouru lors de l'achat d'une obligation du même émetteur pour un montant identique. Dans les deux cas, le risque inhérent à la défaillance d'un émetteur correspond à la différence entre la valeur nominale du sous-jacent et sa valeur probable de réalisation. Outre le risque général de contrepartie, les CDS comportent également le risque que la contrepartie ne soit pas en mesure de faire face aux obligations de paiement qui lui incombent. Le Compartiment veillera à ce que les contreparties à ces transactions fassent l'objet d'une sélection rigoureuse. Le Compartiment s'assurera également que les risques liés à la contrepartie soient minimisés et surveillés en permanence.

Risques liés aux warrants, options, futures, swaps et contracts for differences (« CFD »)

Certains Compartiments peuvent tenter de se protéger ou d'optimiser les rendements sur leurs portefeuilles en ayant recours aux warrants, options, futures, CFD et swaps et en participant à des contrats de change à terme sur devises. Le recours à ces stratégies peut être limité par les conditions du marché et les réglementations et rien ne garantit qu'elles permettront d'atteindre l'objectif recherché. Une participation aux marchés de warrants et d'options ou aux marchés à terme et l'engagement dans un contrat de swap ou une transaction de change impliquent des risques et des frais auxquels le Compartiment concerné n'aurait pas été exposé s'il n'avait eu recours à ces stratégies. Si les prévisions du gestionnaire concernant le comportement des titres, des devises et des taux d'intérêts s'avèrent inexacts, le Compartiment concerné peut en subir les conséquences et se retrouver dans une situation plus précaire que s'il n'avait pas mis ces stratégies en œuvre. Parmi les risques inhérents à l'utilisation de warrants, d'options, de contrats de change à terme, de swaps, de CFD, de futures et d'options sur futures, citons : (a) le risque que l'analyse du gestionnaire en matière d'évolution des taux, des cours des titres et des marchés de devises ne soit pas pertinente ; (b) l'existence d'une corrélation imparfaite entre le cours des options, des futures et des options sur contrats futures et les fluctuations des cours des titres ou devises faisant l'objet d'une couverture ; (c) le fait que les compétences requises pour pouvoir recourir à ces stratégies soient différentes des compétences nécessaires à la sélection des valeurs en portefeuille ; (d) l'absence éventuelle d'un marché secondaire suffisamment liquide pour pouvoir négocier un instrument particulier à un moment donné ; et (e) le risque pour un Compartiment de se trouver dans l'impossibilité d'acheter ou de vendre une valeur au moment le plus favorable ou de devoir vendre un actif en portefeuille dans un contexte défavorable. Lorsqu'un Compartiment prend part à un contrat de swap ou un CFD, il s'expose à un risque de contrepartie. En cas d'insolvabilité ou de défaillance de la contrepartie, les avoirs du Compartiment seront affectés.

Risques liés aux investissements dans les petites capitalisations

Les cours des actions des petites et moyennes entreprises peuvent évoluer de manière distincte des valeurs vedettes et peuvent s'avérer plus volatils. Cette volatilité accrue provient notamment d'une liquidité plus faible de leurs titres, d'une hypersensibilité aux modifications de leur environnement économique ou des taux d'intérêt ainsi que des incertitudes qui pèsent sur les perspectives de croissance future. Les petites entreprises peuvent en outre s'avérer incapables de générer suffisamment de nouveaux capitaux pour leur permettre de croître et de se développer, présenter certaines lacunes au niveau de leur expérience de gestion, voire mettre au point de nouveaux produits s'adressant à de nouveaux marchés ou des segments fragiles de l'économie, autant de facteurs qui doivent être pris en compte avant d'investir dans ces sociétés.

Risques liés à l'investissement dans des Titres régis par la Règle 144A

Les Titres régis par la Règle 144A ne sont pas enregistrés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC). Ces titres sont considérés comme des Valeurs mobilières nouvellement émises et sont réservés aux Acheteurs institutionnels qualifiés (tels que définis dans le Securities Act).

Risques liés à l'investissement dans des titres de sociétés opérant principalement dans le secteur de l'immobilier

Les investissements de la Société dans le secteur immobilier sont exposés à un niveau de concentration élevé, à la nature cyclique des valeurs immobilières et à tout autre risque lié aux conditions économiques générales et locales.

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine

Risque de change lié au RMB chinois

Les Actions A chinoises et autres Valeurs mobilières en CNY et/ou en CNH comportent un risque de change spécifique, de sorte que l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le gouvernement de la RPC contrôle et/ou influence au moins indirectement les fluctuations des taux de change et la conversion des devises. Le taux de change évolue par rapport à un panier de monnaies étrangères. Par conséquent, il peut fluctuer fortement face à l'USD, au HKD ou à d'autres devises. Les Compartiments investissant en valeurs mobilières libellées en CNY et/ou en CNH peuvent calculer leur Valeur nette d'inventaire dans d'autres monnaies, telles que l'USD ou l'EUR. Une fluctuation de la valeur du CNY et/ou du CNH pourrait donc se traduire par une variation de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine, particulièrement applicables aux Compartiments obligataires de la Société

Risques liés aux obligations chinoises

La RPC a mis en œuvre de stricts contrôles des capitaux et empêche ainsi les Emprunteurs privés d'emprunter directement auprès d'investisseurs étrangers. Les Titres de créance chinois sont donc communément émis par des Emprunteurs privés ou des Pouvoirs publics hors de la RPC mais libellés en RMB chinois plutôt que dans la devise locale ou dans une monnaie forte. La disponibilité limitée du RMB hors de la RPC pourrait affecter la liquidité et le cours des parts/actions négociées en RMB. Les Compartiments investissant une part significative de leurs Actifs totaux en Titres de créance chinois affichent une exposition concentrée à la RPC et pourraient dès lors s'avérer plus volatils que les Compartiments adoptant une stratégie plus diversifiée. Les Compartiments investissant dans des Titres de créance chinois pourraient être soumis au risque de liquidité du fait de marchés potentiellement moins liquides et moins actifs.

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine, particulièrement applicables aux Compartiments de la Société investis en actions

Restrictions liées aux Actions A chinoises

Les investisseurs étrangers ont le droit de négocier ces Actions A chinoises (uniquement) lorsqu'ils possèdent le statut d'Investisseur institutionnel étranger qualifié (« QFII ») ou la licence d'Investisseur institutionnel étranger qualifié sur le marché du renminbi (« RQFII »), dans le respect de l'autorisation accordée par la Securities Regulatory Commission (« CSRC ») et l'Administration nationale des changes de la République populaire de Chine (« SAFE »). A compter de la date d'entrée en vigueur du présent Prospectus, ni la Société ni aucun de ses Compartiments ne seront habilités à investir grâce à ce statut ou cette licence. Toutefois, depuis le 17 novembre 2014, les investisseurs étrangers ne disposant pas du statut QFII ou d'une licence RQFII peuvent négocier certaines Actions A chinoises par le biais du programme Stock Connect.

Risques liés à la négociation d'Actions A chinoises via Stock Connect

Certains Compartiments peuvent investir dans des Actions A chinoises éligibles et y avoir un accès direct via Stock Connect. Certains Compartiments peuvent investir dans des titres cotés sur la SSE et la SZSE par l'intermédiaire d'un courtier affilié à un sous-dépositaire qui est un participant de la Bourse de Hong Kong (« SEHK ») (« Actions Stock Connect »). Les Actions Stock Connect seront détenues après règlement par des courtiers ou dépositaires en tant qu'agents de compensation sur des comptes du Hong Kong Central Clearing and Settlement System (« CCASS ») opérés par Hong Kong Securities and Clearing Corporation Limited (« HKSCC ») en sa qualité de dépositaire central des titres à Hong Kong et de mandataire désigné. HKSCC détient à son tour les Actions Stock Connect de tous les participants via un « compte omnibus à mandataire unique » ouvert en son nom auprès de China Securities Depository and

Clearing Corporation Limited (« ChinaClear »), le dépositaire central des titres en Chine continentale.

Risque de quota : des quotas s'appliquent dans le cadre du programme Stock Connect, qui sont susceptibles de limiter la capacité d'un Compartiment à réaliser ses transactions dans les délais souhaités. Il se peut dès lors que le Compartiment ne puisse pas mettre en œuvre sa stratégie d'investissement de manière optimale. Lorsque le solde cumulé des quotas pour la négociation sur le Canal nord est inférieur au quota journalier, les ordres d'achat correspondants sont suspendus le jour de négociation suivant jusqu'à ce que le solde cumulé de quotas revienne au niveau journalier. Les ordres d'achat qui ont été acceptés ne seront pas impactés par l'épuisement du quota journalier et les ordres de vente continueront d'être acceptés.

Bénéficiaires économiques : les investisseurs étrangers tels que les Compartiments concernés investissant via Stock Connect et détenant des Actions Stock Connect par le biais de HKSCC sont les bénéficiaires économiques des actifs et ne peuvent donc exercer leurs droits que par l'intermédiaire du mandataire. Il est possible que la Société ne soit pas en mesure de participer à des opérations sur titres liées aux Actions Stock Connect en raison de contraintes de temps ou d'autres motifs d'ordre opérationnel. De même, la Société ne sera pas en mesure de voter aux assemblées d'actionnaires, sauf par le biais de HKSCC, ni d'y assister. Bien que les autorités réglementaires chinoises aient affirmé que les investisseurs ultimes détiennent un intérêt bénéficiaire dans les titres Stock Connect, la législation entourant ces droits en est à ses débuts et les mécanismes que les bénéficiaires économiques peuvent utiliser pour faire respecter leurs droits n'ont pas encore été mis à l'épreuve et leur application est donc incertaine. De surcroît, les tribunaux en Chine ont peu d'expérience dans l'application de la notion de propriété économique et la législation concernant cette notion continuera donc à évoluer avec le temps. Il existe donc un risque qu'au fur et à mesure que la législation est appliquée et développée, la capacité de la Société à faire valoir ses droits de propriété puisse être affectée négativement.

Les Actions Stock Connect sont dématérialisées et sont détenues par HKSCC au nom de ses titulaires de comptes. Les titres, intérêts et droits du Compartiment sur les Actions Stock Connect seront soumis aux obligations en vigueur, y compris les lois relatives à des obligations de communication des participations ou des restrictions sur les participations étrangères. Il n'est pas certain que les tribunaux chinois reconnaissent les droits de propriété des investisseurs ni qu'ils leur permettent d'engager une procédure à l'encontre d'entités chinoises en cas de litige. Le Compartiment concerné, en tant qu'investisseur, peut avoir recours à HKSCC pour l'aider à lancer une procédure juridique devant les tribunaux chinois.

Une défaillance ou un retard de HKSCC dans l'accomplissement de ses obligations peut entraîner un échec du règlement, ou la perte, d'Actions Stock Connect et/ou des sommes engagées dans ce cadre, ce qui pourrait entraîner des pertes pour le Compartiment et ses investisseurs. Ni le Compartiment concerné, ni la Société ni la Société de gestion ne seront responsables ou redevables de telles pertes.

Risque de défaut : en raison de l'incertitude suscitée par le système de mandataire en Chine, dans le cas très improbable où HKSCC ferait l'objet d'une procédure de liquidation à Hong Kong, il n'est pas possible de déterminer si les Actions Stock Connect seront considérées comme étant détenues pour le bénéfice économique des Compartiments ou comme faisant partie des actifs généraux de HKSCC susceptibles d'être distribués à ses créanciers.

ChinaClear, le pendant de HKSCC en Chine continentale qui opère le système de règlement et de compensation, est supervisé par la China Securities Regulatory Commission (« CSRC »). En vertu des règles générales de CCASS, si ChinaClear se trouve en situation de défaut, HKSCC s'efforcera de récupérer les titres et sommes en circulation sur Stock Connect auprès de ChinaClear par les voies légales à sa disposition ainsi qu'au travers du processus de liquidation de ChinaClear, le cas échéant. HKSCC distribuera à son tour au prorata les titres et sommes de Stock Connect récupérés aux participants du système de compensation, tel que prescrit par les autorités Stock Connect compétentes.

Les Compartiments concernés peuvent enregistrer des retards dans le processus de récupération et peuvent ne pas recouvrer complètement leurs pertes de ChinaClear.

Indisponibilité de dispositifs d'indemnisation pour les investisseurs : les Investisseurs sont informés que la négociation via Stock Connect n'est pas couverte par le Fonds de compensation des investisseurs de Hong Kong, ni par le Fonds de protection des investisseurs en titres chinois. Par conséquent, les investisseurs ne pourront prétendre à aucune indemnisation dans le cadre de ces dispositifs.

Risque lié aux Jours de négociation : Stock Connect fonctionnera uniquement les jours où les Bourses de Chine continentale et de Hong Kong sont ouvertes à la négociation et lorsque les banques de ces deux marchés sont ouvertes durant les jours de règlement correspondants. Cela pourrait entraîner un risque de fluctuation de cours pour le Compartiment concerné lorsque Stock Connect n'est pas ouvert à la négociation.

Risque de retrait de titre : un titre peut être retiré pour différentes raisons de l'univers des titres éligibles négociés via Stock Connect et, dans ce cas, il ne pourra plus être acquis mais uniquement cédé. Le cas échéant, la stratégie d'investissement du Compartiment et sa capacité à réaliser son objectif d'investissement pourraient être compromises. Le Compartiment sera uniquement autorisé à céder des Actions A chinoises au travers de Stock Connect et ne pourra plus en acquérir dans les cas suivants: (i) l'Action A chinoise cesse de faire partie des indices concernés; (ii) l'Action A chinoise fait l'objet d'une « alerte risque »; et/ou (iii) l'Action H correspondante de l'Action A chinoise cesse d'être négociée sur la SEHK. Des limites s'appliqueront en matière de fluctuations des cours des Actions A chinoises.

Frais de négociation : en sus du paiement des frais de négociation et droits de timbre relatifs aux opérations sur les Actions A chinoises, les autorités compétentes pourraient imposer des frais ou taxes supplémentaires au titre de la négociation sur le Canal nord via Stock Connect.

Risque de change : les investissements des Compartiments concernés dans des Actions Stock Connect seront négociés et réglés en RMB. Si le Compartiment concerné ou une Catégorie d'Actions d'un Compartiment est libellé(e) dans une autre devise, le Compartiment/la Catégorie d'Actions encourra un risque de change.

Risque réglementaire : toute modification de la loi, des réglementations et des politiques relatives au marché des Actions A chinoises ou des règles concernant Stock Connect peut avoir des répercussions sur les capacités de négociation et/ou le cours des actions.

A noter que des restrictions relatives aux participations étrangères et des obligations d'information pourraient s'appliquer. Des obligations supplémentaires de notification, de communication ou autres pourraient s'appliquer au titre des investissements des Compartiments dans des Actions A chinoises via Stock Connect. Les réglementations régissant Stock Connect n'ont pas encore été mises à l'épreuve et il n'existe aucune certitude quant à la façon dont elles seront appliquées.

Risque de suspension : la SEHK comme la SSE et la SZSE se réservent le droit de suspendre la négociation si besoin, afin de garantir un marché ordonné et équitable et une gestion prudente des risques. L'accord du régulateur concerné sera demandé avant tout déclenchement d'une suspension. En cas de suspension effective, il sera difficile pour le Compartiment concerné d'accéder au marché de la RPC.

Risque opérationnel : le programme Stock Connect dépend du bon fonctionnement des systèmes opérationnels des opérateurs du marché concernés. Les opérateurs du marché sont autorisés à participer à ce programme sous réserve de respecter certaines exigences en matière de capacités informatiques, de gestion des risques et d'autres obligations spécifiées par la Bourse et/ou la chambre de compensation concernée(s).

Les régimes de réglementation des valeurs mobilières et les systèmes juridiques des deux marchés diffèrent significativement et les opérateurs du marché peuvent se trouver régulièrement confrontés à des difficultés découlant de ces différences. Il

n'est nullement garanti que les systèmes de la SEHK et ceux des opérateurs du marché fonctionneront correctement ou continueront d'être adaptés aux changements et aux évolutions sur ces deux marchés. Dans le cas où les systèmes en question ne fonctionneraient pas correctement, les négociations sur les deux marchés par le biais du programme pourraient être interrompues. La capacité d'un Compartiment à accéder au marché des Actions A chinoises (et par conséquent, à appliquer sa stratégie d'investissement) pourrait être entravée.

Éligibilité des Actions : seules certaines Actions A chinoises sont éligibles à la négociation via Stock Connect. Les titres concernés peuvent perdre leur éligibilité à tout moment. Lorsqu'un titre est retiré de l'univers des titres éligibles négociés via Stock Connect, il ne pourra plus être acquis mais uniquement cédé. Cela peut avoir une incidence sur le portefeuille ou compromettre les stratégies d'investissement des Compartiments concernés, par exemple si le gestionnaire souhaite acheter un tel titre.

Exigences préalables à la négociation et Comptes spéciaux séparés : les règlements de la RPC imposent qu'avant de vendre des actions, un investisseur dispose d'un nombre suffisant d'actions sur le compte; à défaut, la SSE rejettera l'ordre de vente concerné. La SEHK procédera à la vérification préalable des ordres de vente des Actions A chinoises de ses participants (c'est-à-dire les courtiers en valeurs mobilières) afin de s'assurer de l'absence de survente.

Si un Compartiment souhaite vendre certaines Actions A chinoises qu'il détient, il doit transférer celles-ci sur les comptes respectifs de son ou ses courtiers avant l'ouverture du marché le jour de la vente (« jour de négociation »). S'il ne respecte pas ce délai, il ne pourra pas vendre ces actions au jour de négociation. Du fait de cette exigence, il est possible qu'un Compartiment ne soit pas en mesure de céder ses Actions A chinoises en temps voulu.

Alternativement, si le Compartiment concerné détient ses Actions Stock Connect par l'intermédiaire d'un dépositaire ou d'un agent de compensation générale participant au CCASS, le Compartiment pourra demander à ce dépositaire d'ouvrir un compte spécial distinct (« SPSA ») auprès du CCASS qui conservera ses positions en Actions Stock Connect dans le cadre du modèle amélioré de contrôle préalable des restrictions à la négociation. Chaque SPSA se verra attribué un identifiant unique par le CCASS qui permettra au système Stock Connect de vérifier les participations d'un investisseur, notamment un Compartiment. Dans la mesure où le nombre de titres détenus dans le SPSA est suffisant lorsqu'un courtier saisit l'ordre de vente du Compartiment concerné, ce dernier devra alors transférer les Actions Stock Connect du SPSA vers le compte de son courtier après l'exécution de l'ordre de vente (et non pas avant la passation de celui-ci). Ainsi, le Compartiment ne courra pas le risque de se trouver dans l'incapacité de céder ses Actions A chinoises en temps voulu du fait qu'il ne serait pas parvenu à les transférer sur les comptes de ses courtiers dans les délais requis.

En outre, ces obligations de contrôle prénégociation peuvent, en pratique, limiter le nombre de courtiers auxquels les Compartiments peuvent recourir pour exécuter des ordres. Bien que les Compartiments puissent utiliser des SPSA plutôt que de réaliser des contrôles prétransactionnels, de nombreux opérateurs du marché n'ont pas encore pleinement mis en œuvre les systèmes informatiques qui permettraient de négocier ces titres rapidement. Les pratiques du marché concernant les SPSA continuent d'évoluer.

Risques liés au Segment PME et/ou à ChiNext

Certains Compartiments peuvent investir dans le Segment PME et/ou sur ChiNext via le programme Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Les investissements effectués au sein du Segment PME et/ou sur ChiNext peuvent occasionner des pertes importantes pour le Compartiment concerné et ses investisseurs. Les risques supplémentaires suivants s'appliquent:

Fluctuations des cours plus importantes : les sociétés cotées sur le Segment PME et/ou sur ChiNext sont généralement de nature émergente et opèrent à petite échelle. Elles sont donc sujettes à une fluctuation plus marquée des cours des actions et de la liquidité et présentent des risques et des taux de rotation plus élevés que ceux des sociétés cotées sur le segment principal de la Bourse de Shenzhen.

Risque de surévaluation : les actions cotées sur le Segment PME et/ou sur le marché ChiNext peuvent être surévaluées et une valorisation exceptionnellement élevée peut ne pas être tenable. Le cours des actions peut être plus exposé au risque de manipulation en raison d'un nombre moins élevé d'actions en circulation.

Différences entre les réglementations : les règles et réglementations concernant les sociétés cotées sur ChiNext sont moins strictes en termes de rentabilité et de capital social que celles du segment principal et du Segment PME.

Risque de radiation de la cote : la radiation de la cote des sociétés cotées sur le Segment PME et/ou ChiNext peut être plus fréquente et plus rapide. La radiation de la cote de sociétés dans lesquelles le Compartiment investit peut lui être préjudiciable.

Risques liés aux investissements via le CIBM et Bond Connect
Les produits négociés sur le CIBM et sur Bond Connect comprennent principalement les emprunts d'Etat, les obligations d'entreprises et les titres de la Banque populaire de Chine.

Le CIBM et Bond Connect sont à un stade de développement et d'internationalisation. La volatilité du marché et l'éventuel manque de liquidité dû aux faibles volumes de négociation pourraient soumettre les prix de certains titres de créance négociés sur le CIBM et sur Bond Connect à de fortes fluctuations. Les Compartiments qui investissent sur le CIBM ou sur Bond Connect sont dès lors particulièrement sujets à des risques de liquidité et de volatilité et peuvent subir des pertes lorsqu'ils négocient des obligations chinoises onshore.

Dès lors qu'un Compartiment opère des transactions en Chine continentale sur le CIBM, que ce soit directement ou via Bond Connect, il s'expose également aux risques associés aux procédures de règlement et aux défauts des contreparties. La contrepartie qui a conclu une transaction avec le Compartiment peut faillir à ses obligations de règlement de la transaction via la livraison du titre concerné ou le versement du montant correspondant à sa valeur.

Avec Bond Connect, l'accès au CIBM dépend de la réglementation en vigueur en Chine continentale dans sa forme actuelle. Tout changement de la réglementation en Chine continentale peut avoir une incidence sur l'accessibilité au CIBM via Bond Connect pour les investisseurs étrangers.

Le système d'évaluation de crédit en Chine continentale et les méthodes de notation qui y sont utilisées peuvent différer de ceux employés sur d'autres marchés. Les notes de crédit attribuées par les agences de notation de Chine continentale peuvent donc ne pas être directement comparables à celles émises par d'autres agences internationales.

Risques associés aux Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change

Aucune garantie ne peut être apportée quant au succès de la Société dans sa volonté de réduire l'impact des fluctuations de change entre la Devise de référence du Compartiment et la devise dans laquelle est libellée la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change. La couverture contre le risque de change appliquée aux Catégories d'Actions couvertes ne présente aucune corrélation avec l'exposition aux devises des participations du portefeuille du Compartiment. Les investisseurs dans une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change peuvent être exposés à des devises autres que la devise dans laquelle est libellée la Catégorie en question. L'ensemble des plus/moins-values et des dépenses découlant des transactions de couverture du risque de change seront supportées par les actionnaires de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change concernée.

Dans le cadre d'une Catégorie d'Actions couverte, une position surcouverte ne pourra pas dépasser 105% de la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie et une position sous-couverte ne pourra pas tomber en deçà de 95% de la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie.

Le recours à des instruments financiers à des fins de couverture du risque de change peut entraîner un risque de contagion à d'autres Catégories d'actions. La liste des Catégories d'Actions exposées à un risque de contagion est disponible sur le site www.nordea.lu.

Risques associés aux Catégories d'Actions couvertes contre le risque de duration

Les Actionnaires voudront bien noter que les stratégies de couverture en duration utilisées par la Société n'excluent pas totalement toute exposition des Catégories d'Actions couvertes aux fluctuations des taux d'intérêt. Aucune garantie ne peut être apportée quant au succès de la Société dans sa volonté de couvrir les Catégories d'Actions contre le risque de taux.

L'objectif de la stratégie de couverture mise en œuvre est de réduire l'exposition de la Catégorie d'Actions à l'évolution des taux d'intérêt.

En temps normal, elle est moins affectée par l'évolution des taux d'intérêt que les autres Catégories d'Actions. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché de la stratégie de couverture a tendance à augmenter, limitant ainsi l'impact de la baisse des valeurs de marché des titres à revenu fixe. En revanche, en cas de contraction des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe augmente alors que celle de la stratégie de couverture a tendance à diminuer, limitant ainsi l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur la Valeur nette d'inventaire de la Catégorie d'Actions.

Si les actifs sous gestion d'une Catégorie d'Actions couverte en duration tombent en dessous d'un certain niveau plancher, la Couverture en duration pourrait s'en trouver sérieusement affectée.

La couverture en duration ne change en rien le risque de crédit. Si l'ensemble des demandes de rachat et/ou de conversion au sein d'une Catégorie d'Actions couverte en duration dépassent un certain seuil/une certaine proportion des actifs sous gestion de ladite Catégorie un Jour d'évaluation donné, la Société se réserve le droit de traiter l'ordre de rachat et/ou de conversion au Jour d'évaluation suivant. Cette procédure garantit que les transactions liées à l'ajustement de la couverture en duration n'affectent pas les actionnaires restants de la Catégorie d'Actions couverte en duration concernée.

Le niveau du seuil/de la proportion des actifs sous gestion de la Catégorie d'Actions à partir duquel un tel report des ordres de rachat et/ou de conversion aura lieu sera déterminé par le Conseil d'administration de la Société en tant que de besoin.

Risques associés à toutes les Catégories d'Actions

Bien que les actifs et passifs de chaque Catégorie d'Actions fassent l'objet d'une attribution comptable, aucune ségrégation juridique n'existe entre les Catégories d'Actions d'un même Compartiment. Par conséquent, si les passifs d'une Catégorie d'Actions dépassent ses actifs, les créanciers de ladite Catégorie pourraient chercher à recourir aux actifs attribuables aux autres Catégories d'Actions du Compartiment concerné. Les transactions afférentes à une Catégorie d'Actions donnée pourraient dès lors affecter les autres Catégories d'Actions du même Compartiment.

Risques de contrepartie

Les Instruments dérivés de gré à gré impliquent un risque de contrepartie. Cette dernière pourrait faillir à ses obligations et/ou un contrat pourrait être résilié en raison notamment d'événements intervenus après sa signature tels que la faillite, la non-conformité ou la modification de l'environnement réglementaire fiscal ou comptable. Afin de déterminer le risque de contrepartie lié à l'utilisation d'Instruments dérivés de gré à gré, la Société aura normalement recours à la méthode décrite dans la Circulaire 11/512 de la CSSF, telle qu'amendée en tant que de besoin.

Risque de liquidité

La capacité de la Société à acheter ou à vendre des investissements peut être limitée dans le cas où les contreparties avec lesquelles la Société effectue des transactions cessent de conclure des opérations ou de fixer le prix de certains instruments. Ce risque est d'autant plus important sur les marchés émergents et dans le cas des titres de petites capitalisations et de certains Instruments dérivés négociés de gré à gré.

Fonction de gestion du risque

La Société de gestion a mis en place une fonction de gestion permanente du risque visant à contrôler les procédures de gestion du risque, de vérifier que la Société se conforme aux restrictions d'investissement, de fournir des conseils quant au profil de risque de chaque Compartiment et de remettre des

rapports au Conseil d'administration et aux dirigeants. Cette fonction implique également de surveiller les limites en termes d'exposition au risque et aux contreparties aux opérations de gré à gré.

Indicateur synthétique de risque/rendement

Chaque Compartiment ou Catégorie d'Actions se verra attribuer, au sein de son KIID, une note représentant son profil de risque (Indicateur synthétique de risque/rendement). Cette note sera comprise entre 1 (représentant un risque faible) et 7 (représentant un risque élevé) et sera calculée sur une base hebdomadaire.

Risques liés aux prêts de titres, aux opérations de pension et aux transactions d'achat-revente

Les opérations de prêt de titres et de pension comportent certains risques, et rien ne garantit que le recours à ces techniques permettra d'atteindre l'objectif recherché.

Le principal risque inhérent aux opérations de prêt de titres et de pension concerne le risque de défaut d'une contrepartie qui est devenue insolvable ou qui se trouve dans l'incapacité ou refuse d'honorer son obligation de remettre des titres ou des liquidités au Compartiment conformément aux modalités de la transaction. Le risque de contrepartie est en règle générale atténué par le transfert ou le nantissement d'une garantie en faveur du Compartiment. Il existe cependant certains risques associés à la gestion des garanties, à l'instar de la difficulté de vendre une garantie et/ou des pertes encourues lors de la réalisation d'une garantie, comme décrit ci-après.

Les opérations de prêt de titres et de pension impliquent également des risques de liquidité dus, entre autres, à la mobilisation de positions en liquidités ou sur titres dans le cadre de transactions de taille ou de durée excessive par rapport au profil de liquidité du Compartiment, ou à des retards dans la récupération des liquidités ou des titres payés à la contrepartie. Ces circonstances sont susceptibles de retarder ou de restreindre la capacité de la Société à honorer les demandes de rachat. Le Compartiment peut également encourir des risques opérationnels, par exemple l'absence ou le retard de règlement des instructions, ou encore un manquement ou un retard dans l'obligation de livraison lors de la vente de titres, ainsi que des risques juridiques liés aux documents utilisés dans le cadre de ces transactions.

10. Société de gestion

Le Conseil d'administration a nommé Nordea Investment Funds S.A. aux fonctions de société de gestion (la « **Société de gestion** ») enregistrée auprès de l'Autorité de tutelle luxembourgeoise conformément au chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010 et à une convention de Société de gestion conclue pour une durée indéterminée et pouvant être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois (3) mois.

La Société de gestion a été constituée sous le nom de Fronrunner Management Company S.A. en date du 12 septembre 1989. Ses statuts ont été amendés à plusieurs reprises et les derniers amendements ont été adoptés lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 7 août 2018. Le procès-verbal de cette assemblée extraordinaire a été publié dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA) le 22 août 2018. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-31619. Elle a été constituée pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une filiale directe de Nordea Asset Management Holding AB, M540, 105 71 Stockholm, Suède, dont le capital social entièrement libéré s'élevait à 1.908.336 EUR au 10 juillet 2017.

Les principaux objets de la Société de gestion sont : (i) la gestion, l'administration et la commercialisation, conformément à l'Article 101(2) et à l'Annexe II de la Loi du 17 décembre 2010, d'organismes de placement collectif en Valeurs mobilières (OPCVM) régis par la Directive OPCVM, et d'organismes de placement collectif qui n'entrent pas dans le cadre de la Directive (OPC) et dont les parts/actions ne peuvent pas être

La Société peut réaliser des opérations de prêt de titres et de pension avec d'autres sociétés appartenant au groupe de sociétés du gestionnaire.

Les contreparties affiliées, le cas échéant, honoreront leurs obligations de manière commerciale raisonnable dans le cadre des opérations de prêt de titres et de pension conclues au titre d'un Compartiment. Par ailleurs, le gestionnaire sélectionnera les contreparties et conclura des transactions conformément aux principes de meilleure exécution. Il convient cependant pour les investisseurs de noter que le rôle du gestionnaire et ses propres intérêts, ou ceux des contreparties affiliées, pourraient s'avérer conflictuels.

Risques liés à la gestion des garanties

Le risque de contrepartie découlant des investissements dans des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ainsi que des opérations de prêt de titres et de pension est en règle générale atténué par le transfert ou le nantissement de garanties en faveur du Compartiment. Il est cependant possible que les transactions ne soient pas intégralement adossées à des garanties. Les commissions et rendements dus au Compartiment peuvent ne pas faire l'objet de garanties. Si une contrepartie fait défaut, le Compartiment pourrait se trouver dans l'obligation de vendre les garanties reçues autres qu'en espèces aux prix de marché en vigueur. Le cas échéant, le Compartiment pourrait essuyer une perte du fait, entre autres, d'un pricing ou d'un suivi inadéquat des garanties, de fluctuations de marché défavorables, d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des garanties ou de l'illiquidité du marché sur lequel se négocie la garantie. Des difficultés dans la vente des garanties sont susceptibles de retarder ou de restreindre la capacité de la Société à honorer les demandes de rachat au titre du Compartiment.

Un Compartiment peut également subir une perte en réinvestissant des garanties en espèces reçues, lorsque cela est possible. Une telle perte pourrait s'expliquer par une baisse de la valeur des investissements réalisés, qui aurait pour effet de réduire le montant de garantie disponible à rendre à la contrepartie par le Compartiment conformément aux modalités de la transaction. Le Compartiment serait tenu de couvrir la différence de valeur entre la garantie initialement reçue et le montant disponible à rendre à la contrepartie, ce qui l'amènerait à enregistrer une perte.

commercialisées dans d'autres Etats membres de l'Union européenne conformément à cette Directive mais qui font l'objet d'une surveillance prudentielle de la part de la Société de gestion ; et (ii) la gestion, l'administration et la commercialisation de fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la Directive 2011/61/UE, conformément à l'Article 5(2) et à l'Annexe I de la Loi du 12 juillet 2013.

La Société de gestion se charge de la gestion, de l'administration et de la commercialisation de la Société, d'autres fonds et des filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquelles elle fournit des services, notamment des services de domiciliation et d'aide administrative. La Société de gestion peut acquérir des participations dans des sociétés domiciliées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social est identique ou similaire et effectuer les opérations financières qu'elle juge utiles pour l'accomplissement ou le développement de son objectif, tout en respectant les limites fixées au Chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010 et au Chapitre 2 de la Loi de 2013.

Elle sera responsable de la gestion des investissements dans tous les Compartiments. La Société de gestion pourra, à ses propres frais et sous sa surveillance et son contrôle, désigner un ou plusieurs conseillers en investissement qui fourniront des informations, des conseils en investissement et des éléments de recherche sur les investissements potentiels et existants. La Société de gestion est en outre autorisée, à ses propres frais et sous sa surveillance et son contrôle, à déléguer ses fonctions de

gestion des investissements relatives aux actifs de la Société dans les limites énoncées à l'article 110 de la Loi du 17 décembre 2010.

La Société de gestion, en sa qualité de Distributeur principal (le « **Distributeur principal** »), se chargera de la distribution et de la commercialisation dans les pays où la Société a reçu l'autorisation de commercialisation. La Société de gestion est autorisée à désigner, à ses propres frais et sous sa surveillance et son contrôle, des distributeurs locaux et/ou des agents commerciaux.

La Société de gestion, en sa qualité d'Agent de registre et de transfert et d'Agent administratif (l'« **Agent administratif** »), effectuera des tâches d'administration générale imposées par la loi luxembourgeoise, telles que le calcul de la Valeur nette d'inventaire et la tenue du registre des Actionnaires de la Société. Elle sera également responsable du traitement des Souscriptions, Rachats et Conversions d'Actions ainsi que de la gestion journalière des registres comptables.

La Société de gestion est autorisée à déléguer, à ses propres frais et sous sa surveillance et son contrôle, l'administration centrale de la Société.

Chaque Compartiment verse une Commission de gestion et une Commission administrative, tel que décrit au Chapitre 16 du présent Prospectus.

Conflits d'intérêts :

La Société de gestion maintient et applique, conformément à la Loi du 17 décembre 2010, des dispositifs organisationnels et administratifs efficaces et appropriés permettant d'identifier, de prévenir, de gérer et de contrôler les conflits d'intérêts afin d'éviter qu'ils ne compromettent les intérêts d'un Compartiment donné et de ses Actionnaires.

Les activités de la Société de gestion, de l'un quelconque de ses délégués ou contreparties tels que les gestionnaires, gestionnaires par délégation, conseillers en investissement, agents administratifs, agents payeurs, distributeurs et autres agents pouvant ponctuellement être désignés (les « délégués », les « parties ») peuvent, en tant que de besoin, les conduire à interagir avec d'autres fonds d'investissement (OPCVM ou FIA) ou d'autres clients.

Il est dès lors possible que, dans le cadre normal de leurs activités, des conflits d'intérêts avec la Société de gestion, la Société, un Compartiment ou un quelconque Actionnaire se fassent jour. En outre, lorsque la Société de gestion et le gestionnaire font tous deux partie du groupe Nordea Bank Abp, des conflits d'intérêts peuvent survenir au niveau de leurs différentes activités et de leurs obligations à l'égard de la Société et de ses Actionnaires.

Le cas échéant, lesdites parties observeront à tout moment leurs obligations juridiques et contractuelles d'agir dans le meilleur intérêt de la Société et des Actionnaires lorsqu'elles sont impliquées dans des transactions ou des investissements avec d'autres fonds d'investissement ou d'autres clients susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts. Si de tels conflits apparaissent, chaque partie s'efforcera de les résoudre de manière équitable.

Lorsque les dispositifs mis en place par la Société de gestion afin d'identifier, de prévenir, de gérer et de contrôler les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir raisonnablement que les

risques d'atteinte aux intérêts de certains Actionnaires d'un Compartiment seront évités, la nature et la source de ces conflits d'intérêts seront communiquées aux Actionnaires dans le Prospectus ou de toute autre manière appropriée, et des politiques et procédures adéquates seront développées et mises en œuvre.

Les investisseurs peuvent se procurer gratuitement la Politique de conflits d'intérêts au siège social de la Société de gestion.

Politique de rémunération

La Société de gestion a mis en place une Politique de rémunération visant à ne pas encourager une prise de risque excessive.

Elle intègre à son système de gestion de la performance des critères de risque spécifiques aux activités des unités opérationnelles concernées. La Société de gestion a mis en place toute une série de précautions afin de faire en sorte que ses collaborateurs s'abstiennent de prendre des risques excessifs au regard du profil de l'activité. La Politique de rémunération soutient la stratégie, les valeurs et les intérêts à long terme de la Société de gestion et du groupe Nordea Bank Abp auquel elle appartient. La structure de gouvernance de la Politique de rémunération vise à éviter les conflits d'intérêts en interne.

L'évaluation des collaborateurs individuels se base sur une pondération d'objectifs financiers et non financiers liés au poste occupé et au niveau de responsabilité qui y est associé. En tant que tel, le principe d'évaluation de la performance individuelle repose sur une appréciation des objectifs atteints et de la valeur créée par l'employé à long terme. La performance reflète par ailleurs une estimation des compétences professionnelles et interpersonnelles, en lien avec la réalisation des objectifs individuels.

Les critères utilisés pour déterminer la rémunération fixe sont la complexité du poste, le niveau de responsabilité, la performance et les conditions de marché locales. Tous les membres du personnel en droit de percevoir une rémunération variable (versement de bonus par exemple) voient chaque année leur performance évaluée sur la base de critères tant quantitatifs que qualitatifs. La rémunération variable peut être versée sur un laps de temps conforme aux lois et règlements en vigueur.

Le pool de rémunération global est calculé en tant que pourcentage du résultat de la Société de gestion. Par conséquent, en cas de résultat négatif, le pool de rémunération variable peut être ajusté à la baisse à la discrétion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine le montant de la rémunération fixe et variable, ainsi que le régime de pension et autres conditions de travail.

Un résumé de la Politique de rémunération, dans sa dernière version en vigueur, est publié sur le site Internet www.nordea.lu. Cette politique comprend une description de la méthode de calcul des rémunérations et avantages ainsi que le détail des personnes en charge de l'attribution desdits avantages et rémunérations, y compris la composition du comité de rémunération, le cas échéant. Les investisseurs peuvent se procurer gratuitement une copie de la Politique de rémunération en vigueur au siège social de la Société de gestion.

11. Gestionnaires

Conformément à l'article 110 de la Loi du 17 décembre 2010, la Société de gestion a délégué ses fonctions de gestion des investissements au titre des Compartiments concernés aux entités suivantes (chacune un « Gestionnaire ») :

Nordea Investment Management AB, en ce compris ses filiales
Mäster Samuelsgatan 21
Stockholm, M540 10571
Suède

- Nordea 1 – Alpha 7 MA Fund
- Nordea 1 – Alpha 10 MA Fund
- Nordea 1 – Alpha 15 MA Fund

- Nordea 1 – European Long Short Equity Fund
- Nordea 1 – Asian Focus Equity Fund
- Nordea 1 – Balanced Income Fund
- Nordea 1 – Chinese Equity Fund
- Nordea 1 – Danish Bond Fund
- Nordea 1 – Danish Mortgage Bond Fund
- Nordea 1 – Danish Short-Term Bond Fund
- Nordea 1 – Emerging Consumer Fund
- Nordea 1 – Emerging Market Bond Fund
- Nordea 1 – Emerging Market Bond Opportunities Fund
- Nordea 1 – Emerging Market Corporate Bond Fund
- Nordea 1 – Emerging Market Hard Currency Bond Fund

- Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund
- Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund Plus
- Nordea 1 – Emerging Markets Debt Total Return Fund
- Nordea 1 – Emerging Markets Focus Equity Fund
- Nordea 1 – Emerging Markets Small Cap Fund
- Nordea 1 – Emerging Stars Bond Fund
- Nordea 1 – Emerging Stars Equity Fund
- Nordea 1 – European Corporate Bond Fund
- Nordea 1 – European Corporate Bond Fund Plus
- Nordea 1 – European Corporate Stars Bond Fund
- Nordea 1 – European Covered Bond Fund
- Nordea 1 – European Covered Bond Opportunities Fund
- Nordea 1 – European Cross Credit Fund
- Nordea 1 – European Diversified Corporate Bond Fund
- Nordea 1 – European Financial Debt Fund
- Nordea 1 – European Focus Equity Fund
- Nordea 1 – European High Yield Bond Fund
- Nordea 1 – European High Yield Bond Fund II
- Nordea 1 – European High Yield Stars Bond Fund
- Nordea 1 – European Small and Mid Cap Equity Fund
- Nordea 1 – European Stars Equity Fund
- Nordea 1 – European Value Fund
- Nordea 1 – European Inflation Linked Bond Fund
- Nordea 1 – Flexible Fixed Income Fund
- Nordea 1 – GBP Diversified Return Fund
- Nordea 1 – Global Bond Fund
- Nordea 1 – Global Climate and Environment Fund
- Nordea 1 – Global Disruption Fund
- Nordea 1 – Global Dividend Fund
- Nordea 1 – Global Frontier Markets Fund
- Nordea 1 – Global Gender Diversity Fund
- Nordea 1 – Global High Yield Bond Fund
- Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund
- Nordea 1 – Global Impact Themes Fund
- Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund
- Nordea 1 – Global Long Short Equity Fund – USD Hedged
- Nordea 1 – Global Opportunity Fund
- Nordea 1 – Global Portfolio Fund
- Nordea 1 – Global Real Estate Fund
- Nordea 1 – Global Small Cap Fund
- Nordea 1 – Global Stable Equity Fund
- Nordea 1 – Global Stable Equity Fund – Euro Hedged
- Nordea 1 – Global Stars Equity Fund
- Nordea 1 – Indian Equity Fund
- Nordea 1 – International High Yield Bond Fund – USD Hedged
- Nordea 1 – Latin American Corporate Bond Fund
- Nordea 1 – Latin American Equity Fund
- Nordea 1 – Low Duration European Covered Bond Fund
- Nordea 1 – Low Duration European High Yield Bond Fund
- Nordea 1 – Low Duration US High Yield Bond Fund
- Nordea 1 – Nordic Equity Fund
- Nordea 1 – Nordic Equity Small Cap Fund
- Nordea 1 – Nordic Ideas Equity Fund
- Nordea 1 – Nordic Stars Equity Fund
- Nordea 1 – North American High Yield Bond Fund
- Nordea 1 – North American Small Cap Fund
- Nordea 1 – North American Stars Equity Fund
- Nordea 1 – North American Value Fund
- Nordea 1 – Norwegian Bond Fund
- Nordea 1 – Norwegian Equity Fund
- Nordea 1 – Norwegian Short-Term Bond Fund
- Nordea 1 – Renminbi Bond Fund
- Nordea 1 – Stable Emerging Markets Equity Fund
- Nordea 1 – Stable Return Fund
- Nordea 1 – Stars Long Short Equity Fund
- Nordea 1 – Swedish Bond Fund
- Nordea 1 – Swedish Short-Term Bond Fund
- Nordea 1 – Unconstrained Bond Fund – USD Hedged
- Nordea 1 – US Bond Opportunities Fund
- Nordea 1 – US Corporate Bond Fund
- Nordea 1 – US High Yield Bond Fund
- Nordea 1 – US Total Return Bond Fund

Metzler Asset Management GmbH*

Untermainanlage 1
60329 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

- Nordea 1 – Heracles Long/Short MI Fund

Chaque Gestionnaire déterminera, au titre du(des) Compartiment(s) pour le(les)quel(s) il a été désigné, les titres à acheter, vendre ou échanger et leur pondération dans le respect des objectifs et politiques d'investissement du(des) dit(s) Compartiment(s) et des restrictions d'investissement de la Société, tels qu'énoncés au sein du présent Prospectus et de ses Statuts.

La Société de gestion pourra, en tant que de besoin, orienter les décisions d'investissement du Gestionnaire. Ce dernier agira en conséquence dès réception de ses instructions.

Le Gestionnaire percevra, au titre des services rendus à la Société, une commission au taux du marché payable par la Société de gestion et prélevée directement sur la commission de gestion que cette dernière reçoit de la Société.

Chaque Gestionnaire pourra, avec l'aval de la Commission de Surveillance du Service Financier, déléguer à son tour et à ses frais, tout ou partie de ses fonctions à des tiers, personnes physiques ou morales, à condition de le mentionner dans le présent Prospectus. Par ailleurs, chaque Gestionnaire pourra, à ses frais, recourir aux services d'un conseiller en investissement.

* Outre la commission reçue de la Société de gestion (prélevée directement sur la commission de gestion que cette dernière reçoit de la Société), le Gestionnaire est habilité à recevoir une commission liée à la performance, tel que décrit dans la fiche signalétique du Compartiment Nordea 1 – Heracles Long/Short MI Fund.

12. Gestionnaires par délégation

Le Gestionnaire Nordea Investment Management AB, en ce compris ses filiales, a désigné les entités suivantes (chacune un « **Gestionnaire par délégation** ») en tant que gestionnaires par délégation des Compartiments concernés :

Aegon USA Investment Management, LLC

4333 Edgewood Road NE, Cedar Rapids Iowa, 52499
Etats-Unis d'Amérique

- Nordea 1 – International High Yield Bond Fund – USD Hedged
- Nordea 1 – North American High Yield Bond Fund

BICE Inversiones Administradora General de Fondos S.A.

Teatinos 280, 5th Floor,
Santiago, Región Metropolitana 8340434
Chili

- Nordea 1 – Latin American Corporate Bond Fund

Capital Four Management Fondsmæglerselskab A/S

Per Henrik Lings Allé 2, 8th Øster Allé 56
DK-2100 Copenhague
Danemark

- Nordea 1 – European High Yield Bond Fund
- Nordea 1 – Low Duration European High Yield Bond Fund

CBRE Clarion Securities LLC

201 King of Prussia Road, Suite 600
Radnor, Pennsylvanie, 19087
Etats-Unis d'Amérique

- Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund

Clarivest Asset Management LLC

3611 Valley Centre Drive, Suite 100
San Diego, CA 92130
Etats-Unis d'Amérique

- Nordea 1 – North American Small Cap Fund
- Nordea 1 – Global Long Short Equity Fund – USD Hedged

Cohen & Steers Capital Management, Inc.

280 Park Avenue
 New York NY 10017
 Etats-Unis d'Amérique
 – Nordea 1 – Global Real Estate Fund

Copper Rock Capital Partners, LLC

200 Clarendon Street, 5th Floor
 Boston, MA 02116
 Etats-Unis d'Amérique
 – Nordea 1 – Emerging Markets Small Cap Fund

DoubleLine Capital LP

333 S. Grand Ave., 18th Floor
 Los Angeles, CA 90071
 Etats-Unis d'Amérique
 – Nordea 1 – US Bond Opportunities Fund
 – Nordea 1 – US Total Return Bond Fund

Income Partners Asset Management (HK) Limited

Suite 3311-3313
 Two International Finance Centre
 8 Finance Street, Central
 Région administrative spéciale de Hong Kong
 – Nordea 1 – Renminbi Bond Fund

Itaú USA Asset Management Inc.

767 Fifth Avenue
 50th floor,
 New York, New York, 10153
 Etats-Unis d'Amérique
 – Nordea 1 – Latin American Equity Fund

Loomis, Sayles & Company, LP

C/O Corporation Service Company
 2711 Centerville Road, Suite 400
 Wilmington, DE 19808 Etats-Unis d'Amérique
 – Nordea 1 – Global Opportunity Fund

MacKay Shields LLC

1345 Avenue of the Americas
 New York, NY 10105
 Etats-Unis d'Amérique
 – Nordea 1 – Global High Yield Bond Fund
 – Nordea 1 – Low Duration US High Yield Bond Fund
 – Nordea 1 – Unconstrained Bond Fund – USD Hedged
 – Nordea 1 – US Corporate Bond Fund
 – Nordea 1 – US High Yield Bond Fund

Madrague Capital Partners AB

Norrlandsgatan 18
 Stockholm, 111 43
 Suède
 – Nordea 1 – European Long Short Equity Fund

Mensarius AG

Dufourstrasse 5
 8702 Zollikon / Zurich
 Suisse
 – Nordea 1 – European Value Fund

PGIM Limited

Grand Buildings, 1-3 Strand
 Trafalgar Square
 Londres WC2N 5HR
 Royaume-Uni
 – Nordea 1 – Emerging Market Bond Opportunities Fund
 – Nordea 1 – Emerging Market Bond Fund

T. Rowe Price International Ltd

60 Queen Victoria Street
 Londres EC4N 4TZ
 Royaume-Uni
 – Nordea 1 – Emerging Market Corporate Bond Fund

The London Company of Virginia, LLC

1800 Bayberry Court
 Suite 301
 Richmond, VA 23226
 Etats-Unis d'Amérique
 – Nordea 1 – North American Value Fund

Thompson, Siegel & Walmsley LLC

6806 Paragon Place
 Suite 300
 Richmond, VA 23230
 Etats-Unis d'Amérique
 – Nordea 1 – Global Small Cap Fund

Chaque Gestionnaire par délégation déterminera, au titre du(des) Compartiment(s) pour le(les)quel(s) il a été désigné, les titres à acheter, vendre ou échanger et leur pondération dans le respect des objectifs et politiques d'investissement du(des) dit(s) Compartiment(s) et des restrictions d'investissement de la Société, tels qu'énoncés au sein du présent Prospectus et de ses Statuts.

Chaque Gestionnaire par délégation pourra, à ses frais, recourir aux services d'un conseiller en investissement.

Le Gestionnaire par délégation percevra, au titre des services rendus à la Société, une commission au taux du marché payable par le Gestionnaire et prélevée directement sur la Commission que ce dernier reçoit de la Société de gestion.

13. Conseillers et sous-conseillers en investissement

Le Gestionnaire Nordea Investment Management AB, en ce compris ses filiales, a désigné l'entité suivante en tant que sous-conseiller en investissement du Compartiment concerné :

ICICI Prudential Asset Management Company Ltd

12th Floor, Narain Manzil
 Barakhambha Road
 New Delhi – 110 001
 Inde
 – Nordea 1 – Indian Equity Fund

Chaque conseiller en investissement devra, au titre du(des) Compartiment(s) pour le(les)quel(s) il a été désigné, fournir au Gestionnaire des informations, des conseils en investissement et des éléments de recherche sur les investissements potentiels et existants.

Le sous-conseiller en investissement percevra en échange de ses services une rémunération au taux du marché, payable par le Gestionnaire à partir de la commission que ce dernier perçoit de la Société de gestion.

14. Dépositaire

Le Conseil d'administration de la Société a désigné J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. en tant que dépositaire (le « Dépositaire ») des actifs de la Société en vertu d'un contrat de dépositaire, tel que modifié en tant que de besoin (le « Contrat de Dépositaire »).

Le Dépositaire est constitué sous la forme d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois. Son siège social se situe au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Dépositaire remplira les fonctions et les obligations incombant à un dépositaire en vertu de la Directive OPCVM et des lois et règlements la transposant en droit luxembourgeois, et ce pour chaque Compartiment.

Un Contrat de Dépositaire a été conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par la Société moyennant un préavis de trois mois. Avant la fin de la période de préavis, la Société communiquera le nom du nouveau dépositaire qui devra remplir les conditions prévues par la Directive OPCVM et les lois et règlements la transposant en droit luxembourgeois, et à qui les actifs seront confiés. Il reprendra les fonctions de dépositaire de la Société. Jusqu'à ce que son remplaçant soit désigné, le Dépositaire devra continuer à fournir les services prévus par le Contrat de Dépositaire, conformément au droit applicable à la fonction de dépositaire.

Le Dépositaire sera responsable de la conservation des actifs de la Société. La conservation inclut, d'une part, la garde des actifs qui peuvent être détenus en dépôt et, d'autre part, la vérification de la propriété et la tenue des registres au titre des autres actifs. Le Dépositaire sera en outre responsable du suivi et de la supervision des flux de trésorerie conformément à la Directive OPCVM et aux lois et règlements la transposant en droit luxembourgeois. Le Dépositaire exercera ses fonctions dans l'intérêt exclusif de l'OPCVM et des Actionnaires, en toute indépendance vis-à-vis de la Société et de la Société de gestion.

Conformément aux dispositions du Contrat de Dépositaire ainsi que de la Directive OPCVM et des lois et règlements la transposant en droit luxembourgeois, le Dépositaire peut, sous certaines conditions et afin d'exercer efficacement ses fonctions, déléguer tout ou partie de son mandat de conservation à un ou plusieurs délégués tiers, notamment des sous-dépositaires, désignés en tant que de besoin par le Dépositaire. Une telle délégation ne pourra concerner que les fonctions de garde et de vérification de la propriété conformément à la Directive OPCVM et aux lois et règlements la transposant en droit luxembourgeois. Lors de la sélection et de la nomination d'un délégué, le Dépositaire agira avec la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent en vertu de la Directive OPCVM et des lois et règlements la transposant en droit luxembourgeois pour garantir qu'il ne confie les actifs de la Société qu'à des délégués en mesure de fournir un niveau de protection adéquat. Toutefois, lorsque la législation d'un pays tiers exige que certains instruments financiers soient conservés par une entité locale et qu'aucune entité locale ne satisfait aux exigences relatives à la délégation, le dépositaire peut tout de même déléguer ses fonctions à une telle entité locale uniquement dans la mesure où la législation du pays tiers l'exige et tant qu'aucune entité locale ne satisfait aux obligations en matière de délégation, et à condition que le dépositaire ait été chargé de déléguer la conservation de ces instruments financiers à une telle entité locale. En outre, les investisseurs doivent être informés, avant tout investissement, que cette délégation est nécessaire de par les contraintes juridiques de la législation du pays tiers, des circonstances justifiant la délégation et des risques inhérents à celle-ci. Ces informations seront mises à la disposition des investisseurs sur le site Internet www.nordea.lu. La responsabilité du Dépositaire ne sera pas affectée par le fait qu'il a confié à un tiers tout ou partie des actifs confiés à sa garde.

Les garanties en faveur d'un Compartiment contractées par le biais d'un contrat avec transfert de propriété devront être détenues par le Dépositaire ou l'un de ses correspondants ou sous-dépositaires. Les garanties en faveur d'un Compartiment contractées par le biais d'un contrat de sûreté (par exemple un gage) peuvent être détenues par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et indépendant du fournisseur de la garantie.

Dans le cadre des opérations normales de dépositaire mondial, le Dépositaire pourra en tant que de besoin conclure des accords avec d'autres clients, fonds ou autres tierces parties afin de fournir des services de conservation et autres. Au sein d'un groupe bancaire multi-services tel que JPMorgan Chase Group, des conflits peuvent occasionnellement apparaître entre le Dépositaire et ses délégués chargés de la conservation, par exemple lorsqu'un délégué nommé est une société affiliée au groupe et fournit à un fonds un produit ou service dans lequel elle a un intérêt financier ou commercial ou lorsqu'il s'agit d'une société affiliée au groupe qui reçoit une rémunération pour d'autres produits ou services liés au dépôt qu'elle fournit aux fonds, par exemple, des services de change, de prêt de titres ou de valorisation. En cas d'apparition d'un conflit d'intérêts dans le cadre des opérations normales, le Dépositaire prendra, à tout moment, en considération ses obligations en vertu des lois applicables.

Les Actionnaires voudront bien noter que le Dépositaire a délégué la garde des actifs de la Société à Nordea Bank Abp pour les actifs détenus en Finlande, à Nordea Bank Abp, Swedish Branch pour les actifs détenus en Suède, à Nordea Bank Abp, Norwegian Branch pour les actifs détenus en Norvège et à Nordea Bank Abp, Danish Branch pour les actifs détenus au Danemark. Dans la mesure où Nordea Bank Abp, Nordea Bank Abp, Swedish Branch, Nordea Bank Abp, Norwegian Branch et Nordea Bank Abp, Danish Branch font partie du même groupe que la Société de gestion, des conflits d'intérêts peuvent survenir au niveau de leurs différentes activités et de leurs obligations à l'égard de la Société et de ses Actionnaires. Pour en savoir plus sur la gestion des conflits d'intérêts, veuillez vous reporter à la section 10 « Société de gestion ».

La liste des délégués et sous-délégués est disponible sur le site www.nordea.lu.

Des informations à jour relatives aux points 2.1 et 2.2 de l'Annexe 1, Section A de la Directive OPCVM pourront être transmises aux investisseurs sur simple demande. Celles-ci incluent des renseignements sur l'identité du dépositaire, une description de ses fonctions et des conflits d'intérêts potentiels, une description des fonctions de conservation déléguées par le dépositaire, le cas échéant, et la liste des délégués et sous-délégués ainsi que des conflits d'intérêts susceptibles de survenir en cas de délégation.

Chaque Compartiment verse une Commission de dépôt, tel que décrit au Chapitre 16 du présent Prospectus.

Le Dépositaire n'aura aucun pouvoir discrétionnaire dans le processus de prise de décisions concernant les investissements de la Société. Le Dépositaire est un prestataire de services de la Société. A ce titre, il n'intervient pas dans la préparation du présent document et décline dès lors toute responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans ce dernier.

15. Distributeurs et Nominee(s)

Distributeur principal

Le Distributeur principal de la Société est Nordea Investment Funds S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Distributeur en Suède, en Finlande et en Norvège

Le Distributeur principal a nommé Nordea Funds Ltd., Nordea Funds Ltd Swedish Branch et Nordea Funds Ltd. Norwegian Branch aux fonctions de distributeur respectivement en Finlande, en Suède et en Norvège.

A cet effet, une convention a été conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

En rémunération de ses services, le distributeur est habilité à percevoir une partie des Commissions de Souscription, de Rachat et de Conversion prélevées sur les transactions d'Actions de la Société. En outre, il sera accordé au distributeur une Commission de distribution selon les taux conformes aux usages du marché, payable directement par le Distributeur principal à partir de la commission que ce dernier reçoit de la Société.

Nominee pour la Suède

Le Conseil d'administration a par ailleurs désigné Nordea Bank Abp, Swedish Branch en tant que Nominee en Suède.

Ce dernier sera tenu d'offrir des services de nominee eu égard aux Actions distribuées suivant les modalités de la convention de Nominee. En vertu des clauses de cette convention, le Nominee sera inscrit au registre des Actionnaires en lieu et place de l'Investisseur qui a souscrit aux Actions de la Société.

Les modalités de la convention prévoient entre autres que tout investisseur ayant souscrit les Actions de la Société peut à tout moment demander le transfert de la propriété juridique des Actions, de telle sorte que les Actions seront inscrites au registre des Actionnaires en son propre nom.

Distribution en Italie

Les Actions des Compartiments de la Société peuvent être commercialisées en Italie, conformément aux lois et coutumes italiennes, par le biais de plans d'épargne via un Agent payeur en Italie (tel que mentionné au Chapitre 26 « Représentants et Agents payeurs en dehors du Luxembourg » du présent Prospectus).

Les particuliers résidant en Italie auront la possibilité de confier un mandat à un Agent payeur en Italie (tel que mentionné au Chapitre 25 « Représentants et Agents payeurs en dehors du Luxembourg » du présent Prospectus) dans le cadre duquel celui-ci pourra :

- transmettre les demandes de Souscription, de Conversion et de Rachat, groupées par Compartiment et distributeur, à la Société;
- demander l'enregistrement des Actions à son propre nom pour le compte de tiers dans le registre des Actionnaires de la Société;
- accomplir toutes les tâches relatives à l'exercice des droits des Actionnaires.

Pour obtenir de plus amples informations concernant ces mandats, les particuliers résidant en Italie sont invités à lire le formulaire de demande disponible au niveau local.

16. Commissions et frais

16.1 Commissions et frais à charge des Investisseurs/ Actionnaires

Commission de Souscription

Une Commission de Souscription peut être demandée aux Investisseurs au titre des Souscriptions d'Actions. Cette Commission de Souscription peut être facturée par le distributeur ou agent commercial concerné. Elle est calculée en tant que pourcentage du Montant net investi et dépend de la Catégorie d'Actions et du Compartiment dans lesquels est effectuée la Souscription :

Catégories d'Actions	Type de Compartiment*	Commission de Souscription (% du Montant net investi)
Actions P, C et Q	Actions	5% maximum
	Mixte**	1% maximum
	Obligations***	3% maximum
	Performance absolue	5% maximum (sauf pour le Compartiment Heracles Long/ Short MI Fund, pour lequel la Commission de Souscription est de maximum 3,5%)
Actions D, E, I, X, Y et Z	Tous	Néant

* La liste des Compartiments entrant dans chacune des catégories susmentionnées est définie à la page 4 du présent Prospectus.

** A titre d'exception, la Commission de Souscription du Compartiment ci-dessous est de 3% maximum :

Stable Return Fund

*** A titre d'exception, la Commission de Souscription des Compartiments ci-dessous est de 1% maximum :

*Low Duration European Covered Bond Fund
Danish Short-Term Bond Fund
Norwegian Short-Term Bond Fund
Swedish Short-Term Bond Fund
Flexible Fixed Income Fund*

Exemple de détermination de la Valeur nette d'inventaire par Action et du montant payé :

Actif net	50.000.000,00 EUR
Nombre d'Actions émises	500.000,00
Valeur nette d'inventaire par Action	100,00 EUR
Nombre d'Actions souscrites	200,00
Montant net investi	20.000,00 EUR
Commission de Souscription de 1%	200,00 EUR
Montant brut investi	20.200,00 EUR

Le paiement de la Souscription comprendra le Montant net investi majoré de la Commission de Souscription applicable, sans autres frais bancaires.

En cas de conversion, si la Commission de Souscription applicable aux Actions reçues en contrepartie est supérieure à la Commission de Souscription des Actions converties, la Société pourra faire supporter à l'Actionnaire la différence, calculée sur le Montant brut de Conversion, net de commissions et taxes applicables.

Frais payables aux intermédiaires locaux

Il sera dorénavant possible pour les intermédiaires locaux de prélever directement auprès des Investisseurs des frais liés aux opérations de Souscription, de Conversion et/ou de Rachat d'Actions de la Société dont ils seront les bénéficiaires, conformément à l'accord contractuel conclu avec l'Investisseur. Lesdits frais ne sont nullement liés à la Société, au Dépositaire ou à la Société de gestion.

16.2 Commissions et frais à charge de la Société

La Société supportera l'intégralité de ses frais de fonctionnement ainsi que les commissions dues à la Société de gestion, au Dépositaire, au Distributeur principal et aux éventuels prestataires de service désignés en tant que de besoin par le Conseil d'administration.

Les passifs de chaque Compartiment doivent être séparés Compartiment par Compartiment, les créanciers tiers recourant uniquement aux actifs du Compartiment concerné.

Les frais qui ne sont pas imputables à un Compartiment en particulier seront supportés par tous les Compartiments au prorata des actifs nets de chaque Compartiment. Chaque Compartiment supportera tous frais et dépenses qui lui sont directement imputables.

D'autre part, la Société prendra à sa charge les dépenses suivantes :

- tous les impôts, droits et taxes dus sur ses avoirs, revenus et dépenses;
- les frais classiques payables aux courtiers et banques tiers, tels que les frais de transaction découlant des transactions commerciales de la Société;
- les rémunérations de la Société de gestion, du Dépositaire, du Distributeur principal, du Réviseur d'entreprises ainsi que des conseillers juridiques de la Société;
- tous les frais liés à la publication et à l'information des Actionnaires, notamment les coûts d'impression et de

distribution des rapports annuels et semestriels et des Prospectus;

- toutes les dépenses liées à la maintenance, la production, l'impression, la traduction, la distribution, l'envoi, le stockage et l'archivage des KIID;
- toutes les dépenses en rapport avec l'enregistrement et le maintien de l'inscription de la Société auprès des administrations gouvernementales et bourses de valeurs;
- tous les frais de fonctionnement et d'administration de la Société.

La Société de gestion pourra attribuer dans la mesure qu'elle décidera, les frais de publicité et charges autres que celles susmentionnées à la Société pour autant que ces frais soient directement liés à la commercialisation ou à la distribution des Actions.

Toutes les dépenses récurrentes seront payées à partir des actifs du Compartiment concerné.

Commission de gestion

La Société de gestion percevra, pour ses services de gestion d'investissement et de commercialisation, des commissions aux taux indiqués ci-après, à prélever sur les actifs des Compartiments concernés. Ces commissions seront calculées chaque Jour d'évaluation sur la base de la Valeur nette d'inventaire des Compartiments et payables à la fin de chaque trimestre.

Commission de gestion payable par les Compartiments à la Société de gestion :

Compartiment	Actions P et Actions E	Actions C	Actions I	Actions D et Actions Z	Actions Q	Actions X et Actions Y
Nordea 1 – Alpha 7 MA Fund	1,6000%	1,0000%	0,9000%	Sur demande	1,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Alpha 10 MA Fund	1,7000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,7000% max.	Néant
Nordea 1 – Alpha 15 MA Fund	2,0000%	1,3000%	1,2000%	Sur demande	2,0000% max.	Néant
Nordea 1 – Asian Focus Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Balanced Income Fund	1,2000%	0,7500%	0,6500%	Sur demande	1,2000% max.	Néant
Nordea 1 – Chinese Equity Fund	1,8000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,8000% max.	Néant
Nordea 1 – Danish Bond Fund	0,6000%	0,4000%	0,3000%	Sur demande	0,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Danish Mortgage Bond Fund	0,6000%	0,4000%	0,3000%	Sur demande	0,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Danish Short-Term Bond Fund	0,1250%	0,1250%	0,1250%	Sur demande	1,2500% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Consumer Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Market Bond Fund	1,0000%	0,7500%	0,6500%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Market Bond Opportunities Fund	1,2000%	0,9000%	0,8000%	Sur demande	1,2000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Market Corporate Bond Fund	1,2000%	0,9000%	0,8000%	Sur demande	1,2000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Market Hard Currency Bond Fund	0,9000%	0,6000%	0,5000%	Sur demande	0,9000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund	0,9000%	0,6000%	0,5000%	Sur demande	0,9000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Market Local Debt Fund Plus	1,0000%	0,7000%	0,6000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Markets Debt Total Return Fund	1,3000%	0,8000%	0,7000%	Sur demande	1,3000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Markets Focus Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Markets Small Cap Fund	1,6000%	1,0500%	0,9500%	Sur demande	1,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Stars Bond Fund	0,9000%	0,6000%	0,5000%	Sur demande	0,9000% max.	Néant
Nordea 1 – Emerging Stars Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – European Corporate Bond Fund	0,6000%	0,4000%	0,3000%	Sur demande	0,6000% max.	Néant
Nordea 1 – European Corporate Bond Fund Plus	0,7500%	0,5000%	0,4000%	Sur demande	0,7500% max.	Néant
Nordea 1 – European Corporate Stars Bond Fund	0,6000%	0,4000%	0,3000%	Sur demande	0,6000% max.	Néant
Nordea 1 – European Covered Bond Fund	0,6000%	0,4000%	0,3000%	Sur demande	0,6000% max.	Néant
Nordea 1 – European Covered Bond Opportunities Fund	0,7000%	0,4500%	0,3500%	Sur demande	0,7000% max.	Néant
Nordea 1 – European Cross Credit Fund	1,0000%	0,6000%	0,5000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – European Diversified Corporate Bond Fund	0,5000%	0,3000%	0,2000%	Sur demande	0,5000% max.	Néant
Nordea 1 – European Financial Debt Fund	1,0000%	0,6000%	0,5000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – European Focus Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – European High Yield Bond Fund	1,0000%	0,6000%	0,5000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – European High Yield Bond Fund II	1,0000%	0,6000%	0,5000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – European High Yield Stars Bond Fund	1,0000%	0,6000%	0,5000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – European Long Short Equity Fund	2,0000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – European Small and Mid Cap Equity Fund	1,3000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,3000% max.	Néant
Nordea 1 – European Stars Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – European Value Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant

Compartiment	Actions P et Actions E	Actions C	Actions I	Actions D et Actions Z	Actions Q	Actions X et Actions Y
Nordea 1 – European Inflation Linked Bond Fund	0,6000%	0,4000%	0,3000%	Sur demande	0,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Flexible Fixed Income Fund	0,8000%	0,5000%	0,4000%	Sur demande	0,8000% max.	Néant
Nordea 1 – GBP Diversified Return Fund	1,5000%	0,7000%	0,7000%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Bond Fund	0,6000%	0,4000%	0,3000%	Sur demande	0,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Climate and Environment Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Disruption Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Dividend Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Frontier Markets Fund	1,7000%	1,2000%	1,1000%	Sur demande	1,7000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Gender Diversity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global High Yield Bond Fund	1,0000%	0,8000%	0,7000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Impact Themes Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund	1,6000%	0,9000%	0,8000%	Sur demande	1,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Long Short Equity Fund – USD Hedged	1,5000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Opportunity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Portfolio Fund	0,7500%	0,6000%	0,5000%	Sur demande	0,7500% max.	Néant
Nordea 1 – Global Real Estate Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Small Cap Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Stable Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Stable Equity Fund – Euro Hedged	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Global Stars Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Heracles Long/ Short MI Fund	2,0000%	1,3000%	1,2000%	Sur demande	2,0000% max.	Néant
Nordea 1 – Indian Equity Fund	1,8000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,8000% max.	Néant
Nordea 1 – International High Yield Bond Fund – USD Hedged	1,0000%	0,8000%	0,7000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – Latin American Corporate Bond Fund	1,2000%	0,9000%	0,8000%	Sur demande	1,2000% max.	Néant
Nordea 1 – Latin American Equity Fund	1,6000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Low Duration European Covered Bond Fund	0,5000%	0,3500%	0,2500%	Sur demande	0,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Low Duration European High Yield Bond Fund	0,9000%	0,5500%	0,4500%	Sur demande	0,9000% max.	Néant
Nordea 1 – Low Duration US High Yield Bond Fund	1,0000%	0,8000%	0,7000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – Nordic Equity Fund	1,5000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Nordic Equity Small Cap Fund	1,5000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Nordic Ideas Equity Fund	1,5000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Nordic Stars Equity Fund	1,5000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – North American High Yield Bond Fund	1,0000%	0,8000%	0,7000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – North American Small Cap Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – North American Stars Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – North American Value Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Norwegian Bond Fund	0,6000%	0,4000%	0,3000%	Sur demande	0,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Norwegian Equity Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Norwegian Short-Term Bond Fund	0,1250%	0,1250%	0,1250%	Sur demande	0,1250% max.	Néant
Nordea 1 – Renminbi Bond Fund	1,5000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Stable Emerging Markets Equity Fund	1,8000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,8000% max.	Néant
Nordea 1 – Stable Return Fund	1,5000%	0,9500%	0,8500%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Stars Long Short Equity Fund	2,0000%	1,1000%	1,0000%	Sur demande	1,5000% max.	Néant
Nordea 1 – Swedish Bond Fund	0,6000%	0,4000%	0,3000%	Sur demande	0,6000% max.	Néant
Nordea 1 – Swedish Short-Term Bond Fund	0,1250%	0,1250%	0,1250%	Sur demande	0,1250% max.	Néant
Nordea 1 – Unconstrained Bond Fund – USD Hedged	1,1000%	0,7500%	0,6500%	Sur demande	1,1000% max.	Néant
Nordea 1 – US Bond Opportunities Fund	0,9000%	0,5500%	0,4500%	Sur demande	0,9000% maximum	Néant
Nordea 1 – US Corporate Bond Fund	0,7000%	0,4500%	0,3500%	Sur demande	0,7000% max.	Néant
Nordea 1 – US High Yield Bond Fund	1,0000%	0,8000%	0,7000%	Sur demande	1,0000% max.	Néant
Nordea 1 – US Total Return Bond Fund	1,1000%	0,6500%	0,5500%	Sur demande	1,0000% max.	Néant

Commission de surperformance

La Société de gestion peut, pour certains Compartiments, si et comme indiqué dans les spécifications du Compartiment concerné reprises au Chapitre 4 « Les Compartiments de la Société » du présent Prospectus, facturer une Commission de surperformance prélevée sur les actifs du Compartiment concerné. Cette Commission de surperformance est entièrement reversée au Gestionnaire du Compartiment concerné.

S'agissant des Catégories d'Actions institutionnelles (à l'exception des Catégories d'Actions I), la Société de gestion peut décider, à son entière discrétion et préalablement au premier investissement, de facturer ou non une Commission de surperformance, dont elle fixera le taux.

S'agissant des Catégories d'Actions X, la Société de gestion peut facturer directement aux Investisseurs une commission de

surperformance, conformément à la structure de facturation séparée convenue entre chaque Investisseur individuel et la Société de gestion.

Commission de dépôt

La Commission de dépôt inclut les frais de dépôt et les frais de fiducie. Les frais de dépôt comprennent les frais liés à la conservation des actifs, à l'administration et aux transactions. Les frais liés à la conservation des actifs et à l'administration sont calculés en pourcentage de la valeur de marché des actifs correspondant aux investissements sous-jacents détenus en dépôt. Ces frais varient d'un pays à l'autre. Les frais de transaction sont calculés sur la base du nombre et du type de transactions. Le Dépositaire facture en outre, pour chaque domicile de fonds, une commission annuelle fixe au titre des investissements des Compartiments dans les fonds. Les frais de fiducie sont calculés

en pourcentage de la Valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment.

La commission due annuellement au Dépositaire ne pourra dépasser 0,125% de la Valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment (plus TVA, le cas échéant).

Commission administrative

Chaque Compartiment verse à l'Agent administratif une Commission administrative s'élevant à 0,4000% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).

Fiscalité

Pour les questions d'ordre fiscal, veuillez vous reporter au Chapitre 17 (Fiscalité de la Société et de ses Actionnaires) du présent Prospectus.

Total Expense Ratio (TER)

Ce ratio, exprimé en pourcentage des actifs d'un Compartiment, correspond au total des commissions et frais payés par ledit Compartiment, calculé avec effet rétroactif sur la base de ses actifs nets moyens. Le dernier TER qui a été calculé figure dans le dernier rapport financier de la Société.

17. Fiscalité de la Société et de ses Actionnaires

Fiscalité de la Société

La Société n'est soumise à aucun impôt sur le revenu ou sur les plus-values ni à aucune retenue à la source en vertu de la législation actuellement en vigueur au Luxembourg. La Société est néanmoins soumise à :

- une taxe d'abonnement annuelle de 0,05% calculée sur la base de la Valeur nette d'inventaire totale des Actions privées de la Société en circulation ;
- une taxe d'abonnement annuelle de 0,01% calculée sur la base de la Valeur nette d'inventaire totale des Actions institutionnelles de la Société en circulation.

La taxe d'abonnement est calculée et versée à la fin de chaque trimestre.

Fiscalité des Actionnaires

À la date d'émission du présent Prospectus, aucune retenue à la source n'est appliquée au Luxembourg lors du paiement de dividendes par la Société, tel que mentionné au Chapitre 19 « Affectation des résultats » du présent Prospectus.

Les Investisseurs potentiels sont invités à se renseigner sur les implications fiscales découlant de l'acquisition, de la détention et de la vente d'Actions ainsi que de la perception de dividendes dans le pays où ils sont domiciliés ou dont ils sont citoyens ou résidents et ce, avant toute Souscription, Conversion ou Rachat d'Actions.

Les investisseurs existants et potentiels sont priés de noter que la Société de gestion pourrait ne pas produire tous les rapports ou chiffres nécessaires aux investisseurs pour se conformer à toutes les exigences en matière de transparence fiscale applicables dans leurs juridictions et/ou aux Catégories d'Actions dans lesquelles ils ont investi.

FATCA

La Société cherchera à satisfaire aux obligations de la FATCA afin d'éviter l'imposition d'une retenue à la source de 30%, mais aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Tout dépendra de la disposition des Actionnaires à fournir les informations requises à la Société.

Si la Société ou l'un de ses Compartiments fait l'objet d'une retenue à la source au sens de la FATCA, celle-ci aura un impact significatif sur la valeur des Actions détenues par l'ensemble des Actionnaires. La retenue à la source imposée par la FATCA est une sanction qui ne donne lieu à aucune possibilité de remboursement.

Il est recommandé aux investisseurs et aux Actionnaires de contacter leurs propres conseillers fiscaux quant à l'application de la FATCA au regard de leur situation personnelle.

La Société et/ou ses Actionnaires peuvent être directement affectés par le fait qu'un établissement financier non américain ne respecte pas la FATCA, même si la Société satisfait à ses propres obligations en vertu de ladite loi.

Echange automatique d'informations

En vertu de la loi du 18 décembre 2015 (la « Loi ») transposant la Directive 2014/107/UE du Conseil modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire

d'informations dans le domaine fiscal (« DAC2 ») et la Norme commune de déclaration de l'OCDE (« NCD »), les institutions financières déclarantes luxembourgeoises, telles que définies dans la Loi, sont tenues de fournir aux autorités fiscales des autres Etats membres ainsi qu'aux juridictions participant à la NCD les détails des paiements d'intérêts, de dividendes ou de revenus similaires, le produit brut de la vente d'actifs financiers et d'autres revenus, ainsi que les soldes des comptes déclarables, tels que définis dans la DAC2 et la NCD, concernant les titulaires de comptes résident, ou établis, dans un Etat membre de l'Union et dans certains territoires dépendants et associés de ces Etats membres, ou dans une juridiction qui a introduit la NCD dans son droit interne. L'échange automatique d'informations imposé par la DAC2 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Dans le cadre de la NCD, l'échange automatique de renseignements avec les pays signataires de l'Accord multilatéral entre Autorités compétentes (AMAC) entrera en vigueur dès que les conditions énoncées à l'article 7 de l'AMAC seront remplies. Le Luxembourg étant l'un des premiers pays à avoir conclu un AMAC, il se peut qu'un échange automatique sous le régime de la NCD soit déjà entré en vigueur pour certaines juridictions depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les paiements de dividendes et autres revenus tirés des actions détenues dans la Société entrent dans le champ d'application de la DAC2 et de la NCD et sont donc soumis à des obligations de déclaration.

NCD

La Société cherchera à satisfaire aux obligations de la NCD afin d'éviter toute pénalité découlant d'un non-respect des règles imposées par la NCD, mais aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Tout dépendra de la disposition des Actionnaires à fournir les informations requises à la Société.

Si la Société ou l'un de ses Compartiments fait l'objet d'une pénalité au sens de la NCD, celle-ci aura un impact sur la valeur des Actions détenues par l'ensemble des Actionnaires. Toute pénalité découlant du non-respect des règles imposées par la NCD ne pourra être récupérée.

Il est recommandé aux Investisseurs et aux Actionnaires de contacter leurs propres conseillers fiscaux quant à l'application de la NCD au regard de leur situation personnelle.

DAC 2

La Société cherchera à satisfaire aux obligations de la DAC 2 afin d'éviter toute pénalité découlant des règles adoptées au Luxembourg visant à mettre en place les procédures de déclaration et de diligence raisonnable de manière efficace et à veiller à leur respect. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée à cet égard. Tout dépendra de la disposition des Actionnaires à fournir les informations requises à la Société.

Toute pénalité découlant d'un non-respect de ces règles aura un impact sur la valeur des Actions détenues par l'ensemble des Actionnaires. Toute pénalité versée dans de telles circonstances ne pourra pas être récupérée.

Il est recommandé aux Investisseurs et aux Actionnaires de contacter leurs propres conseillers fiscaux quant à l'application de la DAC au regard de leur situation personnelle.

Loi allemande sur la fiscalité des investissements

Avec effet au 1er janvier 2018, la Loi allemande sur la fiscalité des investissements (Investmentsteuergesetz) prévoit qu'un investisseur d'un fonds assujéti à l'impôt en Allemagne peut bénéficier d'une exonération partielle si une restriction d'investissement fixée à un certain niveau d'investissements en

actions (25% pour les fonds mixtes et 51% pour les fonds actions) est précisée soit dans le prospectus, soit dans les statuts. Les Compartiments éligibles au statut de « fonds mixte » ou de « fonds actions » sont précisés à l'Annexe I du présent Prospectus.

18. Dissolution et fusion

Dissolution de la Société

En cas de dissolution de la Société à la suite d'une décision de l'assemblée des Actionnaires, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires délibérant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les liquidateurs devront réaliser les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des Actionnaires, et distribueront le produit net de la liquidation (déduction faite des frais et dépenses liées à la liquidation) aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chacun d'entre eux. Tout montant non encore dûment réclamé par les Actionnaires à la clôture de la liquidation sera déposé sous seing privé auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. Les montants en dépôt non réclamés au terme d'une période prévue par la loi seront déchés conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

En cas de liquidation de la Société, les Souscriptions, Conversions et Rachats seront suspendus après publication du premier avis convoquant l'assemblée extraordinaire des Actionnaires dans le but de liquider la Société. Toutes les Actions en circulation au moment de ladite publication participeront à la distribution du produit de la liquidation de la Société.

Dissolution/fusion de Compartiments

Un Compartiment assorti d'une garantie de capital ne pourra pas être liquidé sur décision du Conseil d'administration de la Société et restera actif indépendamment de sa Valeur nette d'inventaire jusqu'à sa dissolution. Un Compartiment sans garantie de capital pourra être liquidé sur décision du Conseil d'administration, si la Valeur nette d'inventaire du Compartiment tombe à un niveau ne permettant plus au Compartiment d'être géré de manière économiquement raisonnable ainsi qu'au cours d'une rationalisation ou en cas de survenance de circonstances spéciales qui échappent à son contrôle tels des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, les actifs du Compartiment seront réalisés, les dettes payées et le produit net de réalisation distribué aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions détenues par chacun d'eux dans ce Compartiment. Dans ce cas, un avis écrit de fermeture du Compartiment sera envoyé aux Actionnaires nominatifs et pourra être publié selon les modalités décrites à l'article 24 du chapitre « Dissolution de la Société, liquidation, fusion, division, incorporation ou conversion d'un Compartiment » des Statuts. Aucune Action ne sera rachetée ou convertie après que la décision ait été prise de liquider un Compartiment.

Tout montant non réclamé par un Actionnaire sera déposé à la clôture de la liquidation auprès du Dépositaire pendant une période de 6 (six) mois. A l'expiration de cette période de 6 (six)

mois, tout montant non réclamé sera déposé auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. Un Compartiment avec garantie de capital ne pourra pas faire l'objet d'une fusion avec un autre Compartiment de la Société, que ce dernier soit ou non assorti d'une garantie de capital.

Un Compartiment sans garantie de capital pourra fusionner avec un autre Compartiment sans garantie de capital par résolution du Conseil d'administration, si la valeur de ses actifs nets tombe à un niveau ne permettant plus au Compartiment d'être géré de manière économiquement raisonnable ainsi qu'au cours d'une rationalisation ou en cas de survenance de circonstances spéciales qui échappent à son contrôle tels que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, un avis écrit de fusion sera envoyé aux Actionnaires nominatifs et pourra être publié selon les modalités décrites à l'article 24 du chapitre « Dissolution de la Société, liquidation, fusion, division, incorporation ou conversion d'un Compartiment » des Statuts. Chaque Actionnaire d'un Compartiment sans garantie de capital concerné aura la possibilité durant une période d'1 (un) mois à compter de la date de la publication, de demander soit le Rachat de ses Actions sans frais, soit l'échange sans frais de ses Actions contre des Actions d'un autre Compartiment sans garantie de capital, non concerné par la fusion.

Au terme de cette période d'1 (un) mois, tout Actionnaire qui n'aura pas demandé le Rachat ou l'échange de ses Actions sera lié par la décision de fusion.

Le Conseil d'administration pourra décider de fusionner un Compartiment de la Société avec un autre Compartiment de la Société, un Compartiment d'une autre SICAV luxembourgeoise relevant de la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 ou avec un fonds d'investissement domicilié dans un autre Etat membre conforme à la Directive OPCVM s'il estime qu'une telle fusion est favorable aux intérêts des Actionnaires. Dans ce cas, un avis écrit sera envoyé aux Actionnaires nominatifs et pourra être publié selon les modalités décrites à l'article 24 du chapitre « Dissolution de la Société, liquidation, fusion, division, incorporation ou conversion d'un Compartiment » des Statuts. Tout Actionnaire du Compartiment concerné par la fusion pourra, durant une période d'1 (un) mois à compter de la date de publication, demander soit le Rachat de ses Actions, sans frais, soit l'échange de ses Actions, sans frais, contre des Actions d'un Compartiment non concerné par la fusion. Après expiration de cette période d'1 (un) mois, tout Actionnaire qui n'aura pas demandé le Rachat ou l'échange de ses Actions sera lié par la décision de fusion. Si un Compartiment est incorporé à un Compartiment d'une autre SICAV luxembourgeoise, l'évaluation des actifs du Compartiment sera vérifiée par le Réviseur de la Société qui émettra un rapport écrit au moment de l'incorporation.

19. Affectation des résultats

Les Actions de capitalisation sont disponibles à la souscription dans tous les Compartiments et les Actions de distribution sont disponibles à la souscription dans certains Compartiments.

Les bénéfices affectés aux Actions de distribution pourront être reversés aux Actionnaires sous la forme de distributions annuelles, sur décision de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, ou sous la forme de distributions intermédiaires, sur décision du Conseil d'administration en tant que de besoin, sous réserve que le capital de la Société ne descende pas sous le seuil de 1.250.000,00 EUR.

Les distributions dues au titre des Actions de distribution feront généralement l'objet d'un versement en numéraire par virement bancaire. Les distributions seront en principe versées aux Actionnaires dans la devise de la Catégorie d'Actions concernée.

Il revient aux Actionnaires de prendre conseil quant à l'impact fiscal du versement de distributions, conformément aux caractéristiques de leurs Catégories d'Actions.

Toutefois, les Actionnaires qui le souhaitent peuvent, sauf mention contraire au Chapitre 5 « Capital social » et moyennant une demande écrite adressée à l'Agent administratif, réinvestir leurs distributions

dans de nouvelles Actions de distribution au sein du Compartiment et de la Catégorie d'Actions auxquels ces distributions se réfèrent.

Les distributions non réclamées dans un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement seront déchues et reviendront au Compartiment/à la Catégorie d'Actions concerné(e).

Les bénéfices revenant aux Actions de capitalisation seront ajoutés à la portion d'actifs nets desdites Catégories d'Actions et tous les revenus liés à ces Actions seront automatiquement réinvestis.

20. Paiements aux Actionnaires

Tous les paiements effectués par la Société aux Actionnaires se feront dans la Devise de référence des Actions concernées. Le paiement ne pourra être effectué qu'en faveur de l'Actionnaire concerné.

L'Agent administratif effectuera tous les paiements par virement bancaire sur le compte bancaire de/des (l')Actionnaire(s) nominatif(s).

21. Information des Actionnaires

Les avis aux Actionnaires seront disponibles au Siège social de la Société et auprès de l'Agent administratif, des Représentants et des Agents payeurs en dehors du Luxembourg.

Les avis aux actionnaires seront envoyés par courrier aux Actionnaires nominatifs et seront également disponibles sur le site www.nordea.lu.

Si la loi luxembourgeoise le requiert, les avis aux Actionnaires seront également publiés au Mémorial, dans un journal luxembourgeois et dans d'autres journaux diffusés dans les pays dans lesquels la Société est autorisée à commercialiser ses Actions.

La Valeur nette d'inventaire par Action de toutes les Catégories d'Actions de chaque Compartiment, ainsi que les prix de Souscription et de Rachat seront disponibles à tout moment au Siège social de la Société et auprès de l'Agent administratif, des Représentants et des Agents payeurs en dehors du Luxembourg.

Les rapports annuels révisés et semestriels non révisés seront disponibles au Siège social de la Société, auprès de l'Agent administratif, des Représentants et des Agents payeurs au plus tard 4 (quatre) mois après la fin de l'exercice fiscal dans le cas des rapports annuels et 2 (deux) mois après la clôture des 6 (six) premiers mois de l'exercice fiscal dans le cas des rapports semestriels. En outre, des états financiers distincts seront publiés pour chaque Compartiment dans leur Devise de référence respective. Ces états financiers seront ensuite convertis dans la Devise de référence de la Société avant d'être consolidés pour établir le bilan de la Société.

Tous les rapports seront disponibles au Siège social de la Société et auprès de l'Agent administratif, des Représentants et des Agents payeurs en dehors du Luxembourg.

Les Actionnaires peuvent envoyer toute réclamation à la Société de gestion. La Société de gestion fera tout son possible pour répondre à toutes les réclamations raisonnables dans les plus brefs délais et tiendra à la disposition des Actionnaires une procédure de réclamation pouvant être obtenue gratuitement sur simple demande.

22. Documents disponibles pour consultation

Les documents qui suivent peuvent être obtenus gratuitement sous forme de copies papier auprès du Siège social de la Société, de la Société de gestion, des Représentants ou des Représentants et Agents payeurs, tel que décrit au Chapitre 25 « Représentants et Agents payeurs en dehors du Luxembourg » du présent Prospectus pendant leurs jours ouvrables respectifs :

- les Statuts de la Société;
- le Prospectus de la Société;
- les Documents d'informations clés pour l'investisseur de la Société;
- le Formulaire de demande;
- les rapports financiers périodiques;
- les documents commerciaux publiés en tant que de besoin.

Une version mise à jour des KIID sera disponible sur le site www.nordea.lu, et, en fonction des langues locales des pays

où la Société, un Compartiment ou une Catégorie d'Actions est enregistré(e) en vue de sa commercialisation, sur les sites Internet locaux de Nordea (dont l'adresse se termine par le code pays international du pays concerné).

A titre d'exception, les KIID en portugais seront uniquement disponibles sur le site www.nordea.lu.

Les documents suivants peuvent être consultés durant les heures de bureau habituelles auprès du Siège social de la Société ou de la Société de gestion :

- la convention de Société de gestion conclue entre la Société et Nordea Investment Funds S.A.;
- la Convention de dépositaire mondial conclue entre la Société et J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

23. Siège social et Conseils d'administration

Siège social

Nordea 1, SICAV
562, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Conseil d'administration de la Société

Claude Kremer (Président) Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	Claude Kremer est un Associé fondateur du cabinet d'avocats Arendt & Medernach et Responsable Gestion des investissements.
Lars Eskesen Copenhague Danemark	Aujourd'hui à la retraite, Lars Eskesen possède derrière lui une carrière professionnelle de 28 ans au sein de l'industrie financière. Il a occupé successivement les fonctions de membre du Conseil de Direction puis de PDG de Sparekassen SDS et enfin de Directeur Général adjoint d'Unibank A/S. Il a siégé pendant 7 ans au sein du Conseil de la Fédération bancaire de l'Union européenne.
Christophe Girondel Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	Christophe Girondel est Global Head of Institutional and Wholesale Distribution chez Nordea Asset Management et membre du groupe Senior Executive Management de Nordea Asset Management (SEM).
Brian Stougård Jensen Copenhague Danemark	Brian Stougård Jensen est Head of Product & Business Development chez Nordea Asset Management et membre du groupe Senior Executive Management de Nordea Asset Management (SEM).
Sheenagh Gordon-Hart Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	Sheenagh Gordon-Hart est un associé de The Directors' Office S.A., un cabinet d'administrateurs indépendants luxembourgeois.

Conseil d'administration de la Société de gestion

Nils Bolmstrand (Président) Stockholm Suède	Nils Bolmstrand est Directeur de Nordea Asset Management.
Brian Stougård Jensen Copenhague Danemark	Brian Stougård Jensen est Head of Product & Business Development chez Nordea Asset Management et membre du groupe Senior Executive Management de Nordea Asset Management (SEM).
Graham Goodhew Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	Aujourd'hui à la retraite, Graham Goodhew possède derrière lui une longue carrière professionnelle au sein de l'industrie financière. Il était auparavant membre du conseil et Dirigeant de JP Morgan Asset Management (Europe) S.à r.l. ainsi que directeur exécutif de JPMorgan Chase.

Dirigeants de la Société de gestion

Dirk Schulze Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	Dirk Schulze est Administrateur Délégué de Nordea Investment Funds S.A.
Singour Chhor Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Singour Chhor est Chief Compliance Officer de Nordea Investment Funds S.A.
Norman Finster Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	Norman Finster est Directeur financier chez Nordea Investment Funds S.A.
Christophe Wadeux Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Christophe Wadeux est Responsable de la gestion des risques et de l'évaluation chez Nordea Investment Funds S.A.

24. Administration

Société de gestion et Agent administratif

Nordea Investment Funds S.A.
562, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Téléphone: +352 43 39 50-1
Fax: +352 43 39 48
Site Internet: <http://www.nordea.lu>
E-mail: nordeafunds@nordea.lu

Dépositaire

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

25. Représentants et Agents payeurs en dehors du Luxembourg

La liste complète des Représentants et Agents payeurs en dehors du Luxembourg peut être obtenue gratuitement en version papier auprès du Siège social de la Société et/ou de la Société de gestion.

Autriche

Agent payeur et d'information

Erste Bank der österreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
AT-1100 Vienne
Autriche
Téléphone: +43 (0) 50100 12139
Fax: +43 (0) 50100 9 12139

Estonie

Représentant

Luminor Bank AS
Liivalaia 45
EE-10145 Tallinn
Estonie
Téléphone: +372 6283 300
Fax: +372 6283 201

France

Agent centralisateur

CACEIS Bank
1-3, place Valhubert
FR-75206 Paris cedex 13
France
Téléphone: +33 1 41 89 70 00
Fax: +33 1 41 89 70 05

Italie

Agent payeur

BNP Paribas Securities Services
Piazza Lino Bo Bardi, 3
IT-20124 Milan
Téléphone: +39 2 7247 4294
Fax: +39 2 7247 4805

Italie

Agent payeur

Société Générale Securities Services S.p.A.
via Benigno Crespi, 19/A -MAC2,
IT-20159 Milan

Téléphone: +39 02 9178 4661
Fax: +39 02 9178 3059

Lituanie

Représentant

Luminor Bank AB
Konstitucijos pr. 21 A
LT-03601 Vilnius
Lituanie
Téléphone: +370 5 2 361 361
Fax: +370 5 2 361 362

Norvège

Agent payeur

Nordea Bank Abp, Norwegian Branch i Norge
Essendrops gate 7
Postboks 1166 Sentrum
NO-0107 Oslo
Norvège
Téléphone: +47 22 48 45 00
Fax: +47 22 48 46 03

Belgique

Agent administratif et financier

BNP Paribas Securities Services S.C.A.
Brussels Branch
Rue de Loxum, 25
BE-1000 Bruxelles
Belgique

Finlande

Agent payeur

Nordea Bank Abp Satamaradankatu 5
FI-00020 Helsinki
Finlande
Téléphone: +358 9 1651
Fax: +358 9 165 54500

Allemagne

Agent d'information

Société Générale S.A. Frankfurt Branch
Neue Mainzer Straße 46-50
DE-60311 Frankfurt-sur-le-Main
Allemagne

Italie

Agent payeur

Banca Sella Holding S.p.A.
Piazza Gaudenzio Sella 1
IT-13900 Biella
Téléphone: +39 015 3501 997
Fax: +39 2433 964

Italie

Agent payeur

Banca Monte dei Paschi di Siena
Piazza Salimbeni 3,
IT-53100 Sienne

Téléphone: +39 0577 294111

Danemark

Représentant et Sous-Agent payeur

Nordea Bank Abp, Danish Branch
Strandgade 3 Christiansbro
DK-1401 Copenhagen K
Danemark
Téléphone: +45 33 33 65 44
Fax: +45 33 33 10 04

Finlande

Représentant

Nordea Funds Ltd
Centralgatan / Keskuskatu 3a
FI-00020 Helsinki
Finlande
Téléphone: +358 9 1651
Fax: +358 9 165 48368

Italie

Agent payeur

State Street Bank GmbH – Succursale Italia
Via Ferrante Aporti 10
IT-20125 Milan
Téléphone: +39 (02) 3211-7001/ 7002
Fax: +39 02 8796 9964

Italie

Agent payeur

Allfunds Bank S.A. S.A.U.Via Bocchetto 6
IT-20123 Milan
Téléphone: +39 02 89 628 301
Fax: +39 02 89 628 240

Lettonie

Représentant

Luminor Bank AS
62 Skanstes iela 12
LV-1013 Riga
Lettonie
Téléphone: +371 67 096 096
Fax: +371 67 005 622

Espagne

Représentant

Allfunds Bank S.A.
Paseo de la Castellana 9
ES-28046 Madrid
Espagne
Téléphone: +34 91 270 95 00
Fax: +34 91 308 65 67

Pologne**Agent payeur**

Bank Handlowy w Warszawie S.A.
ul. Senatorska 16
00-923 Varsovie
Pologne
Téléphone: +48 22 657 72 00
Fax: +48 22 692 50 23

Suède**Représentant**

Nordea Funds Ltd, Swedish Branch
Mäster Samuelsgatan 21
M541
SE-105 71 Stockholm
Suède
Téléphone: +46 8 61 47000
Fax: +46 8 20 08 46

Pologne**Représentant**

ProService Finteco Sp. z o.o.
ul. Puławska 436
02-801 Varsovie
Pologne
Téléphone: +48 22 58 81 900
Fax: +48 22 58 81 950

Suisse**Représentant et Agent payeur**

BNP Paribas Securities Services, Paris
Succursale de Zurich
Selnaustrasse 16
CH-8002 Zurich
Suisse
Téléphone: +41 58 212 61 11
Fax: +41 58 212 63 30

Suède**Agent payeur**

Nordea Bank Abp, Swedish Branch
Smålandsgatan 17
SE-105 71 Stockholm
Suède
Téléphone: +46 8 61 47000
Fax: +46 8 20 08 46

Royaume-Uni**Représentant et Agent payeur**

Nordea Bank Abp, London Branch
5 Aldermanbury Square
Londres EC2V 7AZ
Royaume-Uni
Téléphone: +44 20 7726 9000
Fax: +44 20 7726 9009

26. Contreparties

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des contreparties approuvées par la Société de gestion dans le cadre des transactions avec les Compartiments portant sur des Instruments dérivés de gré à gré, Instruments dérivés négociés en Bourse et opérations de pension.

Instruments dérivés négociés de gré à gré :

Barclays Bank Plc
1 Churchill Place
London E14 5HP
Royaume-Uni

J.P. Morgan Securities Plc.
25 Bank Street, 23 Floor
Canary Wharf
London E14 5JP
Royaume-Uni

Barclays Capital Securities Limited
c/o Barclays Capital
5 The North Colonnade/Canary Wharf
Londres E14 4BB
Royaume-Uni

Morgan Stanley & Co International Limited
25 Cabot Square/Canary Wharf
Londres E14 4QA
Royaume-Uni

BNP Paribas
Filiale londonienne
10 Harewood Avenue
Londres NW1 6AA
Royaume-Uni

Natixis
Cannon Bridge House,
25 Dowgate Hill,
Londres EC4R 2YA

Deutsche Bank AG
Taunusanlage 12
DE-60262 Francfort
Allemagne

Société Générale
17 Cours Valmy
FR-92987 Paris
La Défense Cedex
France

Nordea Bank Abp
Satamaradankatu 5,
FI-00020 Nordea
Finlande

Instruments dérivés négociés en Bourse :

Merril Lynch International
2 King Edward Street
Londres EC1A 1HQ
Royaume-Uni

Opérations de pension :

Danske Bank A/S
Holmens Kanal 2-12
DK-1092 Copenhague
Danemark

Barclays Bank Plc
1 Churchill Place
London E14 5HP
Royaume-Uni

27. Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers
2, rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

28. Autorisations de commercialisation

Nordea 1, SICAV est autorisée à commercialiser ses Actions en tout ou en partie au sein des juridictions suivantes, notamment :

Allemagne	France	Pays-Bas
Autriche	Grand-Duché de Luxembourg	Pologne
Belgique	Italie	Portugal
Danemark	Lettonie	Royaume-Uni
Espagne	Lituanie	Suède
Estonie	Norvège	Suisse
Finlande		

Pour obtenir plus d'informations sur les autorisations de commercialisation et une liste complète des pays dans lesquels Nordea 1, SICAV est autorisée à commercialiser ses Actions, veuillez contacter la Société de gestion à l'adresse mentionnée plus haut.

29. Valeurs nettes d'inventaire journalières des Actions

La Valeur nette d'inventaire par Action de toutes les Catégories d'Actions de chaque Compartiment est disponible quotidiennement auprès de la Société de gestion, des Représentants et des Agents payeurs. Leurs adresses et numéros de téléphone sont indiqués plus haut. Les prix des Actions peuvent être publiés dans des quotidiens des pays où la Société a obtenu l'autorisation de commercialisation.

Annexe I – Loi allemande sur la fiscalité des investissements

Liste des Compartiments éligibles au statut de « fonds mixte » ou « fonds actions » en vertu de la loi allemande de 2018 sur la fiscalité des investissements (Investmentsteuergesetz).

Depuis le 1er janvier 2018, les actionnaires soumis à l'impôt en Allemagne peuvent bénéficier d'une exonération partielle de l'impôt sur les revenus imposables découlant de leur investissement dans des fonds, à condition que lesdits fonds soient éligibles au statut de « fonds mixte » ou « fonds actions ».

Les sections § 2 (7) et (6) de la loi allemande sur la fiscalité des investissements définissent les « fonds mixtes » et les « fonds actions » comme suit :

Pour obtenir le statut de « **fonds mixte** », un OPCVM doit investir de façon permanente au moins 25% de ses actifs nets dans des « participations en actions », tel que défini à la section § 2 (8) de la loi allemande sur la fiscalité des investissements.

Pour obtenir le statut de « **fonds actions** », un OPCVM doit investir de façon permanente au moins 51% de ses actifs nets dans des « participations en actions », tel que défini à la section § 2 (8) de la loi allemande sur la fiscalité des investissements.

Vous trouverez ci-dessous la liste des Compartiments qui, conformément à leur politique d'investissement, répondent aux exigences de « fonds mixtes » ou « fonds actions ». Le statut concerné s'applique à l'ensemble des catégories d'actions des Compartiments.

Nom du Compartiment	Fonds mixte	Fonds actions
Nordea 1 – Alpha 7 MA Fund	Oui	
Nordea 1 – Alpha 10 MA Fund	Oui	
Nordea 1 – Alpha 15 MA Fund	Oui	
Nordea 1 – Asian Focus Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Chinese Equity Fund		Oui
Nordea 1 – European Long Short Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Emerging Consumer Fund		Oui
Nordea 1 – Emerging Market Focus Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Emerging Markets Small Cap Fund		Oui
Nordea 1 – Emerging Stars Equity Fund		Oui
Nordea 1 – European Focus Equity Fund		Oui
Nordea 1 – European Small and Mid Cap Equity Fund		Oui
Nordea 1 – European Stars Equity Fund		Oui
Nordea 1 – European Value Fund		Oui
Nordea 1 – GBP Diversified Return Fund	Oui	
Nordea 1 – Global Climate and Environment Fund		Oui
Nordea 1 – Global Disruption Fund		Oui
Nordea 1 – Global Dividend Fund		Oui
Nordea 1 – Global Gender Diversity Fund		Oui
Nordea 1 – Global Ideas Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Global Impact Themes Fund		Oui
Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund		Oui
Nordea 1 – Global Long Short Equity Fund – USD Hedged		Oui
Nordea 1 – Global Opportunity Fund		Oui
Nordea 1 – Global Portfolio Fund		Oui
Nordea 1 – Global Small Cap Fund		Oui
Nordea 1 – Global Stable Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Global Stable Equity Fund – Euro Hedged		Oui
Nordea 1 – Global Stars Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Indian Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Latin American Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Nordic Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Nordic Equity Small Cap Fund		Oui
Nordea 1 – Nordic Ideas Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Nordic Stars Equity Fund		Oui
Nordea 1 – North American All Cap Fund		Oui
Nordea 1 – North American Small Cap Fund		Oui
Nordea 1 – North American Value Fund		Oui
Nordea 1 – Norwegian Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Stable Emerging Markets Equity Fund		Oui
Nordea 1 – Stable Return Fund	Oui	
Nordea 1 – Stars Long Short Equity Fund		Oui

Nordea 1, SICAV
562, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Tél. +352 43 39 50 - 1
Fax +352 43 39 48
nordeafunds@nordea.lu
www.nordea.lu

R.C.S. Luxembourg B-31442